

MANIOC.org

Archives départementales de la Guadeloupe

Ce livre appartient à  
M<sup>r</sup>. de S<sup>t</sup>. Hélybont,  
demeurant à S<sup>t</sup>. Clement  
les Viâcon.

La personne qui le trou-  
verait est priée d'avoir  
la bonté de le restituer,  
son possesseur y attachant  
un grand prix, comme  
souvenir de famille.

R.135



MANIOC.org

Archives départementales de la Guadeloupe



# ALMANACH

DE LA

# GUADELOUPE

ET

DÉPENDANCES,

Pour l'Année Commune

1829.



BASSE-TERRE GUADELOUPE,

de l'Imprimerie du Roi.

MANIOC.org

Archives départementales de la Guadeloupe

## ÉCLIPSE.

Il y aura cette année, une Eclipsé de Lune, de 6 doigts 6 m., visible à la Guadeloupe le 13 Septembre,

Commencement à 1 h. 18 m. du matin.

Milieu . . . . . à 2 h. 30 m. et  $\frac{1}{4}$ .

Fin . . . . . à 3 h. 42 m. et  $\frac{1}{2}$ .

## POSITION DE LA GUADELOUPE.

BASSE - TERRE. . . 15° 59' 30" *Latitude Nord.*  
 et 64° 5' 15" *Longitude Ouest.*

POINTE-A-PITRE. . 16° 22' 30" *Latitude Nord.*  
 et 63° 54' 00" *Longitude Ouest.*

GROS-MORNE { 16° 20' 18" *Latitude Nord.*  
 de Deshayes. { 64° 11' 34" *Longitude Ouest.*

## SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

*Ordre royal et militaire de Saint-Louis.*

(G.✳) Grand' Croix. (C.✳) Commandeur. ✳ Chev.

*Ordre royal de la Légion d'honneur.*

(G.✳) Grand' Croix. ( G. O. ✳ ) Grand-Officier.

(C.✳) Commandeur. (O.✳) Officier. ✳ Chevalier.

## ARTICLES PRINCIPAUX

*pour l'Année 1829.*

Année de la période Julienne. . . . .	6542.
de la fondation de Rome, selon Varron.	2582.
de l'époque de Nabonassar. . . . .	2576.

L'année 2605 des Olympiades ou la 1<sup>re</sup>. de la 652<sup>e</sup>.  
Olympiade commence en Juillet 1829.

*Comput Ecclésiastique.*

Nombre d'Or. . . . .	6.
Épacte. . . . .	25.
Cycle solaire. . . . .	18.
Indiction Romaine. . . . .	2.
Lettre Dominicale. . . . .	D.

*Quatre-Tems.*

11, 13 et 14 Mars ;
10, 12 et 13 Juin ;
16, 18 et 19 Septemb. ;
15, 13 et 19 Décembre.

*Vigiles et Jeûnes.*

6 Juin, 14 Août, 31 Octobre, 24 Décembre.

*Fêtes mobiles.*

Septuagésime, 15 Février.
Les Cendres, 4 Mars.
Pâques, 19 Avril.
Rogat., 25, 26 et 27 Mai.
Ascension, 28 Mai.
Pentecôte, 7 Juin.
La Trinité, 14 Juin.
La Fête-Dieu, 18 Juin.
1 <sup>er</sup> Dim. de l'Av. 29 Nov.

*Fêtes conservées.*

Ascension, 15 Mai.
Assomption, 15 Août.
La Toussaint, 1 <sup>er</sup> Nov.
Noël, 25 Décembre.

Les fêtes transférées au dimanche suivant sont celles de l'Épiphanie, de la Fête-Dieu, de St-Pierre et St-Paul, et les fêtes patronales.

## FÊTES TITULAIRES

*des Paroisses de l'Isle Guadeloupe et dépendances*

19 Mars.	<i>Saint-Joseph.</i> . . .	{	Vieux-Habitans. V.-Fort de Marie-Galante.
1 <sup>er</sup> Mai.	<i>S.-Jacq. et S.-Phil.</i>		Petit-Canal.
14 Juin.	<i>La Trinité</i> . . .		Lamentin.
14 Juin.	<i>S.-Jean-Baptiste.</i>	{	Baie-Mahault. Moule.
29 Juin.	<i>S. Pierre et S. Paul.</i>	{	Parc. Deshaies. Pointe-à-Pitre.
2 Juill.	<i>Visitation, N. D.</i>		Port-Louis.
16 Juill.	<i>N. D. du M. C.</i>		Basse-Terre.
26 Juill.	<i>Sainte-Anne.</i> . . .	{	Petite-Goyave. Sainte-Anne. Capesterre de M. <sup>e</sup> -Gal. <sup>te</sup>
4 Août.	<i>St.-Dominique.</i> . .		Baillif.
7 Août.	<i>St. - Albert.</i> . . .		Vieux-Fort.
15 Août.	<i>L'Assomption.</i> . .	{	Pointe-Noire. Petit-Bourg. Trois-Rivières. Terre de haut des Saintes. La Desirade.
16 Août.	<i>St.-Hyacinthe.</i> . .		Capesterre.
25 Août.	<i>Saint-Louis.</i> . . .	{	Bouillante. Gozier.
30 Août.	<i>Sainte-Rose.</i> . . .		Sainte-Rose.
4 Oct. <sup>e</sup>	<i>Saint-François.</i> . .	{	Bourg S.-Franc. B.-Terre. idem Grand <sup>r</sup> -Terre.
9 Oct. <sup>e</sup>	<i>Saint-Denis.</i> . . .		Anse-Bertrand.
11 Nov. <sup>e</sup>	<i>Saint - Martin.</i> . .		Saint-Martin,
30 Nov. <sup>e</sup>	<i>Saint-André.</i> . . .		Morne-à-l'Eau,
6 Déc. <sup>e</sup>	<i>Saint-Nicolas.</i> . .		Terre de bas des Saintes.
8 Déc. <sup>e</sup>	<i>La Conception.</i> . .		Gr.-Bourg de Marie-Gal. <sup>e</sup>

## JANVIER.

Le Soleil dans le signe du  Verseau.

Dates.	JOURS de la Semaine	NOMS des SAINTS	SOLEIL		PHASES de la LUNE.
			Lever.	Couc.	
1	jeudi	CIRCONCISION	6 28	5 32	
2	vendr.	s Adélard, ab.			
3	samedi	ste Geneviève			
4	<i>Dim.</i>	s Rigobert, év.			N. L. le
5	lundi	s Telesphore	6 28	5 32	5 à 11 h.
6	mardi	LES ROIS			46 min.
7	merc.	s Theau,			du mat.
8	jeudi	s Lucien, m.			
9	vendr.	s Julien, mar.			
10	samedi	s Guillaume	6 27	5 33	
11	<i>Dim.</i>	s Hygin, pape			P. Q. le
12	lundi	s Arcade, m.			12 à 3 h.
13	mardi	s Léonce, év.			13 min.
14	merc.	s Hilaire			du mat.
15	jeudi	s Paul, herm.	6 26	5 34	
16	vendr.	s Marcel, pape			
17	samedi	s Antoine, ab.			
18	<i>Dim.</i>	St. N. de Jésus			
19	lundi	s Marius, m.			P. L. le
20	mardi	ss Falien et S.	6 24	5 36	19 à 8 h.
21	mercre.	ste Agnès, v.			10 min.
22	jeudi	s Vincent, m.			du soir
23	vendr.	s Raymond			
24	samedi	s Timothée			
25	<i>Dim.</i>	Conv. s Paul	6 23	5 37	
26	lundi	s Polycarpe			D. Q. le
27	mardi	s Jean Chrisos.			28 à 1 h.
28	merc.	ste Agnès sec.			13 min.
29	Jeudi	s Franc. de S.			du matin
30	vendr.	ste Martine, v.	6 21	5 39	
31	samedi	s Pierre Nolas			

## F É V R I E R.

*Le Soleil dans le signe des ♓ Poissons.*

Dates	JOURS de la Semaine	NOMS des S A I N T S	SOLEIL		PHASES de la LUNE
			Lever.	Couc.	
1	<i>Dim.</i>	s Ignace, évêq	6 20	5 40	
2	lundi	<i>Purification.</i>			
3	mardi	s Blaise, évêq.			
4	mercr.	s André C. év.			N. L. le
5	jeudi	ste Agathe, v.	6 19	5 41	3 à 10 h.
6	vendre.	ste Dorothee v.			24 min.
7	samedi	s Romuald, ab.			du soir
8	<i>Dim.</i>	s Jean de Math.			
9	lundi	ste Apolonic			
10	mardi	ste Scholastiq.	6 17	5 43	
11	mercr.	s Severin, ab.			P. Q. le
12	jeudi	ste Eulalie, v.			10 à 3 h.
13	vendr.	ste Lusque, v.			16 min.
14	samedi	s Valentin, m.			du soir
15	<i>Dim.</i>	<i>Septuagésime.</i>	6 15	5 45	
16	lundi	s Onésime			
17	mardi.	s Silvain			
18	mercr.	s Siméon, év.			
19	jeudi	s Conrad, her.			P. L. le
20	vendr.	s Eucher, év.	6 13	5 47	18 à 3 h.
21	samedi	s Plavin, év.			9 min.
22	<i>Dim.</i>	<i>Sexagésime.</i>			du soir.
23	lundi	s Méraut, ab.			
24	mardi	s Mathias, ap.			
25	mercr.	s Taraise, év.	6 11	5 49	
26	jeudi	ste Honorine			D. Q. le
27	vendr.	s Nymphas			26 à 4 h.
28	samedi	s Dosithee, s.	6 9	5 51	14 min. du soir.

## M A R S.

Le Soleil dans le signe du ♈ Bélier.

Dates.	JOURS de la Semaine	N O M S des SAINTS.	S O L E I L		PHASES de la LUNE	
			Lever.	Couc.		
1	<i>Dim.</i>	<i>Quinquasésim.</i>	6	8	5 52	
1	lundi	ste Nolette				
3	mardi	s marin, mar.				
4	mercr.	<i>Les Cendres</i>				N. L. le
5	jeudi	s Drausin, év.	6	7	5 53	5 à 8 h.
6	vendr.	ste Colette				30 min.
7	samedi	s Thomas d'A.				du matin
8	<i>Dim.</i>	<i>Quadragesime</i>				
9	lundi	ste Françoise				
10	mardi	40 martyrs	6	4	5 56	
11	mercr.	s Euloge, pp.				P. Q. le
12	jeudi	s Grégoire, p.				12 à 5 h.
13	vendr.	s Léandre, év.				42 min.
14	samedi	s Lubin, év.				du matin
15	<i>Dim.</i>	<i>Reminiscere</i>	6	2	5 58	
16	lundi	s Abraham				
17	mardi	s Patrice, év.				
18	mercr.	s Alexandre, év.				
19	jeudi	s Joseph.				P. L. le
20	vendr.	s Lomer, abbé	6	0	6 0	20 à 9 h.
21	samedi	s Benoit, abbe				44 min.
22	<i>Dim.</i>	<i>Oculi</i>				du mat.
23	lundi.	s Liberat				
24	mardi	ste Hélène,				
25	mercr.	<i>Annonciation</i>	5	58	6 2	
26	jeudi	s Ludger, év.				D. Q. le
27	vendr.	s Rupert, év.				28 à 3 h.
28	samedi	s Satur				13 min.
29	<i>Dim.</i>	<i>Lætare.</i>				du mat.
30	lundi	ste Amédée	5	55	6 5	
31	mardi	ste Balbine				

## A V R I L.

Le Soleil dans le signe du ♉ Taureau.

Dates.	JOURS de la Semaine	NOMS des SAINTS.	SOLEIL		PHASES de la LUNE.
			Lever.	Couc.	
1	mercr.	s Hugues, év.	5 54	6 6	
2	jeudi	s Fr. nç. de S.			
3	vendr.	s Richard, év.			☾
4	samedi	s Isidore, év.			N. L. le
5	Dim.	Passion.	5 53	6 7	3 à 6 h.
6	lundi	s Prudence, é.			16 min.
7	mardi	s Hégésippe.			du soir
8	mercr.	s Denis, év.			
9	jeudi	s Gauthier			
10	vendr.	7 D. de la V.	5 51	6 9	☾
11	samedi	s Macaire			P. Q. le
12	Dim.	Rameaux.			10 à 10 h.
13	lundi	s Herménégil.			0 min.
14	mardi	s Tiburce, m.			du soir
15	mercr.	s Maron	5 48	6 12	
16	jeudi	s Paternae, év.			
17	vendr.	Vendr.-Saint			☽
18	samedi	s Parfait pr.			P. L. le
19	Dim.	PAQUES			19 à 2 h.
20	lundi	s Marien, pr.	5 46	6 14	16 min.
21	mardi	s Ans-lme, év.			du mat.
22	mercr.	ss Soler et C.			
23	jeudi	s George, m.			
24	vendr.	s Fidèle			
25	samedi	s Marc, évan.	5 44	6 16	☾
26	Dim.	Quasimodo.			D. Q. le
27	lundi	s Anthime, é.			26 à 10 h.
28	mardi	s Vital, mart.			49 min.
29	mercre.	s Pierre, m.			du matin
30	jeudi	ste Catherine S.	5 42	6 18	

une femme et de la suite de la

## M A I.

Le Soleil dans le signe des  Gemeaux.

Dates.	JOURS de la Semain	N O M S des S A I N T S	S O L E I L		PHASES de la LUNE.
			Lever.	Couc.	
1	vendr.	ss Philip. et J.	5 42	6 18	
2	samedi	s Athanase, é.			
3	<i>Dim.</i>	Inv. ste croix			N. L. le
4	lundi	ste Monique v.			3 à 3 h.
5	mardi	s Pie, pape	5 41	6 19	50 min.
6	mercr.	s JEAN P, LAT.			du matin
7	jeudi	s Stanislas			
8	vendr.	App. s Michel			
9	samedi	s Gregoire			
10	<i>Dim.</i>	s Antonin, év.	5 39	6 21	P. Q. le
11	lundi	s Mamert, év.			10 à 3 h.
12	mardi	s Nérée, mar.			29 min.
13	mercr.	s Gervais, évê.			du soir
14	jeudi	s Boniface, m.			
15	vendr.	s Eupraise, év.	5 37	6 23	
16	samedi	s Ubalde, év.			
17	<i>Dim.</i>	s Jean Népo.			P. L. le
18	lundi	s Venant, m.			18 à 3 h.
19	mardi	s Pierre P. C.			43 min.
20	mercr.	s Bernard de S.	5 36	6 24	du soir
21	jeudi	s Hospice			
22	vendr.	ste Julie, v.			
23	samedi	s Didier, évêq.			
24	<i>Dim.</i>	s Donatien			D. Q. le
25	lundi	Les Rogations	5 35	6 25	25 à 4 h.
26	mardi	s Philippe N.			12 min.
27	mercr.	s Jean, p.			du soir
28	jeudi	ASCENSION			
29	vendr.	s Maximin, é.			
30	samedi	s Félix, pape	5 34	6 26	
31	<i>Dim.</i>	ste Pétronille			

Les heures de lever et de coucher du soleil sont indiquées dans la colonne de gauche.

## J U I N.

Le Soleil dans le signe de ♋ l'Écrevisse.

Dates.	JOURS de la Semaine	N O M S des SAINTS	SOLEIL		PHASES de la LUNE.
			Lever.	Couc.	
1	lundi	s Prix, évêque	5 33	6 27	
2	mardi	s Marcellin m.			☉
3	mercr.	ste Clotilde			N. L. le
4	jeudi	s Quirin, év.			1 à 1 h.
5	vendr.	s Alire, évêq.	5 33	6 27	42 min.
6	samedi	s Norberg, év.			du soir.
7	Dim.	PENTECOTE			
8	lundi	s Médard, év.			
9	mardi	ss Prime et Fé.			
10	mercr.	ste. Marg.	5 32	6 28	☾
11	jeudi	s Barnabé, a.			P. Q. le
12	vendr.	s Jean C.			9 à 9 h.
13	samedi	s Antoine de P.			16 min.
14	Dim.	La Trinité			du matin
15	lundi	s Vite, martyr	5 32	6 28	
16	mardi	s J. Franç. R.			
17	mercr.	s Avit, abbé			☉
18	jeudi	FÊTE-DIEU			P. L. le
19	vendr.	ste Julienne			17 à 2 h.
20	samedi	s Silvère, p.	5 31	6 29	8 min.
21	Dim.	s Leufroi, ab.			du matin
22	lundi	s Baulin, évê.			
23	mardi	ste Audrie, r.			
24	mercr.	Nativité J. B.			
25	jeudi	Oct. Fête-Dieu	5 32	6 28	☾
26	vendr.	ss Jean et Paul			D. Q. le
27	samedi	s Ladislas, r.			23 à 8 h.
28	Dim.	s Léon, pape			50 min.
29	lundi	ss Pierre et P.			du soir.
30	mardi	Comm. s Paul.	5 32	6 28	

10 heures du matin vers 10 heures

12-7. Béland pêche une tortue, par les 43° 27' L.N. et 123° 47' long. O.

## JUILLET.

Le Soleil dans le signe du ♌ Lion.

Dates.	JOURS de la Semaine	NOMS des SAINTS	SOLEIL		PHASE de la LUNE.
			Lever.	Couc.	
1	mercr.	s Martial, év.	5 32	6 28	
2	jeudi	<i>Visitation.</i>			N. L. le
3	vendr.	s Anatole, év.			1 à 0 h.
4	samedi	s Ulric, éveq.			39 min.
5	<i>Dim.</i>	s Valère, éve	5 32	6 28	du matin
6	lundi	s Tranquillin			
7	mardi	ste Pulchérie			
8	mercr.	ste E isabeth			P. Q. le
9	jeudi	s Eprem., dia.			9 à 2 h.
10	vendr.	7 Frères m.	5 33	6 27	4 min.
11	samedi	Pie, pape et m.			du matin
12	<i>Dim.</i>	s Jean Gualb.			
13	lundi	s Anaclet, p.			
14	mardi	s Bonaventure			P. L. le
15	mercr.	s Henri, emp.	5 34	6 26	16 à 10 h.
16	jeudi	N. D. du M. C.			36 min.
17	vendr.	s Alexis			du matin
18	samedi	s Camille			
19	<i>Dim.</i>	s Vinc. de P.			
20	lundi	ste Marguerite	5 35	6 25	D. Q. le
21	mardi	ste Prax. (Vic.)			23 à 2 h.
22	mercr.	ste Marie-Ma.			8 min.
23	jeudi	s Appollinaire			du matin
24	vendr.	ste Christine			
25	samedi	s Jacques maj.	5 37	6 23	
26	<i>Dim.</i>	ste Anne,			
27	lundi	s Pantaléon,			N. L. le
28	mardi	s Nasaire, m.			30 à 1 h.
29	mercr.	ste Marthe, v.			33 min.
30	jeudi	s Abdon, m.	5 38	6 22	du soir
31	vendr.	s Ignace de L.			

Impr. chez M. Lottin, au Salon.

## A O U T.

Le Soleil dans le signe de la *mp* Vierge.

Dates.	JOURS de la Semaine	N O M S des S A I N T S	S O L E I L		PHASES de la LUNE
			Lever.	Couc.	
1	samedi	s Pierre aux L.	5 39	6 21	
2	<i>Dim.</i>	s Etienne, p.			
3	lundi	Inven. s Etien.			P. Q. le
4	mardi	s Dominique			7 à 6 h.
5	mercr.	N. D. des Neig.	5 40	6 20	7 min.
6	jeudi	Transfig. N. S.			du soir.
7	vendr.	ss Gaëtan (Al.)			
8	samedi	s Cyriaque, m.			
9	<i>Dim.</i>	s Romain, m.			
10	lundi	s Laurent, m.	5 42	6 18	P. L. le
11	mardi	s Tib. ste Susa.			14 à 6 h.
12	mercr.	ste Claire, v.			20 min.
13	jeudi	s Hippolyte			du soir,
14	vendr.	s Eusebe			
15	samedi	ASSOMPT.	5 44	6 16	
16	<i>Dim.</i>	s Joachim			
17	lundi	s Mammès, m.			D. Q. le
18	mardi	s Agapit, m.			21 à 9 h.
19	mercr.	s Magne, év.			28 min.
20	jeudi	s Bernard, ab.	5 46	6 14	du ma in
21	vendr.	ste Jeanne Fr.			
22	samedi	s Timothée			
23	<i>Dim.</i>	s Philippe Bén.			
24	lundi	s Barthelemi			N. L. le
25	mardi	s Louis, Roi	5 48	6 12	29 à 4 h.
26	mercr.	s Zéphyrin, p.			49 min.
27	jeudi	s Joseph C. la.			du matin
28	vendr.	s Augustin, d.			
29	samedi	Décol. s J-B p.			
30	<i>Dim.</i>	ste Rose de Li.	5 50	6 10	
31	lundi	s Raymond N.			

## S E P T E M B R E.

*Le Soleil dans le signe de la  Balance.*

Dates.	JOURS de la Semaine	N O M S des S A I N T S.	S O L E I L.		PHASES de la LUNE.
			Lever	Couc.	
1	mardi	s Gilles, abbé	5 51	6 9	
2	mercr.	s Etienne, roi			
3	jeudi	ste Euphémie			P. Q. le
4	vendr.	ste Rosalie			6 à 7 h.
5	s medi	ss Lauren J.	5 52	6 8	54 min.
6	<i>Dim.</i>	s Eluthère, a.			du matin
7	lundi	s Cloud, pr.			
8	mardi	<i>Nativité.</i>			
9	mercr.	s Gorgone, m.			
10	jeudi	s Nicolas de T.	5 55	6 5	P. L. le
11	vendr.	s Prote, m.			13 à 2 h.
12	samedi	s Serdon, év.			23 min.
13	<i>Dim.</i>	<i>St. Nom de M.</i>			du matin
14	lundi	<i>Exalt. de la C.</i>			
15	mardi	s Nicomède, m	5 57	6 3	
16	mercr.	s Corneille			
17	jeudi.	ss Stig. s. F.			D. Q. le
18	vendr.	s Joseph de C.			19 à 7 h.
19	samedi	s Janvier, év.			59 min.
20	<i>Dim.</i>	s Eustache, m.	5 59	6 1	du soir
21	lundi	s Mathieu, ap.			
22	mardi	s Maurice, m.			
23	mercr.	s Lin, pape			
24	jeudi	N. D. de la M.			N. L. le
25	vendr.	s Firmin, év.	6 1	5 59	27 à 9 h.
26	samedi	s Cyprien, m.			56 min.
27	<i>Dim.</i>	ss Côme et D.			du soir,
28	lundi	s Wenceslas			
29	mardi	s Michel arch.			
30	mercr.	s Jérôme, d.	6 4	5 56	

## OCTOBRE.

Le Soleil dans le signe du <sup>III</sup> Scorpion.

Dates.	JOURS de la Semaine	NOMS des SAINTS	SOLEIL.		PHASES de la LUNE.
			Lever	Couc.	
1	jeudi	s Remi, évêq.	6	4 5 56	
2	vendr.	ss Anges gard.			
3	samedi	s Gérard, ab.			P. Q. le
4	<i>Dim.</i>	s François d'a.			5 à 7 h.
5	undi	s Placide et C.	6	6 5 54	42 min.
6	mardi	s Bruno			du soir
7	mercr.	s Marc, pape,			
8	jeudi	ste Brigitte			
9	vendr.	ss Denis et C.			
10	samedi	s Franc Bor.	6	8 5 52	P. L. le
11	<i>Dim.</i>	ste Pélagie			12 à 11 h.
12	lundi	s Maximilien			22 min.
13	mardi	s Edouard			du matin
14	mercr.	s Caliste, pape			
15	jeudi	ste Thérèse, v.	6	10 5 50	
16	vendr.	s Gal, abbé			
17	samedi	ste Edwige			D. Q. le
18	<i>Dim.</i>	s Luc, év. ng.			19 à 10 h.
19	lundi	s Pierre d'Alc.			24 min.
20	mardi	s Jean Canzio.	6	12 5 48	du matin
21	mercr.	s Hilarion			
22	jeudi	s Mellon, évê.			
23	vendr.	s Théodorit			
24	samedi	s Magloire, év.			
25	<i>Dim.</i>	ss Chry. (Cré)	6	14 5 46	N. L. le
26	lundi	s Evariste, p.			27 à 3 h.
27	mardi	s Frumence			37 min.
28	mercr.	ss Simon et J.			du soir
29	jeudi	s Narcisse, év.			
30	vendr.	s Lucain, m.	6	16 5 44	
31	samedi	s Quentin			

2281 v. Janvier à la v. v. v. v.

1997 de me faire à l'usage.

## NOVEMBRE.

*Le Soleil dans le signe du →→ Sagittaire.*

Dates.	JOURS de la Semaine	NOMS des SAINTS.	SOLEIL		PHASES de la LUNE.
			Lever	Couc.	
1	<i>Dim.</i>	TOUSSAINT.	6 17	5 43	
2	lundi	<i>Les Morts.</i>			☾
3	mardi	s Hubert, év.			P. Q. le
4	mercr.	s CHARLES.			4 à 5 h.
5	jeudi	ste Bertille, v.	6 19	5 41	44 min.
6	vendr.	Léonard, soli.			du matin
7	samedi	s Baudin, év.			
8	<i>Dim.</i>	Les 4 Couron.			
9	lundi	D. B. Sauveur			☽
10	mardi	s André Avel.	6 21	5 39	P. L. le
11	mercr.	s Martin, év.			10 à 9 h.
12	jeudi	s Martin, pap.			39 min.
13	vendr.	s Didace			du soir
14	samedi	s Eugène.			
15	<i>Dim.</i>	<i>Dédicace.</i>	6 22	5 38	
16	lundi	s Edme, évêq.			☾
17	mardi	s Grégoire Th.			D. Q. le
18	mercr.	Dedic. B. s P.			18 à 4 h.
19	jeudi	ste Elisabeth			44 min.
20	vendr.	s Félix de V.	6 24	5 36	du matin
21	samedi	<i>Présentation.</i>			
21	<i>Dim.</i>	ste Cécile, v.			
23	lundi	s Clément, p.			
24	mardi	s Jean de la L.			☽
25	mercr.	ste Catherine	6 25	5 35	N. L. le
26	jeudi	s Pierre d'Al.			26 à 8 p.
27	vendr.	s Siffrein év.			25 min.
28	samedi	s Maxime, ab.			du matin
29	<i>Dim.</i>	<i>Ier Avent.</i>			
30	lundi	s André, ap.	6 26	5 34	

## D É C E M B R E.

Le Soleil dans le signe du ♄ Capricorne.

Dates.	JOURS de la Semaine	N O M S des S A I N T S	S O L E I L		PHASES de la LUNE
			Lever	Couc.	
1	mardi	s Eloi, évêque	6 27	5 33	
2	mercr	ste Bibianne			☾
3	jeudi	s François Xa.			P. Q. le
4	vendr.	ste Barbe			3 à 2 h.
5	samedi	s Sabas, abbé	6 27	5 33	26 min.
6	Dim.	II <sup>e</sup> Avent.			du soir
7	lundi	s Ambroise, d.			
8	mardi	Conception		5 32	
9	mercr.	ste Léocade, v.			☽
10	jeudi	s Melchiade	6 28		P. L. le
11	vendr.	s Corentin, é.			10 à 9 h.
12	samedi	ste Luce, v.			32 min.
13	Dim.	III <sup>e</sup> Avent.			du matin
14	lundi	s Nicaise, évê.			
15	mardi	s Mesmin, ab.	6 28	5 32	
16	mercr.	s Eusèbe, év.			☾
17	jeudi	ste Begue.			D. Q. le
18	vendr.	s Gatien, év.			18 à 1 h.
19	samedi	s Nemeze			58 min.
20	Dim.	IV <sup>e</sup> Avent.	6 29	5 31	du matin
21	lundi	s Thomas, ap.			
22	mardi	s Zénon, abbé			
23	mercr.	ste Victoire, v.			
24	jeudi	ste Ermine, v.			☽
25	vendr.	NOEL	6 29	5 31	N. L. le
26	samedi	s Etienne, m.			25 à 11 h.
27	Dim.	s Jean, apôtre			30 min.
28	lundi	ss Innocens.			du soir
29	mardi	s Thomas de C.			
30	mercr.	s Sabin, évê.	6 28	5 32	
31	jeudi	s Silvestre, P.			

# CHRONOLOGIE DES ROIS DE FRANCE.

	Roi en l'an	Âgé de	Règne	Mort Âgé de
<i>Première Race, dite Mérovingiens.</i>				
1 PHARAMOND. . . . .	420	»	8	
2 Clodion, le Chevelu. . . . .	428	»	20	
3 Mérovée. . . . .	448	»	10	
4 Childéric I. . . . .	458	21	24	45
5 Clovis I, le Grand. . . . .	481	15	30	45
6 Childebert I. . . . .	511	13	47	60
7 Clotaire I, de Soissons. . . . .	558	61	3	64
8 Chérecbert ou Caribert. . . . .	561	42	6	48
9 Chilperic I. . . . .	567	»	17	»
10 Clotaire II, le Grand. . . . .	585	1	42	43
11 Dagobert. . . . .	628	19	10	29
12 Clovis II. . . . .	638	5	18	23
13 Clotaire III. . . . .	656	4	14	18
14 Childéric II. . . . .	670	19	4	23
15 Thierry I. . . . .	674	22	17	39
16 Clovis III. . . . .	691	9	5	14
17 Childebert II, le Juste. . . . .	695	11	16	27
18 Dagobert II. . . . .	711	11	4	15
19 Clotaire IV. . . . .	715	»	1	»
20 Chilpéric II, ou Daniel. . . . .	716	»	4	»
21 Thierry II, de Chelles. . . . .	720	»	17	»
<i>Inter-règne de 6 ans.</i>				
22 Childeric III, l'Idiot. . . . .	743	9	9	18
<i>Deuxième Race. — Carlovingiens.</i>				
23 Pépin, le Bref. . . . .	752	37	16	53
24 Charlemagne, . . . . .	768	28	46	74
25 Louis I, le Débonnaire. . . . .	814	36	26	62
26 Charles I, le Chauve. . . . .	840	17	37	54
27 Louis II, le Bègue. . . . .	877	31	2	33
28 Louis III et Carloman. . . . .	879	»	5	»
29 Charles II, le Gros. . . . .	884	»	4	»
30 Endes. . . . .	888	30	10	40
31 Charles III, le Simple. . . . .	898	»	25	»
32 Raoul, Duc de Bourgogne. . . . .	923	»	13	»
33 Louis IV, d'Outremer. . . . .	936	20	18	38
34 Lothaire. . . . .	954	13	32	45
35 Louis V, le Fainéant. . . . .	986	20	1	21

*Troisième Race. — Capétiens.*

	Roi en l'an	Âgé de	Règne	Mort Âgé de	
36	Hugues Capet. . . . .	987	45	9	54
37	Robert, le Pieux. . . . .	996	25	35	60
38	Henry I. . . . .	1031	27	20	56
39	Philippe I. . . . .	1060	9	48	57
40	Louis VI, le Gros. . . . .	1108	27	29	56
41	Louis VII, le Jeune. . . . .	1137	17	43	60
42	Philippe II, Auguste. . . . .	1180	15	43	58
43	Louis VIII, Cœur de Lion. . . . .	1223	36	3	39
44	Louis IX, Saint. . . . .	1225	12	44	56
45	Philippe III, le Hardi. . . . .	1270	25	15	40
46	Philippe IV, le Bel. . . . .	1285	17	29	46
47	Louis X, Hutin. . . . .	1314	23	2	25
48	Philippe V, le Long. . . . .	1316	23	5	28
49	Charles IV, le Bel. . . . .	1322	27	6	33

*Branche des Valois.*

50	Philippe VI, Fortuné. . . . .	1328	35	22	57
51	Jean, dit le Bon. . . . .	1350	40	14	54
52	Charles V, le Sage. . . . .	1364	28	16	44
53	Charles VI, le Bien-Aimé. . . . .	1380	12	42	54
54	Charles VII, le Victorieux. . . . .	1422	19	39	58
55	Louis XI, le Prudent. . . . .	1461	38	22	60
56	Charles VIII, l'Affable. . . . .	1483	13	14	27
57	Louis XII, Père du Peuple. . . . .	1498	36	17	53
58	François I, Père des Lettres. . . . .	1515	21	32	53
59	Henry II. . . . .	1547	29	12	41
60	François II. . . . .	1559	16	1	17
61	Charles IX. . . . .	1560	10	14	24
62	Henri III. . . . .	1574	23	15	38

*Branche des Bourbons.*

63	Henry IV, le Grand. . . . .	1589	36	21	57
64	Louis XIII, le Juste. . . . .	1610	9	33	42
65	Louis XIV, le Grand. . . . .	1643	5	72	77
66	Louis XV, le Bien-Aimé. . . . .	1715	5	59	64
67	Louis XVI. . . . .	1774	20	19	39
68	Louis XVII. . . . .	1793	9	2	11
69	LOUIS XVIII, le Désiré. . . . .	1795	40	29	69
70	CHARLES X. . . . .	1824	67	"	"

## MONARCHIE FRANÇAISE.

---

LA monarchie française est la plus ancienne de toutes les monarchies. On distingue les Rois en trois dynasties ; savoir : la première des *Mérovingiens*, qui a duré 331 ans ; celle des *Carlovingiens*, qui a duré 235 ans, et celle des *Capétiens*, qui dure depuis l'année 987.

La couronne n'est point héréditaire, mais successive *agnative*, c'est-à-dire, de mâles en mâles du côté paternel. Les filles en sont exclues, en conséquence de la loi salique.

---

## FAMILLE ROYALE DE FRANCE.

---

### MAISON DE BOURBON.

CHARLES X, né à Versailles, le 9 Octobre 1757, Roi de France et de Navarre le 16 septembre 1824, sacré à Reims le 29 mai 1825 ; veuf le 2 Juin 1805, de Marie-Thérèse de Savoie, princesse de Sardaigne,  
*Louis-Antoine*, Dauphin de France, né à Versailles, le 6 août 1775, marié le 10 juin 1799, à  
*Marie-Thérèse-Charlotte de France*, ( Dauphine ), fille du Roi Louis XVI, née à Versailles, le 19 décembre 1778.

*Caroline-Ferdinande-Louise*, (MADAME), princesse des Deux Siciles, née le 5 novembre 1798, duchesse de Berri, veuve le 14 février 1820 de Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berri. De ce mariage:

*Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois*, duc de Bordeaux, petit-fils de France, né à Paris le 29 septembre 1820,

*Louise-Marie-Thérèse d'Artois*, (MADEMOISELLE), née à Paris, le 21 septembre 1819.

#### BRANCHE D'ORLÉANS.

*Louis-Philippe d'Orléans*, duc d'Orléans, né à Paris le 6 octobre 1773, marié le 25 novembre 1809, à

*Marie-Amélie*, sœur de François, Roi des Deux-Siciles, née le 26 avril 1782, duchesse d'Orléans. De ce mariage :

*Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Roselin d'Orléans*, duc de Chartres, né à Palerme le 3 septembre 1810.

*Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans*, (Mademoiselle), née à Palerme le 3 avril 1812.

*Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine d'Orléans*, (Mademoiselle de Valois), née à Palerme le 12 avril 1813.

*Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans*, duc de Némours, né à Paris le 25 octobre 1814.

*Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde d'Orléans*, [Mademoiselle de Beaujolois], née à Neuilly le 3 juin 1817.

*François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans*, prince de Joinville, né à Neuilly, le 14 août 1818.

*Charles-Ferd.-Louis-Philippe-Emmanuel d'Orléans*, duc de Penthièvre, né à Paris, le 1<sup>er</sup>. janvier 1820.

*Henri - Eugène - Philippe - Louis d'Orléans*, duc d'Aumale, né à Paris, le 16 janvier 1822,

*Antoine-Marie-Philippe-Louis*, duc de Montpensier, né à Neuilly, le 31 juillet 1824.

*Eugène-Adélaïde-Louise*, [Mademoiselle d'Orléans], sœur de S. A. R. le duc d'Orléans, née le 23 août 1777.

#### BRANCHE DE BOURBON-CONDÉ.

*Louis-Henri-Joseph de Bourbon Condé*, duc de Bourbon, prince de Condé, né le 13 avril 1756; veuf le 10 janvier 1822 de *Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans*, tante du duc d'Orléans.

## GOUVERNEMENT.

---

### CONSEIL DES MINISTRES.

Ce conseil se compose des ministres secrétaires d'état qui se rassemblent, ou devant le Roi, ou sous la présidence d'un ministre secrétaire-d'état nommé à cet effet.

Il délibère sur les matières de haute administration, sur la législation administrative, sur tout ce qui tient à la police générale, à la sûreté du trône et du royaume, et au maintien de l'autorité royale.

---

#### *Ministrss Secrétaires-d'État ayant départemens.*

Leurs Excellences :

Le comte PORTALIS ( G O ✱ ), pair, garde-des-sceaux, *la Justice* ;

Le comte de la FERRONNAYS, chevalier commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, ( C ✱ ) G O ✱ ), pair, *les Affaires étrangères* ;

Le vicomte de CAUX ( C ✱ ) ( C ✱ ), *la Guerre* ;

Le baron HYDE DE NEUVILLE ✱ ( G ✱ ), *la Marine* ;

Mgt. FEUTRIER ✱, évêque de Beauvais, *les Affaires ecclésiastiques* ;

Le vicomte de MARTIGNAC ( G O ✱ ), *l'Intérieur* ;

Le comte ROY ( C ✱ ), pair, *les Finances* ;

Le comte de SAINT-CRICQ ( G O ✱ ), *le Commerce et les Manufactures* ;

M. de VATIMESNIL ( O ✱ ), *l'Instruction publique.*

MINISTÈRE  
DE LA MARINE ET DES COLONIES.

---

S. E. le baron HYDE DE NEUVILLE, \* ( G. \* ),  
ministre secrétaire-d'état.

*Attributions du Ministre.*

Le personnel et le matériel de la marine royale ; l'entretien et le mouvement des forces navales.—L'entretien des ports militaires.—L'inscription maritime ; la levée des marins pour le service des bâtimens du Roi , et celle des ouvriers pour les travaux des arsenaux maritimes.—Les forges et fonderies de la marine.—Les hôpitaux de la marine.—L'administration et la police des bagnes.—Les tribunaux maritimes.—Le martelage des bois propres aux constructions navales.—La police de la navigation et des pêches maritimes.—L'administration de la caisse des invalides de la marine.

L'administration militaire , civile et judiciaire , et la défense des colonies.

La correspondance avec les consuls de France pour ce qui a rapport aux mouvemens des bâtimens du Roi et des navires du commerce , aux bris et naufrages , et à l'approvisionnement des arsenaux maritimes.

SECRETARIAT-GÉNÉRAL.

M. VAUVILLIERS ( O. \* ), conseiller d'état , secrétaire-général.

---

DIRECTION DU PERSONNEL.

M. HALGAN ( C. \* ) ( C. \* ), contre-amiral , conseiller d'état , membre de la chambre des députés , directeur.

M. PORTIER \* ( O. \* ), sous-directeur.

## DIRECTION DES PORTS.

- M. le chevalier TUPINIER \* (O. \*); conseiller d'état, directeur.  
 M. BOUCHER \*\*, sous-directeur.
- 

## DIRECTION DES COLONIES.

- M. FILLEAU-SAINT-HILAIRE \*\*, maître des requêtes, directeur.  
 M. GERBIDON \*, sous-directeur.

*Attributions.*

La législation, la justice, l'administration, la police, la défense et le commerce des colonies; la nomination à tous les emplois; les promotions et mouvemens des officiers, des employés militaires et civils, les finances et les approvisionnemens.

---

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ DES FONDS ET  
INVALIDES.

- M. BOURSAIN \* (O. \*), conseiller d'état, directeur.  
 M. LACODRAIS \*, sous-directeur.

*Trésorier-général des Invalides de la Marine.*

- M. MARBEAU \*, trésorier-général.
- 

ADMINISTRATION DES SUBSISTANCES DE LA  
MARINE.

- M. REVELIÈRE, \* (O. \*), administrateur.  
 M. BONJOUR \*, chef de division.  
 M. CURATTEAU DE COURSON \*, sous-chef de division.

## INSPECTIONS GÉNÉRALES.

*Constructions Navales.*

M. le baron ROLLAND, ch. de l'ordre de St.-Michel ✱,  
( O ✱ ), Inspecteur-général.

M. le baron LAIR ✱ ( C ✱ ), inspecteur-adjoint.

*Travaux Maritimes.*

M. SGANZIN, chev. de l'ordre de St.-Michel, ( O ✱ ),  
inspecteur-général des ponts et chaussées, inspecteur-  
général.

*Service de Santé.*

M. KERAUDREN, ch. de l'ordre de St.-Michel, ( O ✱ ),  
médecin en chef des armées navales, inspecteur-gén.

*Artillerie de la Marine.*

M. BRÊCHE ✱ ( O ✱ ), colonel d'artillerie, chargé de  
l'inspection du matériel.

## DÉPÔT GÉNÉRAL

des Cartes et Plans de la marine et des colonies,  
des Chartes et Archives.

M. le chevalier de ROSSEL ✱ ✱, contre-amiral hono-  
raire, directeur-général.

## CONSEIL D'ÉTAT.

*Comité de la Marine et des Colonies.*

S. E. le Ministre de la Marine et des colonies, *président.*

*Conseillers d'État.*

M. le chevalier DELAMALLE ( C ✱ ), vice-président.

M. le vicomte JURIEU ✱ ( C ✱ ).

M. le comte DU HAMEL, ch. de l'ordre de St.-Jean de  
Jérusalem, ( O ✱ ).

M. le marquis de SAINT-GÉRY ✱.

*Maîtres des Requêtes.*

- M. PREVOST ( O \* ). M. le vicomte ABRIAL \*.  
 M. FORMON. M. le vicomte de CONNY.

*Auditeurs.*

- M. de VAUBLANC \* ( G \* ); M. de TORCY.  
 M. le comte de CHABROL TOURNOELLE ; M. de VEZET.
- 

## CONSEIL D'AMIRAUTÉ,

*Créé par Ordonnance Royale du 4 Août 1824.*

S. E. le Ministre de la marine et des colonies , *président.*

*Membres du Conseil.*

- M. le c<sup>te</sup> de BURGUES-MISSIESSY , chevalier-commandeur  
 de l'ordre de Saint-Esprit , ( G \* ) ( G \* ), vice-  
 amiral , *vice-président.*  
 M. le chevalier de VIELLA \* ( O \* ), contre-amiral.  
 M. le vicomte JURIEU \* ( C \* ), intendant des armées  
 navales , conseiller d'état.  
 M. le comte de RICHEMONT ( DESBASSYNS ) \* ( C \* ),  
 commissaire-général ordonnateur de la marine , con-  
 seiller d'état.  
 M. le comte GOURDON ( C \* ) ( G O \* ), vice-amiral.  
 M. le c<sup>te</sup> d'Augier ( G \* ) ( G O \* ), v.-a. , cons<sup>er</sup> d'état.  
 M. le baron MACKAU \* ( C \* ), contre-amiral.  
 M. FLEURIAU , \* ( O \* ), maître des requêtes , capitaine  
 de vaisseau , *Secrétaire.*

## OFFICIERS-GÉNÉRAUX DU CORPS ROYAL DE LA MARINE.

## AMIRAL.

Son Altesse Royale Monseigneur le DAUPHIN.

M. le chevalier De PANAT, \* ( O \* ), contre-amiral honoraire, secrétaire-général de l'amirauté.

MM.

*Vice - Amiraux.*

S. S. le comte TRUGUET, Laurent-Jean-François, ( G \* ) ( G \* ), pair de France ;

Le comte de ROSILY-MESROS, François-Étienne, ( G \* ) ( G \* ), directeur et inspecteur-général du dépôt des cartes et plans ;

Le comte de BURGUES-MISSIESSY, Edouard - Thomas ; chevalier - commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, ( G \* ) ( G \* ), vice-président du conseil d'amirauté ;

Le marquis de SERCEY, Pierre-César-Charles-Guillaume, ( G \* ) ( G O \* ) ;

Le comte DUMANOIR, Pierre-Étienne-René-Marie, ( C \* ) ( G O \* ) ;

WILLAUMEZ, Jean-Baptiste-Philibert, ( C \* ) ( C \* ) ;

Le comte de GOURDON, Antoine-Louis, ( G \* ) ( G O \* ), membre du conseil d'amirauté.

Le baron DUPERRÉ, Victor-Guy, ( C \* ) ( G O \* ), préfet maritime du 2<sup>e</sup> arrondissement.

Le comte d'AUGIER, François-Henry-Eugène, ( G \* ) ( G O \* ), conseiller d'état, membre du conseil d'amir.

JACOB, Louis-Léon, \* ( G O \* ), préfet maritime du 5<sup>e</sup> arrondissement.

Le chevalier DE RIGNY, Henry, \* ( C \* ), maître des requêtes ;

## MM.                    Contre - Amiraux.

Le baron BAUDIN , François-André , ( C ✱ ) ( G O ✱ ) ;

Le baron HAMELIN , Jacq<sup>es</sup>-Felix-Emmanuel , ✱ ( G O ✱ ) ;

Le comte BIDÉ DE MAURVILLE , Ant.-Germain , ( G ✱ ) ✱ ;

Le vicomte de MONTBOISSIER DE CANILLIAC , Charles ,  
( C ✱ ) ( O ✱ ) ;

Le baron de MOLINI , François-Romuald-Alexandre ,  
( C ✱ ) ( C ✱ ) ;

JURIEN-LAGRAVIÈRE , Pierre - Roch , ( C ✱ ) ( C ✱ ) ,  
préfet maritime du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

BERGERET , Jacques , ✱ ( G O ✱ ) ;

HALGAN , Emmanuel , ( C ✱ ) ( C ✱ ) , conseiller d'état ;

Le baron MEYNARD DE LAFARGE , François , ✱ ( C ✱ ) ;

Le baron ANGOT DES ROTOURS , Jn-Julien , ( C ✱ ) ( C ✱ ) ,  
gouverneur de la Guadeloupe et dépendances ;

Le baron ROUSSIN , Albin-Reine , ✱ ( C ✱ ) , membre  
du conseil d'amirauté ;

DUCAMPE DE ROSAMEL , Claude-Charles-Marie , ✱ ( C ✱ ) ;

DE MARTINENQ , André-Julien-François , ✱ ( C ✱ ) ;

Le baron LEMARANT , René-Constant , ✱ ( C ✱ ) ;

GRIVEL , Jean-Baptiste , ✱ ( C ✱ ) ;

Le chevalier de VIELLA , Louis-Henri , ✱ ( O ✱ ) ,  
membre du conseil d'amirauté.

DURANTEAU , Romain , ✱ ( O ✱ ) ;

Le baron de MACKAU , Ange-René-Armand , ✱ ( C ✱ ) ;

Le baron MILIUS , Pierre-Bernard , ✱ ( C ✱ ) , maître  
des requêtes.

DUPOTET , ✱ ( C ✱ ) .

## TABLE CHRONOLOGIQUE

*Des Gouverneurs , Intendants , Commissaires-Ordonnateurs , Subdélégués-généraux , Préfets coloniaux , Chefs d'Administration , Commissaires de Justice , Procureurs-généraux , etc. , qui se sont succédés depuis l'établissement de la Guadeloupe.*

## GOUVERNEURS.

An.	MESSIEURS ,
1664	Du Lyon.
1679	Hinselin.
1696	le chevalier Auger.
1704	de la Malmaison.
1717	de Moyencourt.
1727	Graud Du Poyet.
1734	de Larnage.
1737	de Clieu.
1752	le chevalier de Mirabeau.
1757	Nadau du Treil.
1763	le chevalier de Bourlamarque , lieut. gén.
1765	le comte de Nolivos , lieutenant général.
1769	le marquis de Bouillé.
1772	le chevalier Dion.
1775	le comte d'Arbaud , lieutenant général.
1781	le vicomte de Damas , lieutenant général.
1784	le baron de Clugny.
1786	le comte de Micoud , <i>par intérim.</i>
	» le baron de Clugny.
1792	le vicomte d'Arrot , <i>par intérim.</i>
1793	Lacrosse.
	» Collot.

- 1794 *Prise de l'Isle par les Anglais, sous les ordres de Sir Jh. Grey et John Jervis.*
- » *Reprise de l'Isle par Chretien et V. Hugues, commissaires délégués par la convention nat.*
  - » *Victor Hugues, commissaire délégué par la convention nationale.*
- 1795 Hugues, Goyrand et Lebas, commissaires délégués par la convention nationale.
- » Hugues et Lebas, *idem.*
- 1796 les mêmes, Agens particuliers du Dir. Ex.
- 1798 Hugues, Agent particulier du Dir. Exécut.
- » Desfourneaux, *idem.*
- 1799 Jeannet, Baco et Lavaux, Agens part. etc.
- 1800 les mêmes, Agens des Consuls.
- » Jeannet, Baco et Bresseau, *idem.*
  - » Jeannet et Bresseau, *idem.*
- 1801 Lacrosse, Capitaine-Général.
- 1802 Richepance, Général en chef.
- » Lacrosse, Capitaine-Général.
- 1803 Ernouf, *idem.*
- 1810 (6 fév.) *Prise de l'Isle par les Anglais, sous les ordres du Lieutenant-général Sir Georges Beckwith et du Vice-Amiral Sir Alexander Bochrane.*
- 1814 (14 déc.) *Reprise de possession de l'Isle pour S. M. T. C., par le comte de Linois.*
- 1815 (10 août) *Prise de l'Isle par les Anglais, sous les ordres du Lieutenant général Sir James Leith, gouverneur-général pour S. M. B.*

- 1816 ( 15 juillet ) *Reprise de possession de l'Isle pour S. M. T. C., par le licut.-général comte de LARDENOY, Gouverneur-général.*
- 1818 ( 12 janvier ), le même, Gouverneur et Administrateur pour le Roi.
- 1823 ( 1<sup>er</sup> juillet ), Louis-Léon JACOB, contre-amiral, Gouverneur et Administrateur pour le Roi.
- 1826 ( 18 mai ), baron Vatable, maréchal de camp, commandant militaire, Gouverneur et Administrateur pour le Roi, *par intérim,*
- » ( 1<sup>er</sup> Juin ), Jean-Julien baron Angot DES ROTOURS, contre-amiral, Gouverneur pour le Roi.

---

INTENDANTS, COMMISSAIRES-ORDONNATEURS, etc.

MESSIEURS ,

- 1707 Renauld , *Subdélégué de l'Intendant.*
- 1713 Mesnier , *Commissaire Ordonnateur.*
- 1717 De la Chapelle , *Subdélégué général.*
- 1735 Marin , *Commissaire Ordonnateur.*
- 1763 le président de Peinier , *Intendant.*
- » Mignot , *Subdélégué général.*
- 1764 Laval , *idem.*
- 1765 Prost de Larry , *idem.*
- 1766 le baron de Moissac , *Intendant.*
- 1769 d'Eu de Montdenoix , *Commissaire Ordon.*
- 1775 le président de Peinier , *Intendant.*
- 1780 d'Eu de Montdenoix , *Com..gén. Ordonnateur.*
- 1781 Constant de Moispineau , *Com. Ord. par int.*
- » Cayolle , *idem.*
- 1782 de Foulquier , *Intendant.*
- 1786 Foullon d'Écotier , *Maitre des Requêtes, idem.*
- » Petit de Viévigne , *Com.-gén. Ord. par int.*

- 1786 Foullon d'Écotier, M. des Requêtes, *Intendant*.
- 1789 Iger, *Commissaire Ordonnateur par intérim*.
- » Petit de Viévigne, *Com. gén. Ordonnateur*.
- 1791 Rochepierre, *Com. Ordonnateur par intérim*.
- 1792 Minut, *Intendant*.
- » Chabert de Prailles, *Com. Ord. par intérim*.
- 1793 Voisin, *idem. idem.*
- 1794 Durand Villegégu, *Chef d'Administration*.
- 1796 Paquenesse, *Chef d'Administ. par intérim*.
- 1798 Devers, *idem.*
- 1799 Garnaud, *idem.*
- » Roustagnenq, *Com. principal, Ordonnateur*.
- 1802 Lescalier, *Préfet Colonial*.
- 1803 Roustagnenq, *idem par intérim*.
- 1805 le général Kerversau, *Préfet Colonial*.
- 1810 *Prise de l'Isle par les Anglais.*
- 1814 de Guillermy, *Intendant*,  
et de Vaucresson, *Commissaire Ordonnateur*.
- 1815 *Prise de l'Isle par les Anglais.*
- 1816 Foullon d'Écotier, *Conseiller d'État, Intend.*  
et Roustagnenq, *Com. gén. Ordonnateur*.
- 1818 (12 Jan.), suppression de la place d'Intendant
- » Roustagnenq, *Com.-gén. Ordonnateur*.
- 1823 (1<sup>er</sup> juillet), Delacour, *Com. pr. Ordonnateur*.
- » (10 sep.), Boisson, *Contrôleur de Marine de 1<sup>re</sup> classe, Ordonnateur par intérim*,
- 1824 (1<sup>er</sup> juin) Motas, *Commissaire de marine, Ordonnateur par intérim*.
- 1825 (18 janvier), Jubelin, *Com.-princ.-Ordonnat.*
- 1826 (11 avril), de Muysart, *Commissaire-princip. Ordonnateur*.

## COMMISSAIRES DE JUSTICE.

*Messieurs ,*

- 1802 Coster , *Commissaire de Justice.*  
 » Nadal Saintrac , *idem par intérim.*  
 1803 Bertolio , *Commissaire de Justice.*
- 

## DIRECTION-GÉNÉRALE DE L'INTÉRIEUR.

- 1826 (1<sup>er</sup>. juin) , M. Jules Billecocq , directeur-général.
- 

## PROCUREURS - GÉNÉRAUX.

*Messieurs ,*

- 1711 Rolland , Procureur-général titulaire.  
 1717 Pérée , conseiller , faisant fonctions.  
 1710 Ducharmois , conseiller , *idem.*  
 1730 Dorillac , titulaire.  
 1741 Brondou , *idem.*  
 1748 Coquille , substitut , faisant fonctions.  
 1753 Coquille , titulaire.  
 1792 *Dissolution du Conseil.*  
 1802 *Rétablissement du Conseil sous le nom de  
 Cour d'Appel.*  
 » Robert Lavielle , Procureur-général titulaire.  
 1810 Desislets-Mondésir , sub. , faisant fonctions.  
 » Dampierre , second substitut , *idem.*  
 » Lavielle Duberceau , titulaire.  
 1812 Labiche de Reignesfort , *idem.*  
 1818 Le Borgne Clermont , sub. , faisant fonctions.  
 1820 Pellerin , Procureur-général titulaire près la  
 Cour Royale.  
 1826 De Lacharière , Avocat-général , faisant fonct.  
 1827 Prosper Cabasse , Procureur-général.  
 1828 De Lacharière , Avocat-général , faisant fonct.  
 1829 Prosper Cabasse , Procureur-général titulaire.

# GOUVERNEMENT

DE LA GUADELOUPE ET DÉPENDANCES.

---

Son Excellence Monsieur JEAN-JULIEN BARON ANGOT  
DES ROTOURS, contre-amiral, commandeur de  
l'ordre royal et militaire de St-Louis, commandeur de  
l'ordre royal de la Légion d'honneur, grand'croix des  
ordres royaux et militaires de St-Ferdinand d'Espagne  
et de la Tour et l'Épée de Portugal, Gouverneur pour  
le Roi, de la Guadeloupe et dependances.

M. Louis-François baron Vatable, chevalier de l'ordre  
royal et militaire de St-Louis, commandeur de l'ordre  
royal de la Légion-d'honneur, maréchal des camps et  
armées du Roi, Commandant-militaire.

M. Charles-Emmanuel de MUYSSART, chevalier de l'ordre  
royal de la Légion-d'honneur, commissaire-principal  
de la marine, Ordonnateur.

M. Jules BILLECOQ, chevalier de l'ordre royal de la  
Légion-d'honneur, Directeur-général de l'Administra-  
tion intérieure.

M. PROSPER CABASSE, chevalier de l'ordre royal de la  
Légion-d'honneur, Procureur-général.

---

## SECRÉTARIAT DU GOUVERNEMENT.

MM. LE CARDINAL, commis-principal de marine, *Chef  
du Secrétariat.*

A. PÉNAUD, commis de marine de 1<sup>re</sup> classe,  
*Secrétaire-particulier de M. le Gouverneur.*

## CONSEIL PRIVÉ.

---

Le Conseil privé se compose ainsi qu'il suit :

S. Exc. M. le Gouverneur pour le Roi, *Président* ;

*MM.* le Commandant militaire ;

le Commissaire-Ordonnateur ;

le Directeur-général de l'Intérieur ;

le Procureur-général :

Et trois Conseillers coloniaux.

Le Contrôleur colonial assiste au Conseil Privé , avec voix représentative dans toutes les discussions.

Un Secrétaire-Archiviste , *tient la plume.*

Le directeur de l'artillerie , l'ingénieur en chef , le capitaine de port du chef-lieu , les directeurs des administrations financières , le trésorier , etc. , sont appelés au Conseil lors qu'il y est traité des matières de leurs attributions. Ils y ont voix consultative.

Deux membres du Conseil-général sont appelés nécessairement au Conseil privé , avec voix consultative , pour la discussion des ordonnances , arrêtés et règlements.

Le Conseil peut demander à entendre , en outre , tous fonctionnaires et autres personnes qu'il désigne , et qui , par leurs connaissances spéciales , sont propres à l'éclairer.

Si le Gouverneur approuve cette demande , les fonctionnaires et autres personnes ainsi appelés assistent à la délibération avec voix consultative.

Le Conseil nomme , dans son sein , des commissions pour l'examen des affaires qui demandent à être approfondies. Le contrôleur colonial peut en faire partie.

Le Conseil délibère à la pluralité des voix. En cas de partage, celle du Gouverneur est prépondérante.

Le procès-verbal de la séance ne fait mention que de l'opinion de la majorité, lorsque le Conseil juge administrativement.

Les attributions du Conseil privé sont établies au chapitre 3 du titre 5 de l'Ordonnance Royale du 21 août 1825. Celles particulières aux conseillers-coloniaux le sont au chapitre suivant de la même ordonnance.

Lorsque le Conseil privé juge administrativement, en matière de contentieux administratif, ou en matière de contraventions aux lois, ordonnances et règlements sur la traite des noirs, sur le commerce étranger, sur les douanes, etc. Il se constitue soit en *Conseil du contentieux administratif*, soit en *Commission spéciale d'Appel*, au moyen de l'adjonction de deux membres de l'ordre judiciaire, qui ont voix délibérative comme les autres membres.

Dans l'un et l'autre cas les fonctions du ministère public sont exercées par le contrôleur colonial. Le secrétaire-archiviste remplit alors celles de greffier.

Le mode de procéder est déterminé par un règlement particulier.

Les conseillers-coloniaux actuellement en exercice sont :

*Messieurs,*

LEDENTU \* ; BONNET fils ; TABOUILLOT ; *titulaires ;*

GAUDRIC \* ; BÉLOST ; N. ; *suppléants.*

M. , *Secrétaire-Archiviste du Conseil privé.*

## CONSEIL-GÉNÉRAL.

---

### *Membres titulaires. MM.*

Faujas de Saint-Fond ; Comte Dubois D'Estrelan ;  
 Paviot ( Guillaume ) ; Raoul de Fongères ;  
 Coudroi de Lauréal ( J-B<sup>te</sup>. ) ; Reiset ( Philibert ) ;  
 Comte de Bouillé ( François ) ; Ledentu ( J.-Alexandre ) ;  
 Aymard de Jabrun ; Deville ( Josesph ) ;  
 Caillon ( Jh-P<sup>re</sup>-Raymond ) ; N

### *Membres suppléants. MM.*

Aymard de Jabrun ( Camile ) ; Rousseau ( Amédée ) ;  
 Douillard Grands Fonds André de Lacharière ;  
 ( Étienne-Bernard ) ; Dupointon Rival ;  
 Dévarieux ; Reynal de St.-Michal.  
 Cornette St.-Cyr ; N  
 Comte de La Marche ; N  
 Coudroi de Lœry ( J.-J<sup>es</sup>. ) ;

---

La composition du conseil-général et la forme de ses délibérations sont établies aux chapitres 1<sup>er</sup>. et 2<sup>e</sup>. du titre 7 de l'Ordonnance Royale du 9 février 1827.

Lorsque les circonstances l'exigent, il est formé un *Conseil de défense*, et un autre conseil ou *Commission des Prises*, dont les formes et les attributions particulières sont déterminées tant par l'Ordonnance Royale du 9 février 1827, que par les lois et réglemens.

L'un et l'autre sont convoqués et présidés par le Gouverneur pour le Roi.

Par ordonnance royale du 9 février 1827, il a été formé près de S. E. le ministre de la marine, un conseil composé des députés des colonies et de leurs suppléants.

Ce conseil est appelé à donner son avis sur les diverses questions au sujet desquelles S. Exc. le ministre juge à propos de le consulter.

Il peut adresser à S. E. le ministre les propositions et les observations qui lui paraissent utiles dans l'intérêt de chacune des colonies, et dans celui de ces établissemens en général.

---

*Député de la Colonie à Paris.*

M. le comte DE VAUBLANC ✱ ( G. ✱ ), ministre d'état.

M. DE VERMONT ✱ ✱, député suppléant.

---

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL.

*Messieurs,*

Louis-François baron Vatable, ✱ ( C. ✱ ), maréchal des camps et armées du Roi, *Commandant-militaire.*

Mouton, chef de bataillon, ✱, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, *Chef d'État-Major de S. E. le Gouverneur.*

Couchaux, lieutenant de vaisseau, ✱, *Aide-de-camp du Gouverneur.*

De Ste-Croix ✱, capitaine d'état-major.

De Fitte de Soucy ✱, capitaine, *Officier d'ordonnance.*

Esnou de la Bellangerais, capitaine, *idem.*

De Sonis, capitaine, *officier d'ordonnance près de M. le Cammandant-militaire.*

## MM. COMMANDANTS DES DÉPENDANCES.

- L. AURANGE, \* (O. \*), lieut.-colonel, *Commandant-particulier à Marie-Galante, (en congé),*  
 BOULOGNE de ROUGEMONT, \*, capitaine, *Commandant-particulier à St.-Martin (partie française.)*  
 BONBRAIN \*\*, chef d'escadron, *Commandant-particulier aux Saintes.*

## MM. ÉTAT-MAJOR DES PPAGES.

- Le chev. de VILLENEUVE-LAROGHE-BARNAUD, \*\*, Lt-col., *Commandant la Place de la Basse-Terre.*  
 St.-JUERY, \*\*, chef de bataillon, *Commandant la Place de la Pointe-à-Pitre.*  
 BROU, \*, cap., *Adjudant de Place à la Basse-Terre.*  
 JUST \*, capitaine, *idem à la Pointe-à-Pitre.*

## MM. DIRECTION D'ARTILLERIE.

- CAUSSADE \*\*, chef de bat. à l'état-major, *Directeur ;*  
 N. , capitaine en premier, *Sous-Directeur ;*  
 SIRURGUET, capitaine en second à l'état-major, *Adjoint ;*  
 BOUTIN, garde d'art. de 3<sup>e</sup> classe, ff. de garde-principal ;  
 NICARD, maître artificier ;  
 AUTELET, contrôleur d'armes de 2<sup>e</sup> classe ;  
 RENGGER, adjoint au garde-principal.  
 MATHIEU, garde du matériel à la Pointe-à-Pitre.

## MM. DIRECTION DU GÉNIE.

- STUCKER \* \*, chef de bataillon, *sous-Directeur* ;  
 NISOT , capitaine en premier d'état-major, *chargé du service à la Basse-Terre* ;  
 PICHON , capitaine en second d'état-major, *chargé du service à la Pointe-à-Pitre* ;  
 NADAU DES ISLETS , lieut. en 1.<sup>er</sup> de sapeurs, *à la Pointe-à-Pitre* ;  
 DE LAFRETÉ , lieut. en 1.<sup>er</sup> de sapeurs, (en congé).  
 JOUANNEAU , garde de première classe, *à la B.-Terre* ;  
 LAGARDE , garde de 1.<sup>re</sup> classe, *à la Basse-Terre* ;  
 STEVEL \* , garde de 3<sup>e</sup> classe, *idem.*  
 BOLVIN , *idem.* *à la Pointe-à-Pitre* ;  
 MARY , dessinateur, *à la Basse-Terre.*  
 VIGNAL , commis écrivain, *à la Basse-Terre* ;  
 CHAIGNEAU , *idem.* *à la Pointe-à-Pitre.*
- 

## DIRECTION DES PONTS ET CHAUSSÉES.

MM.

- HUREL \* , ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe au corps royal des ponts et chaussées, *Directeur* ;  
 DE MATTY DE LATOUR , ingénieur ordinaire de 2<sup>e</sup> classe ;  
 TAVERNIER , cond. de 1.<sup>re</sup> classe des ponts et chaussées ;  
 HENRY , *idem* *idem* ;  
 SANS , *idem* *idem* ;  
 HARDY , conducteur de 2<sup>e</sup> classe des ponts et chaussées ;  
 DELMARÈS , *idem* *idem* ;  
 BELHOMME , *idem*, non embrigadé ;  
 LACHEZE , conducteur de 2<sup>e</sup> classe des travaux maritimes ;  
 BATAILLÉ , conducteur de 3<sup>e</sup> classe *idem* ;  
 LEROY , conducteur pr. de travaux, assimilé à la 1.<sup>re</sup> cl.

## MM. SERVICE DES PORTS.

Le vicomte de CHABONS, ✱, capitaine de vaisseau  
en retraite, *Capitaine de Port à la Basse-Terre.*

Le vicomte de TURPIN, ✱, cap. de frégate hon.,  
*Capitaine de Port à la Pointe-à-Pitre, ( en congé ).*

PASCAUD, enseigne de vaisseau, commandant le sta-  
tionnaire *la Créole, Capitaine de Port provisoire*  
*à la Pointe-à-Pitre.*

FRÉTON, *Lieutenant de Port à St. Martin.*

Le COUTURIER, *idem au Moule.*

## GENDARMERIE ROYALE.

MM. *Compagnie de la Guadeloupe.*

LEROY, ✱, *capitaine-commandant, à la Basse-Terre ;*

N, *lieutenant, à la Pointe-à-Pitre ;*

LUGNÉ, ✱, *lieutenant, à la Basse-Terre.*

## CORPS ROYAL D'ARTILLERIE.

M. CAUSSADE ✱ ✱, chef de bataillon, *Commandant.*

*Détachement de la 6<sup>e</sup> Compagnie du premier Régiment*  
MM. *à pied.*

FONTAINE ✱, capitaine en second, *commandant ;*

RAVAUT, lieutenant en premier.

MM. *2<sup>e</sup> Compagnie du 2<sup>e</sup> Régiment à pied.*

LACHASSE, capitaine en 1<sup>er</sup>, *commandant, ( en congé ) ;*

CHAMBIGE, capitaine en second, *commandant par int. ;*

COURLET de VRÉGILLES, lieut. en premier, *commandant*  
*l'artillerie à la Pointe-à-Pitre ;*

LEBORNE, sous-lieutenant, *( en congé ).*

*Détach<sup>t</sup> de la 2<sup>e</sup> Comp<sup>e</sup> d'Ouvriers d'Artillerie-*

M. BADIA de LÉBLICH de CASTILLO, l.<sup>t</sup> en 1<sup>er</sup>, *command.<sup>t</sup>*

## RÉGIMENT SPÉCIAL DES COLONIES , 51<sup>e</sup> de ligne.

### ÉTAT-MAJOR.

- MM. OCHER DE BEAUPRÈS , \* ( O \* ) , colonel ;  
 DE POSSON , \* ( O \* ) , lieut. col. [ en congé ] ;  
 ALLEYE DE BILLON , \* , chef de bataillon ;  
 MASSY , \* \* , chef de bataillon ;  
 CAZAC , \* , chef de bataillon ;  
 LEGROS de MARCY , capitaine-adjutant-major ;  
 HERBILLON , capitaine-adjutant-major ;  
 N , capitaine-adjutant-major ;  
 MOREL , sous-lieutenant porte-drapeau.  
 N , aumonier ;  
 MEUNIER , \* , chirurgien-major ;  
 SAGET , chirurgien-aide-major ;  
 CONSEIL , chirurgien-aide-major.

### CAPITAINES ,

*Suivant leur rang d'ancienneté. Messieurs :*

Roux * ,	du 3 <sup>o</sup> b.	Marillat ,	du 3 <sup>e</sup>
Jacquier * * ,	gr. du 2 <sup>e</sup>	Pérot , * ,	volt. du 1 <sup>er</sup>
Du Lyon de Rochefort * * ,	du 3 <sup>e</sup> b.	Fiéron , ff de maj. g.	du 3 <sup>e</sup>
		Paoli * ,	volt. du 3 <sup>e</sup>
De Laubière , * ,	du 1 <sup>er</sup>	Goinguenet ,	du 2 <sup>e</sup>
Maroniez , * ,	gr. du 1 <sup>er</sup>	Bonsquet de Pincevoir ,	1 <sup>er</sup>
Forget , * ,	du 2 <sup>e</sup>	Descuches ,	du 2 <sup>e</sup>
Isaac * ,	du 3 <sup>e</sup>	Gobeau ,	du 1 <sup>er</sup>
Samuel ,	du 1 <sup>er</sup>	Petit Pas ,	du 2 <sup>e</sup>
Rozet * * ,	du 2 <sup>e</sup>	N ,	du 1 <sup>er</sup>
Carossio , * ,	volt. du 2 <sup>e</sup> .	N ,	du 3 <sup>e</sup>

## LIEUTENANTS ,

*Suivant leur rang d'ancienneté. Messieurs :*

Widerspach, <i>ff. d'ad. m.</i>	3	Renard ,	2
Eberhard ,	2	Lespine , <i>à la suite.</i>	
Carpentier , <i>grenad.</i>	3	Le Comte ,	3
Bounin , <i>grenadier ,</i>	2	Davignon , <i>voltig.</i>	3
Borel , ✱ ,	3	Isambert ,	2
Galas ,	1	Delacroix , <i>à la suite.</i>	
Beuvelet ✱ ,	3	Queladur ,	3
Cebron ✱ , <i>v. en congé,</i>	2	Choquier , <i>offic. d'hab.<sup>t</sup></i>	1
De Barolet , <i>grenad.</i>	1	Filhon ,	1
Brunet , <i>voltig.</i>	1	Varnier ,	2
Meunier ,	1	Thiellement , <i>offic.-pay.</i>	1
De Mortreux ,	2		

## SOUS-LIEUTENANTS ,

*Suivant leur rang d'ancienneté. Messieurs :*

Cardillac ,	3	Tancé , <i>à la suite.</i>	
De Castel La Boulhène , <i>v.</i>	3	Posée , <i>à la suite.</i>	
Desplanches , <i>grenad.</i>	3	Baut , <i>à la suite.</i>	
Pujol ,	3	Persenet ,	1
Thepault du Brignon ,	3	Tharon ,	2
Poiret , <i>gr. of. d'arm.</i>	1	Bonnes ,	1
De St.-Vincent , <i>volt.</i>	1	Bertrand ,	2
Millet ,	2	Hatot ,	1
Bohain , <i>grenadier ,</i>	2	Godard ,	1
Lafontaine , <i>voltig.</i>	2	Roger ,	1
Tellier ,	2		

( La 6<sup>e</sup> compagnie de chaque bataillon forme le dépôt en France, commandé par le major ).

## CONSEILS DE GUERRE ET DE RÉVISION.

## PREMIER CONSEIL.

M. Massy , chef de bat. au 51<sup>e</sup>, ff. de col. , *président.*

MM. Nisot , capitaine en 1 <sup>er</sup> du génie , ff. de chef de bataillon ,	} <i>juges.</i>
Pérot , capitaine au 51 <sup>e</sup> régiment ,	
Chambige , cap. en 2 <sup>e</sup> au 2 <sup>e</sup> rég. d'art <sup>e</sup> ,	
Lecomte , lieutenant au 51 <sup>e</sup> régiment ,	
Bonnes , sous-lieutenant idem ,	
Vedeaux , sergent-major idem ,	

Fiéron , capitaine au 51<sup>e</sup>, *capitaine-rapport.*

Maroniez , capit. idem , *commissaire du Roi.*

## DEUXIÈME CONSEIL.

M. Caussade , chef de bataillon , directeur d'artillerie ,  
faisant fonctions de colonel , *président.*

MM. Fontaine , cap <sup>e</sup> en 2 <sup>e</sup> du 1 <sup>er</sup> rég. d'art. ff. de chef de bataillon ,	} <i>juges.</i>
Esnou de la Bellangerais , capitaine , officier-d'ord <sup>e</sup> du gouverneur ,	
Paoli , capitaine au 51 <sup>e</sup> régiment ,	
Lugné , lieutenant de gendarmerie ,	
De St-Vincent , sous-lieut. au 51 <sup>e</sup> rég. ,	
Otto , sergent-major idem ,	

Brou , cap.-adj. de place à la B.-T. , *cap.-rapporteur.*

Gobeau , cap. au 51<sup>e</sup> rég. , *commissaire du Roi.*

## CONSEIL DE RÉVISION.

M. De Villeneuve Laroche Barnaud, lieut.-colonel,  
commandant la place à la Basse-Terre,  
ff. de maréchal de camp, *président.*

MM. Leroy, cap<sup>e</sup> de gendarm<sup>e</sup>, ff. de col.,  
De Laubière, cap. au 5<sup>r</sup>e, ff. de ch. de b. }  
Legros de Marcy, cap.-adj.-major au 5<sup>r</sup>e } *juges.*  
Sirurguet, cap. en 2<sup>e</sup> adj. à la dir. d'art. }

Bonneville, commissaire de la marine, ff. de sous-  
intendant-militaire, *commissaire du Roi.*

## ADMINISTRATION DE LA MARINE.

M. DE MUYSSART, \*, commissaire-principal de la  
marine, *Ordonnateur de la Guadeloupe et dépen-  
dances*, résidant à la Basse-Terre.

## OFFICIERS D'ADMINISTRATION

*suivant leur grade et leur ancienneté.*

MM

Mainié, \*, *Contrôleur de 1<sup>re</sup> classe.*

Bonneville, *Commissaire de deuxième classe.*

Jourand, \*, *Commissaire de deuxième classe.*

Martin, *Commissaire de deuxième classe.*

De Vauclin, *Garde-Magasin de 2<sup>e</sup> classe.*

Bergevin ;

Courejolle ;

Carbonel ;

De Chicourt, \* ;

} *Sous-Commissaires.*

M M.

Rousseau Tourville ;	}	<i>Commis-Principaux.</i>
Nadau Des Islets ;		
Millin de la Courvault ;		
Codet de Lamorinière ;		
Pognon ;		
Cadeot ;		
Le Tellier , ( en congé ) ;		
Le Cardinal ;	}	<i>Commis de 1<sup>re</sup> Classe.</i>
Richaud [ Jn-Bte. ] ;		
Bunel ;		
Lamarre fils ;		
Pénaud ;		
Laugier ;		
De Ruthye-Bellaçq.		

Rousseau fils ;	}	<i>Commis de 2<sup>e</sup> Classe.</i>
Bégin ;		
Ledentu (Gustave) ;		
Bouvier ,		
De Bantel , [ en congé ] ;		
Gaveau.		

---

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION.

---

*Secrétariat de M. l'Ordonnateur.*

M. Laugier , commis de marine de 1<sup>re</sup> classe , *chef.*

## BASSE-TERRE.

*Approvisionnements , Vivres , Chantiers et Ateliers ,*

MM.

*Bagne et Geole.*

Martin , commissaire de marine , *chef.*

Richaud , commis de marine de première classe.

Rousseau fils , commis de marine de deuxième classe,

*Magasin-général.*

M. de Vauclin , *garde-magasin.*

Gaveau , commis de marine de deuxième classe.

MM.

*Reuves et Hôpitaux.*

Bonneville , commissaire de marine , *chef.*

Lamarre fils , commis de marine de première classe.

De Ruthye-Bellaçq , commis de marine de 1<sup>re</sup> classe.

Begin , commis de marine de deuxième classe.

*Comptabilité centrale des Fonds.*

M. Cadeot , commis-principal de marine , *chef.*

*Armements et Classes.*

M. de Chicourt \* , sous-commissaire de marine , *chef.*

## POINTE-A-PITRE.

MM.

JOURAND , \* , commissaire de marine , *chargé en chef*  
*du Service administratif.*

Codet de Lamorinière , commi-principal de marine.

*Magasin.*

M. Bouvier , commis de marine de 2<sup>e</sup> classe , *sous-*  
*garde-magasin provisoire.*

## ISLES DÉPENDANTES DE LA GUADELOUPE.

*Marie - Galante.*

M. Bergevin, sous-commissaire de marine, chargé  
du Service Administratif.

*St.-Martin, ( partie-française ).*

M. Millin de la Courvau't, commis-principal de  
marine, chargé du Service Administratif.

*Les Saintes.*

M. Courjolle, sous-commissaire de marine, chargé  
du Service Administratif.

A  
CONTROLE COLONIAL.

MM.

*Basse-Terre.*

Mainié <sup>†</sup>, contrôleur de 1.<sup>re</sup> classe.

Rousseau Tourville, commis-principal de marine,  
préposé au Contrôle du Magasin-général.

Nadau Des Islets, commis-principal de marine,

Buacel, commis de première classe.

Ledentu, commis de marine de deuxième classe.

*Pointe-à-Pitre.*

M. Pognon, commis-principal de marine, préposé  
au Contrôle.

## SERVICE MARINE.

*Bâtimens de la Marine Royale affectés au service de la Colonie.*

La goëlette *la Jacinthe*, commandée par M. COUCHAUX, \*, lieutenant de vaisseau.

La goëlette *le Momus*, commandée par M. PROUX, enseigne de vaisseau.

La goëlette *La Rose*, commandée par M. GABET, enseigne de vaisseau.

Le brig *La Créole*, stationnaire à la Pointe-à-Pitre, commandé par M. PASCAUD, enseigne de vaisseau.

Le sloop *Le Papillon*, commandé par M. ROQUET.

## TRÉSOR ROYAL.

MM.

N, *Trésorier de la Guadeloupe et dépendances, Trésorier des Invalides de la Marine, Caissier des Prises et des Gens de Mer, à la Basse-Terre ;*

J.-B. Navaille aîné, *chargé de la procuration du trésorier-général ;*

A. Lafon, *chef de comptabilité.*

*Préposés du Trésorier colonial.*

De Chazan, *trésorier-particulier à la Pointe-à-Pitre.*

Brumand, *idem. à Marie-Galante.*

Blanc, *idem. à Saint-Martin.*

Goullé, *préposé aux recettes aux Saintes.*

SERVICE DE SANTÉ  
DES HÔPITAUX DE LA GUADELOUPE.

MM. *Hôpital de la Basse-Terre.*

CONSEIL DE SANTÉ.

Vatable ✱, second médecin en chef de la marine, membre correspondant de l'Académie royale de médecine, *Médecin du Roi à la Guadeloupe.*

Chopitre ✱, D. M., second chir. en chef de la mar., *Ch. du Roi à la Guadeloupe*, en congé.

Dupuy, pharmacien de la marine de 1<sup>re</sup> classe, *Pharmacien du Roi.*

Gonnet, D. M., ch. de la marine de première classe, *Chirurgien du Roi par intérim.*

Jeoffroy, chirurgien de 2<sup>e</sup> classe, *prévot.*

Aubry, chirurgien de deuxième classe.

Daver, pharmacien de 2<sup>e</sup> classe.

Clermon-Felep, chir. de 3<sup>e</sup> classe.

Joubert, idem.

Derbau, idem.

Questel, chirurgien auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe.

Trébos, idem idem.

Bogaërs, Pharmacien auxiliaire de 3<sup>e</sup> classe.

Ladmiral, idem idem.

Giraud, idem idem.

MM. *Hôpital de la Pointe-à-Pitre.*

COMMISSION DE SANTÉ.

Amic, médecin de la marine de première classe, *chargé du service médical.*

Vanauld, M. M., ch. de la marine de première classe, *chargé du service chirurgical.*

Chihourg, pharmacien de la marine de 2<sup>e</sup> classe, *chargé du service pharmaceutique.*

MM. *Suite : Hôpital de la Pointe-à-Pitre.*

Pétra, chirurgien de 2<sup>e</sup> classe, *prévot.*  
 Cabon de Mésormel, chirurgien de 3<sup>e</sup> classe.  
 Croquet, chirurgien aux. de 3<sup>e</sup> classe.  
 Lefevre, D. M., idem idem.  
 Blondet, pharmacien de troisième classe.  
 Questel, pharmacien auxiliaire de troisième classe.

MM. *Dépendances de la Guadeloupe.*

Mourraille, chirurgien aux. de deuxième classe,  
*chargé du service à Marie-Galante.*  
 Le Grall, chirurgien de 3<sup>e</sup> classe, *chargé du service*  
*à St.-Martin.*  
 Poumeau, D. M., chirurgien de 2<sup>e</sup> classe, *chargé*  
*du service aux Saintes.*

### SŒURS HOSPITALIÈRES.

*Dames,* BASSE-TERRE.

Renée Frémont, dite sœur Renée, *Supérieure.*  
 Marie-Rose-Julie Geandron, dite sœur Thécle.  
 Victoire Guyochon, dite sœur Clémentine.  
 Mariette Marin, dite sœur Marie.  
 Louise Goussset, dite sœur Perpétue.  
 Marie-Anne Daverne, dite Sœur Adélaïde.  
 Louise-Florence Tellier, dite sœur Florence.  
 Marguerite Cabroulier, dite sœur Marguerite.

POINTE-A-PITRE.

Clotilde Brideau, dite sœur Bathilde, *Supérieure.*  
 Marie-Anne Anjouy, dite sœur Eugénie.  
 Louise Lepointre, dite sœur Agathe Ange.  
 Marie-Anne Debras, dite sœur Annette.  
 Marie-Louise Niatel, dite sœur Louise.  
 Marie Brindeau, dite sœur Marie.

M. Jusselin, *Entrepren. des Hôpitaux de la Colonie.*

IMPRIMERIE ROYALE.

M. J.-B. Desnoües, Imprimeur du Roi ; *Basse-Terre.*

---

---

DIRECTION-GÉNÉRALE DE L'INTÉRIEUR.

---

M. Jules BILLECOCQ , \* , *Directeur-général de l'Administration intérieure de la Guadeloupe et dépendances.*

---

*Bureaux de la Direction-générale.*

A LA BASSE-TERRE.

---

MM. *Bureau du Secrétariat et Contributions.*

Bart , *chef ;*

De Laroque , *sous-chef ;*

Raibaud , *premier commis, chargé des dénombrements.*

MM. *Bureau des Ponts et Chaussées.*

André , *chef, chargé prov.<sup>t</sup> du service à St-Martin ;*

N , *premier commis.*

---

A LA POINTE-A-PITRE.

M. Charrier , *préposé de la direction-générale.*

---

A MARIE-GALANTE.

M. Brumand , *préposé de la direction-générale.*

## CONSEILS MUNICIPAUX.

### MM. BASSE-TERRE.

Gaudric, \*, *président du Conseil de ville.*  
 Bonnet, Mollenthiel fils, Bossant, Aubin, *membres*  
*du conseil municipal.*  
 A. Mollenthiel, *greff.* Navailles, *receveur municip.*  
 Beauperthuy, *voyer de la ville.*

### MM. POINTE-A-PITRE.

Henry-Vésine Larue, *président du Conseil de ville.*  
 Thionville, Cazeneuve d'Abadie, Leschalouppé et  
 Bonnafé, *membres du conseil municipal.*  
 Drouhin, *greffier intérimaire.*  
 De Chazan, *receveur municipal.*  
 Pouzzols, *voyer de la ville.*

### MM. MARIE-GALANTE.

Partarrien, *prés. du conseil municipal du Gr.-Bourg.*  
 Morancy père, Laballe, Casse, O'Neill, *membres.*  
 Malter, *greffier.* Brumand, *receveur municipal.*

## TRIBUNAUX DE POLICE.

Les tribunaux de police à la Basse-Terre, à la Pointe-à-Pitre et à Marie-Galante (Grand-Bourg), ont été organisés par un Arrêté de S. Exc. M. le Gouverneur, en date du 1<sup>er</sup> Septembre 1826; ils sont présidés par MM. les Présidents des Conseils de ville; le ministère public est exercé par les Commissaires de police ou à défaut par un membre du conseil.

### MM.

Hercule Petit, *Commissaire de Police à la Basse-Terre.*  
 Guillot, *idem* à la Pointe-à-Pitre-  
 O'Neill, *membre du conseil municipal de Marie-Galante,*  
*chargé des fonctions du ministère public.*

ABATTOIRS PUBLICS.

---

MM. *Ville de la Basse-Terre.*

Ride Montval , *commis-percepteur.*

Royer , *médecin-vétérinaire.*

MM. *Ville de la Pointe-à-Pitre.*

Jacques Doyon , *commis-percepteur.*

Segretain , *artiste-vétérinaire.*

---

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU GOUVERNEMENT.

Royer , *médecin vétérinaire de l'école royale d'Alfort ,  
à la Basse-Terre.*

Segretain , *artiste-vétérinaire de l'école royale d'Alfort ,  
à la Pointe-à-Pitre.*

---

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ,

*Établie à la Basse-Terre Guadeloupe.*

---

N , *secrétaire-archiviste , bibliothécaire.*

---

MM. *Avoués du Domaine.*

Joubert , *à la Basse-Terre.*

Tandou aîné \* , *av. à la Pointe-à-Pitre.*

F. Roche , *à Marie-Galante.*

MM. *Huissiers du Domaine.*

Gailly , *à la Basse-Terre.*

Nitot , *à la Pointe-à-Pitre.*

MM. *Arpenteurs commissionnés.*

Henry , *à la Basse-Terre ;*

Madec fils , *à la Pointe-à-Pitre.*

## COMITÉS DE VACCINE,

*Créés par Arrêté de M. le Gouverneur et  
Administrateur pour le Roi, en date du  
5 Février 1819.*

## COMITÉ DE LA BASSE-TERRE.

MM.

Vatable \*, second médecin en chef de la marine,  
*Médecin du Roi* ;

Chopitre \*, D. M., second chirurgien en chef de la  
marine, *Chirurgien du Roi*, ( en congé ) ;

Dupuy, pharmacien de la marine de première classe,  
*Pharmacien du Roi* ;

Gonnet, D. M., chirurgien de la marine de première  
classe, *Ch. du Roi par intérim* ;

Daver, ph. de 2<sup>e</sup> classe ;

Lacombe, curé de *St-François* ;

Gaudric, \*, président du conseil de ville.

N , secrétaire.

## COMITÉ DE LA POINTE-A-PITRE.

MM.

Amic, médecin de la marine de première classe,  
*chargé en chef du service médical* ;

Vanauld, D. M., chirurgien de la marine de première  
classe, *chargé du service chirurgical*.

Chibourg, phar. de la marine de deuxième classe,  
*chargé du service pharmaceutique* ;

Chabert, vice-préfet apostolique.

Larue, président du conseil de ville.

N , secrétaire.

## DOUANES DE LA GUADELOUPE.

MM.

DE BEILAC (P.-Marie), \*, *directeur-principal des douanes de la Guadeloupe et dépendances*, en congé.

Aymer de la Chevalerie, \*, *directeur-particulier, chargé par intérim du service des douanes.*

---

MM.

*Bureau Central de la Direction.*

Ligneau, *premier commis* ;

Villaing, *deuxième commis.*

---

MM.

*Bureau de la Pointe-à-Pitre.*

Gers des Rivières, *sous-inspecteur* ;

Garnier, *receveur-principal, liquidateur* ;

Dormoy, *receveur aux décl. des bâtiments français* ;

Arnoux, *idem des bâtiments étrangers* ;

Grand-Jean, *idem du cabotage* ;

De Kerenscoff fils, *commis à la disp. du service.*

Mariculle, *premier visiteur* ;

Nielly, *deuxième visiteur* ;

Roques, *troisième visiteur* ;

Baudoin, *aide-visiteur jaugeur* ;

Daney de Marcelliac, *aide-visiteur peseur.*

Toussaint Dumanoir, *brigadier* ;

Charrier jeune, *sous-brigadier.*

MM. *Bureau de la Basse-Terre.*

De Tronchin , *inspecteur , chargé du service ;*

Laniboire , *sous-inspecteur ;*

Poulain , *liquidateur et receveur aux déclarations du commerce français ;*

Brugnière , *receveur aux déclarations du commerce étranger et du cabotage ;*

Vitalis , *visiteur.*

Estais , *brigadier ;*

---

MM. *Bureau de Marie-Galante.*

Segault ( Lusignan ) , *receveur aux déclarations.*

Courtot de Cisse , *visiteur.*

Lavigne , *brigadier.*

---

MM. *Bureau du Moule.*

Aurange ✱ , *receveur aux déclarations.*

Le Bailly Grainville , *visiteur ;*

Le François , *brigadier.*

---

*Bureau de St-François.*

M. Mercieux , *brigadier.*

---

PARTIE FRANÇAISE DE ST.-MARTIN.

N , *receveur aux déclarations.*

---

*Bâtiment attaché au service des douanes.*

La barge du domaine *La Fumée* , commandée par  
M. Charles Cointre , lieutenant-visiteur.

## BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Les Bureaux de Bienfaisance organisés dans toute la colonie, sur de nouvelles bases, par l'Arrêté de S. Exc. M. le Gouverneur, en date du 7 septembre 1826, sont déjà formés dans la majeure partie des quartiers.

Il sont composés à la Basse-Terre, à la Pointe-à-Pitre, à Marie-Galante et à St-Martin, comme suit :

M.M.

*Basse-Terre.*

Gaudric , ✱ , président du conseil de ville , *président* ;  
 Lacombe , curé de Saint-François ;  
 Kennedy , curé du Mont-Carmel ;  
 Bonnet fils , négociant , *distributeur* ;  
 Bossant , avocat ;  
 Beaupertuy , pharmacien , *conservateur* ;  
 De Casamajor ;  
 Henry , notaire , *secrétaire* ;  
 Meyere père , *trésorier*.

M.M.

*Pointe-à-Pitre.*

Henry Larue , président du conseil de ville , *président* ;  
 Chabert , vice-préfet apostolique ;  
 Roudez , ancien négociant ;  
 Vincent , notaire royal ;  
 Dugard Ducharmoy , négociant et propriétaire ;  
 Champy , docteur médecin ;  
 Verguin , négociant.

M.M.

*Bureau de Marie-Galante.*

Partariou , président du conseil municipal , *président* ;  
 Louvet , curé ;  
 Oneill ;  
 Laloge , [ Maximilien ] ;

Magne ;
Casse ;
Lagarde.

M.M.

*Bureau de St-Martin.*

O Reilly ;	Gumbs ;	Questel.
Richardson ;	Dormoy ;	

MAISON ROYALE D'ÉDUCATION  
des jeunes Demoiselles de la Colonie.

Le statut de la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph ayant été approuvés par ordonnances royales des 3 et 17 janvier 1827, l'établissement qui existe à la Basse-Terre est régi et administré par les dames de cette congrégation.

*Sœurs Institutrices :* Mesdames ,

Marie-Thérèse Javouhey , *supérieure-principale* ;  
Constance ; — Scholastique ; — Nathalie ; — Isabelle ;  
Julie ; — Lucie ; — Thérèse ( converse ).

*Conditions.*

Les élèves ne sont point admises avant l'âge de 6 ans. Aucune ne l'est sans avoir eu la petite vérole ou avoir été vaccinée, et sans avoir un certificat du médecin constatant qu'elle n'est point affectée de maladies qui puissent se communiquer.

Le prix de la pension est de *mille francs* par an, payable par trimestre et d'avance.

Ce prix comprend l'instruction, la nourriture, le blanchissage, le racommodage, les honoraires du médecin, les frais de maladie et de médicamens.

La demie pension, pour le diner seulement, *cinq cents francs*, également payable par quartier et d'avance.

Les externes payeront pour être admises dans la 3<sup>e</sup> classe, *cinq francs* par mois ; dans la 2<sup>e</sup>, *dix francs*, et dans la 1<sup>re</sup>, *vingt francs*.

Les demi-pensionnaires et les externes se fourniront papier, plumes, encre, crayons, etc.

Les leçons d'agrément seront aux frais des parens. Les maîtres de danse et de dessin seront payés *vingt francs*, et ceux de musique *vingt-cinq francs*.

Les pensionnaires et demi-pens.<sup>res</sup> seront en uniforme.

La couleur de la ceinture indiquera la classe à laquelle l'élève appartient.

COMMISSION DE SURVEILLANCE  
*des Habitations coloniales.*

---

Cette commission instituée conformément aux ordres de Sa Majesté, par un Arrêté du 27 octobre 1826, est chargée de l'examen de tous les actes qui ont rapport aux propriétés coloniales. Les membres ont été choisis sur une liste triple de candidats, présentée par le Comité consultatif, remplissant en 1826 les fonctions du Conseil général de la colonie.

- MM. le DIRECTEUR-GÉNÉRAL de l'Intérieur, *président* ;  
De LACHARIÈRE aîné, du Baillif ;  
AUBIN, de la Pointe-Noire ;  
REIZET, de la Basse-Terre (Extra-muros) ;  
TABOUILLOT, de la Pointe-Noire ;
- 

COMMISSION DE LIQUIDATION  
*des Curatelles aux Successions vacantes.*

---

Cette commission instituée par Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1824, est spécialement chargée de procéder à la vérification et à l'apurement des comptes des curateurs aux successions vacantes, depuis 1782 jusqu'en 1823.

- MM. le DIRECTEUR-GÉNÉRAL de l'Intérieur, *président* ;  
Le PROCUREUR-GÉNÉRAL ;  
LEDENTU ;  
REIZET ;  
Le CONTRÔLEUR colonial ;  
Le GREFFIER en chef de la Cour Royale, *faisant fonctions de secrétaire de la commission.*

## BANQUE DE LA GUADELOUPE.

Cet établissement est formé dans le double but de faciliter les transactions du commerce et de remédier aux inconvénients des exportations de numéraire qui ont déjà mis la colonie dans la situation la plus alarmante, et favorisé les progrès de l'usure. Après cinq mois d'exercice, la banque a répandu partout l'aisance, et les résultats qu'elle a présentés aux actionnaires sont tels qu'on ne trouve point à acheter d'actions, même en offrant 15 pour cent de prime.

Ses opérations sont :

- 1<sup>o</sup>. D'escompter des effets à échéances fixes.
- 2<sup>o</sup>. De faire des prêts sur dépôt.
- 3<sup>o</sup>. De recevoir des capitaux à intérêts.
- 4<sup>o</sup>. De faire l'office de caissier pour les personnes qui ont des comptes courants.
- 5<sup>o</sup>. De recevoir des dépôts libres d'espèces, d'effets, de matières d'or ou d'argent.

Les effets présentés à l'escompte ne doivent point avoir plus de 3 mois d'échéance, et doivent être garantis par deux signatures notoirement solvables (dont une doit être celle d'un commerçant), ou par une signature et un dépôt d'actions équivalent au montant de l'effet.

Le taux de l'intérêt est de 6 pour cent par an, et la commission de banque de :

- 1/4 pour les effets qui ont moins d'un mois d'échéance.
- 1/2 pour ceux qui ont plus d'un mois.
- 3/4 pour ceux qui ont plus de deux mois.

L'on présente les effets à l'escompte les lundi et jeudi, depuis le matin jusqu'à 3 heures du soir, et le payement des valeurs admises s'effectue les mardi et vendredi, ou le lendemain si ces jours sont fériés.

Les prêts sur dépôt se font pour trois mois au plus et un mois au moins. l'intérêt et la commission sont les mêmes que pour l'escompte des billets.

La plus petite somme qu'elle puisse recevoir à intérêt est de 2,000 francs. Elle paye :

6 pour 0/0 d'intérêt pour les sommes qu'elle garde plus d'un an ;

5 pour 0/0 pour celles qu'elle garde plus de 6 mois ;

4 pour 0/0 pour celles qu'elle garde plus de 3 mois.

L'on ne peut retirer moins de 2,000 francs à la fois.

Les fonds versés en compte courant ne portent point d'intérêt. Ils sont insaisissables.

L'établissement central est à la Pointe-à-Pitre. Il y a un comptoir d'escompte à la Basse-Terre ; ses opérations sont les mêmes que celles de l'établissement central.

*Personnel de l'Administration.* MM.

Segond , *président* ; L.-D. Boisaubin , *vice-présid.*

*Administrateurs :* MM.

Benet ; Hart ;

Bonnaffé ; Rancé ;

Budan de Boislaurent ; Gibert ( Pierre ) ;

Bigeon ; Zenon Douillard ;

Coueseau ; N

F. de Lacroix ;

*Suppléants :* MM.

Belin aîné ; Couppe Delille !

Boyer ; Eggimann.

M. Augustin Salomon , *Agent-général.*

# INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

à la Guadeloupe et dépendances.

MM. VILLE DE LA BASSE - TERRE.

Hilaire-Louis Lamarre ; Roume St-Laurent ;  
 J.-F. Meyère fils ; Baudouin.  
 Lange ;

MM. VILLE DE DA POINTE - A - PITRE.

John D'Étienne ; Taillandier ; Mompeysen ;  
 D'Heur ; Gaichard.

A.-F. Nether ,  
 Éthéard ,  
 Soulez ,  
 Guérin Lescartes ,  
 Despondith ,

} donnant des leçons en ville.

*Institutrices.*

Mesdames ,

Veuve Amiot ;  
 Peillon.

Mesdemoiselles ,

Habon ;  
 N .

QUARTIERS.

Vieux-Fort ,  
 Abymes ,  
 Morne-à-l'Eau ,  
 Anse-Bertrand ,  
 Saint-François ,  
 Ste-Rose ,  
 Baie Mahault ,

*Messieurs ,*

Jean-François Lamarre ;  
 J.-L.V. Robine ; A. Duval ;  
 Adrien Fleury ;  
 L.-G.-A. Charondier ;  
 André Darbezy ;  
 Boniface ;  
 Victor Magnié.

MARIE - GAIANTE.

Grand-Bourg , Joseph Lauriat.  
 Capesterre , J. P. Bourgeon ; J. Roume St-Laurent.

## OFFICIERS DE L'ÉTAT-CIVIL

*Dans les Villes et Quartiers de la Guadeloupe et dépendances.*

## ARRONDISSEMENT DE LA GUADELOUPE.

*Messieurs ,*

Quartiers.

Boudet ,	<i>Bass-Terre ;</i>
Lamarre ,	<i>Vieux-Fort ;</i>
Martin ,	<i>Trois-Rivières ;</i>
Caignette ,	<i>Capesterre ;</i>
Vernier ,	<i>Habitans ;</i>
Bodenan ,	<i>Bouillante ;</i>
Pagézy ,	<i>Pointe-Noire ;</i>
Le même ,	<i>Deshaiès ;</i>
Daubas ,	<i>Saintes ( terre de haut ) ;</i>
Gilbert Desvallons ,	<i>idem ( terre de bas ).</i>

## ARRONDISSEMENT DE LA GRAND'TERRE.

*Messieurs ,*

Quartiers.

Michel ,	<i>Pointe-à-Pitre ;</i>
St.-Victor d'Ornière ,	<i>Petit-Bourg ;</i>
Gosse ,	<i>Baie-Mahault ;</i>
Ferrade ,	<i>Lamentin ;</i>
Baugin ,	<i>Ste-Rose ;</i>
Bertrand Salettes ,	<i>Morne-à-l'Eau ;</i>
Couppé de Kermadec ,	<i>Petit-Canal ;</i>
Barbotteau ,	<i>Port-Louis ;</i>
Madec ,	<i>Anse-Bertrand ;</i>
Cicéron ,	<i>Moule ;</i>
Chaigneau ,	<i>St-François ;</i>
Lissarague Dillon ,	<i>Ste-Anne ;</i>
De Lajard ( Stanislas ) ,	<i>Gozier ;</i>
Lezeau ,	<i>Désirade.</i>

## DÉPENDANCES.

Ventre ,	<i>Marie-Galante.</i>
Caldesaigues ,	<i>St-Martin.</i>

*VOYERS PARTICULIERS ,*  
aux résidences ci-après :

ARRONDISSEMENT DE LA GUADELOUPE.

<i>Messieurs ,</i>	Quartiers ,
Beauporthuy ,	<i>Basse-Terre intra-muros ;</i>
Martin , arpenteur-juré ,	<i>idem.</i>
Leroy ,	<i>Basse-Terre extra-muros , Parc et Matouba ;</i>
Edmond de Launay ,	<i>Vieux-Fort ;</i>
Mayol ,	<i>Trois-Rivières ;</i>
Bielet ,	<i>Capesterre ;</i>
St.-Victor d'Ornière ,	<i>Goyave et Petit-Bourg ;</i>
Chomereau Lamotte ,	<i>Baillif et Parc ;</i>
Beauvallon ,	<i>Les Habitans ;</i>
Jean-Pierre Laurent ,	<i>Bouillante ;</i>
Millard ,	<i>Pointe-Noire ;</i>
Valluet ,	<i>Deshais ;</i>
Philippe Lafond ,	<i>St.-Rose ;</i>
Loustau ,	<i>Lamentin ;</i>
Frédéric de la Quinterie ,	<i>Baie-ah Mault.</i>

ARRONDISSEMENT DE LA GRAND<sup>e</sup>-TERRE.

Gallois , ( en congé ) ,	<i>Pointe-à-Pitre ;</i>
Dorbazan ,	<i>Les Aïmes ;</i>
Chabrier de Preillande ,	<i>Morne-à-l'Eau ;</i>
Cherot ,	<i>Petit-Canal ;</i>
Varanne ,	<i>Port-Louis ;</i>
Budan ,	<i>Anse-Bertrand ;</i>
Mauré ,	<i>Le Moule ;</i>
Bouquet ,	<i>St.-François ;</i>
Constantin Duperré Delisle ,	<i>St.-Anne ;</i>
Daudet ,	<i>Gozier.</i>

ISLE DE MARIE-GALANTE.

Marc Houckch ,	<i>Grand-Bourg ;</i>
Filésac aîné ,	<i>Capesterre ;</i>
Warin Ballet ,	<i>Vieux-Fort Louis.</i>

Lasferre ,

LES SAINTES ( terre de bas ).

N

, St.-MARTIN [partie-se.] Marigot.

## CLERGÉ DE LA GUADELOUPE ET DÉPENDANCES

MM.

PIEFTE BRIZARD, chanoine honoraire de Clermont,  
*Préfet-Apostolique de la Guadeloupe et dépendances,*  
*résidant à la Basse-Terre, ( en congé ).*

CHABERT, *Vice-Préfet-Apostolique, et Curé de la*  
*Pointe-à-Pitre et des Abymes.*

N, *Secrétaire de la Préfecture-Apostolique.*

MM. CURÉS ET DESSERVANS DES PAROISSES.

Le Roussic, *Premier Vicaire de la Pointe-à-Pitre,*  
*desservant l'hôpital.*

N, *Second Vicaire idem.*

Lacombe, *Curé de Saint-François Basse-Terre ;*  
*desservant les Vieux-Habitans, le*  
*Baillif, Parc et Matouba.*

Kennedy, *Curé de N.D. du Mont-Carmel Basse-Terre ;*  
*desservant le Vieux-Fort.*

N, *Aumonier de l'Hôpital St-Louis, de la*  
*Basse-Terre.*

Roverly, *Curé de Bouillante.*

Le révérend père Portilia, *Curé de la Pointe-Noire,*  
*desservant Deshaies.*

Morvan, *Curé de la Capesterre.*

Orsoni, *curé des Trois-Rivières, desserv. les Saintes.*

Dalmont , *Curé du Port-Louis ; desservant l'Anse-Bertrand et le Morne-à-l'Eau,*

Arnaldy , *Curé du Petit-Canal.*

Randon , *Curé du Moule.*

Chasset , *Curé de Sainte-Anne ; desservant le Gozier.*

Cattenat , *Curé de Saint-François.*

Limarola , *Curé du Petit-Bourg ; desservant la Baie-Mahault et la Goyave.*

Le révérend père Rodriguez , *Curé de Sainte-Rose,*

Roualle , *Curé du Lamentin.*

MM.

DÉPENDANCES.

Louvet , *Curé du Grand-Bourg de Marie-Galante ; desservant la Capesterre et le Vieux-Fort de ladite île.*

Le révérend père de Viche , *Curé de la Désirade.*

Collet , *Curé de St-Barthélemy , desservant Saint-Martin ( partie-française ).*

MM. Donovan ;

Ollivier ;

Hermant.

MARGUILLERS.

MM.

M.<sup>c</sup> Carthy , *à St.-François Basse-Terre.*

Bonnefond , *à Mont-Carmel Basse-Terre.*

Féret , *à la Pointe-à-Pitre.*

## DIVERS FONCTIONNAIRES.

MM. *Conservateurs des Hypothèques.*

Gasselin, conservateur-général pour la colonie, à la  
*Pointe-à-Pitre.*

Revel, son préposé à la *Basse-Terre.*

Thébault Blanchard, à *Marie-Galante.*

*Courtiers et Agens de Change.*

MM. Gavanon, à la *Basse-Terre.*

Dihins, à la *Pointe-à-Pitre.*

*Encanteurs publics.*

MM. Huard Lanoiraix, Fermier à la *Basse-Terre* ;

Gallois, Fermier à la *Pointe-à-Pitre* ;

Thébault Blanchard, à *Marie-Galante.*

MM. *Etalonneurs publics.*

N \_\_\_\_\_, Fermier à la *Basse-Terre.*

Pouplier, Fermier à la *Pointe-à-Pitre.*

N \_\_\_\_\_, à *Marie-Galante.*

MM. *Concierges des Prisons.*

Ant. Desnoües, à la *Basse-Terre.*

Laclef, à la *Pointe-à-Pitre.*

J. Sébastien Boulogne, à *Marie-Galante.*

*Aides-de-Camp coloniaux de S. Exc. le Gouverneur.*

MM.

Brun-Beaupein, chef de bataillon, *Aide-de-camp pour la partie de la Guadeloupe* ;

Le chevalier de Monsigny, capitaine, *Aide-de-camp pour la partie de la Grand'Terre.*

De Berard, *Aide-de-camp pour la partie de la Gr.-Terre.*

Les Milices de la Guadeloupe sont, pour le service ordinaire de chaque quartier, sous les ordres du commandant ; mais, en cas de danger, elles se réunissent par divisions, sous cinq chefs-principaux, qui leur donnent les ordres et dirigent leurs mouvemens.

*Indication des Divisions :*

DIVISION DU NORD, comprenant les quartiers de *L'Anse-Bertrand, du Port-Louis, du Petit-Canal et du Morne-à-l'Eau :*

M. Faujas de St.-Fond ✱ ✱, *chef-principal.*

DIVISION DE L'EST, comprenant les quartiers du *Moule, de Saint-François, de Sainte-Anne et du Gozier :*

M. A. de Laclémandière ✱, *chef-principal.*

DIVISION DU SUD, comprenant les quartiers de la *Goyave, de la Capesterre, des Trois-Rivières et du Vieux-Fort :*

M. le comte de Bouillé ✱, *chef-principal.*

DIVISION DE L'OUEST, comprenant les quartiers de *Deshaies, de Bouillante, de la Pointe-Noire et des Vieux-Habitans :*

M. Aubin, [Louis] ✱, *chef-principal.*

DIVISION DU N. O., comprenant les quartiers de *Sainte-Rose*, du *Lamentin*, de la *Baie-Mahault* et du *Petit-Bourg* :

M. le comte Dubois d'Estrélan ✱ ✱, *chef-principal*.

---

Deux autres Divisions dites Urbaines, sont composées des  
Milices des villes et des quartiers de la banlieue.

DIVISION URBAINE de la *Basse-Terre*, comprenant les  
quartiers de la *Basse-Terre (extra-muros)*, du *Baill.f.*,  
du *Parc* et *Matouba* :

M. Huard Lanoiraix ✱ ✱, *chef-principal*.

---

DIVISION URBAINE de la *Pointe-à-Pitre*, comprenant le  
quartier des *Abymes* :

M. Baimbridge (François), *chef-principal*.

---

### *Villes et Quartiers.*

---

GUADELOUPE (proprement dite).

---

#### *Basse-Terre.*

MM.

ÉTAT-MAJOR.

Huard Lanoiraix ✱ ✱, *commandant* ;  
Tabouillot, *major* ;  
Landry, *capitaine aide-major* ;  
Picard, *lieutenant quartier-maître* ;  
Leray (Prudent) ✱ ✱, *médecin du 1<sup>er</sup> bataillon*.

MM.

CAPITAINES.

Billery (Ste-Luce) ;	Henry ;
Pedemonte (Emélio) ;	Mollenthiel fils aîné ;
Foignet ;	Bossant aîné.

MM.

LIEUTENANS.

Poulain [Louis-Armand]; Mollenthiel [Auguste];  
De Casamajor; Moreau de St-Remi St-Narcisse.  
Berriard;

MM.

SOUS-LIEUTENANS.

Bertot; Bardon;  
Vauehelet; Lignières.  
Terrail;

---

*Basse-Terre (extra-muros).*

MM.

ÉTAT-MAJOR.

Parise [Antoine], *commandant*;  
Coquille de Valencourt, *major*;  
Jeanson [Pierre], *capitaine-aide-major*.

MM.

CAPITAINES.

Dain [Éloi]; Longueteau; Dain [Aug.].

MM.

LIEUTENANS.

Liard; Bellosté; Saligny.

MM.

SOUS-LIEUTENANS.

Souffrain aîné; Parise [Claude].

---

*Baillif, Parc et Matouba.*

MM.

ÉTAT-MAJOR.

Bouvier, *commandant*;  
Lavergneau (Ithier), *major*;  
Urbain Petit Moustier, *capitaine-aide-major*.

MM.

CAPITAINES.

Massieux (Lamothe); N ,

MM.

LIEUTENANS.

Renoir (S.-Luce); Delaunay (S.-A.).  
J.-M. Massieux, *sous-lieutenant*.

*Vieux-Fort.*

MM.

## ÉTAT-MAJOR.

Mercier [ Bruno ] \*, *commandant* ;  
 Mercier [ Charles-Bruno fils ], *major* ;  
 N , *capitaine-aide-major*.

NOTA. La Milice du Vieux-Fort forme une seule compagnie  
 avec trois officiers.

Mercier [ Maret ], *capitaine* ;  
 Delannay [ Jean-Marie ], *lieutenant* ;  
 Bourgeois [ Ismael ], *sous-lieutenant*.

*Trois-Rivières.*

MM.

## ÉTAT-MAJOR.

Parize , *commandant* ;  
 Du Quérucy , *major* ;  
 Dassas de Pluviers , *capitaine-aide-major*.

MM.

## CAPITAINES.

De Belleville ; Texier Lavalade.

MM.

## LIEUTENANS.

Roch [ Marc ] fils, N,

*Capesterre.*

MM.

## ÉTAT-MAJOR.

Gressier ( Gabriel ) , *commandant* ;  
 De Gondrecourt ( Maximilien ) , *major* ;  
 Prudeau , *capitaine-aide-major*.

MM. Crane , *capitaine*.

Fidèle ; G. Bousearen , *lieutenans*.  
 Ed. Nau ; Ambert , *sous-lieutenans*.

*Goyave.*

MM.

## ÉTAT-MAJOR.

Rousseau ( Amédée ), *commandant* ;  
 Céloron de Blainville , *major* ;  
 Rousseau ( Hypolite ) , *sous-lieutenant aide-major* ;  
 Rezeville , *capitaine* .

---

*Petit-Bourg.*

MM.

## ÉTAT-MAJOR.

Le chev. de Mascaras , *commandant* ;  
 Boynest , *major* ; — De Rosières , *cap.-aide-major* .

MM.

## CAPITAINES.

Barot ( Gabriel ) ; — De Rezeville .

MM.

## LIEUTENANS.

Neau Boisjoly ; Saragot Valon ; Pauvert ( Auguste ) .

---

*Baie-Mahault.*

MM.

## ÉTAT-MAJOR.

Comte Dubois d'Estréan , *commandant* ;  
 De Lajaille , *major* ; De Traversier , *lieut. aide-maj.*

MM.

## CAPITAINES.

Vouche ; — Comte de Soyres ; — Delongueville .

MM.

## LIEUTENANS.

Remollon ; — Maigret .

MM.

## SOUS-LIEUTENANS.

Bragelongne de Berlauges ; — N

*Lamentin.*

MM. ÉTAT-MAJOR.

Ride ✱, *commandant* ;  
 Le chev. Lemer cier de Laclertière, *major* ;  
 N , *aide-major*.

MM. CAPITAINES.

De Boubers Vaujeanlieu ; De Sellys.

MM. LIEUTENANS.

Pincevoir de Germillac ; Bourdon.

MM. SOUS-LIEUTENANS.

Taillandier St-Prix ; N

*Sainte - Rose.*

MM. ÉTAT-MAJOR.

Poirié St.-Véran, *commandant* ;  
 De Léotard, *major* ; St.-Aury ✱, *cap. aide-major*.

MM. CAPITAINES.

De Mauret ; Rousseau (St-Val) ; Leboyer (Jude).

MM. LIEUTENANS.

Poirié [St-Aurel] ; Reimonenq ; Langlais.

*Deshaies.*

MM. ÉTAT-MAJOR.

Caillou [Joseph], *commandant* ;  
 Le Bourg de St.-Hilaire, *major* ; N , *aide-major*.

NOTA La Milice de Deshaies forme deux sections de compagnies  
 qui sont commandées chacune par un seul officier.

Racine, *capitaine*, N , *lieutenant*.

*Pointe-Noire.*

MM. ÉTAT-MAJOR.

Leger Millard, *commandant* ;N , *major* ; De Blaine, *cap.-aide-major*.

MM. CAPITAINES.

Layé ; N.

MM. LIEUTENANS.

Pagésy ( Jean-Baptiste ) ; Lacase St-Hillié [ J-Bte ].

*Bouillante.*

MM. ÉTAT-MAJOR.

Lafages [ Laurent ], *commandant* ;Lafages [ Stanislas ], *major* ;N , *capitaine-aide-major*.

CAPITAINE. LIEUTENANT.

M. Douenel ( Louis ) ; N.

MM. SOUS-LIEUTENANS.

Marsolle ; Duprat ; De Monchy.

*Vieux-Habitans.*

MM. ÉTAT-MAJOR.

Billery Richeplaine, *commandant* ; Vernier, *major* ;Dorgemont Levanier, *capitaine-aide-major*.

MM. CAPITAINES.

Beaujendre ; Cotrie ( Antoine ).

MM. LIEUTENANS.

G. Desneux ; St-Prix Lesueur ; C. St-Marc,

Plantin, *sous-lieutenant*.

## ARRONDISSEMENT DE LA GRAND'-TERRE.

*Pointe-à-Pitre.*

MM. ÉTAT-MAJOR.

Baimbridge, *Commandant* ; D. Morel \*, *Major* ;  
 Caussade ( Jule ), *Capitaine-Aide-Major* ;  
 Girardeau, *Chirurgien aux rapports* ;  
 Chalupt, *idem adjoint.*

MM. CAPITAINES.

A. Terrasse ; De Lacroix fils ; Durand ; Burtel aîné.  
 Noirtin ; Rul ; De Lapeyrie ; Rivière.

MM. LIEUTENANS.

Belot ; Viguiet, \* ; Guerlepied ; Chaix ;  
 Eyffren ; René Ardenne ; De St-Martin.

MM. SOUS-LIEUTENANS.

Ardenne ; Poirié fils ; Tamon ;  
 Portier ; F. Geanty ; Annothe.

*Abymes.*

MM. ÉTAT-MAJOR.

Pagès ( Emery ), *commandant* ;  
 De Mauret, *major* ; N , *cap.-aide-major.*

MM. CAPITAINES.

Barrère ; Dubois ; Du Haumont.

MM. LIEUTENANS.

Casauban ; Le comte Clairville.  
 Massieux, *sous-lieutenant.*

*Gazier.*

MM. ÉTAT-MAJOR.

Le comte de Lamarche, *commandant* ;  
 De Verdon fils, *major* ;  
 Le ch. de Richemont, *capitaine-aide-major*.

MM. CAPITAINES.

Blanchet (Bénogé) ; De Verdon ; Bertrand aîné.

MM. LIEUTENANS.

Blanchet [Kercove] ; Michaux ; St.-Hilaire ; Masse.

*Sainte-Anne.*

MM. ÉTAT-MAJOR.

Couppé de Labongrais, *commandant* ;  
 Lissaragus Dillon, *major* ;  
 De Casamajor, *capitaine-aide-major*.

MM. CAPITAINES.

Neron Surgy ; Couppé de Ker-Venou ;  
 Des Jordon Paris.

MM. LIEUTENANS.

Petit Lebrun ; Laujol ; Amédée de Villiers.  
 N , *sous-lieutenant*.

*Saint-François.*

MM. ÉTAT-MAJOR.

N , *commandant* ;  
 Favreau, *major* ; Beilloc, *aide-major*.

MM. CAPITAINES.

Céloron (Amédée) ; Joseph Deurer.

MM. LIEUTENANS.

Paul Desmeuilles ; Sergent (Jules).

*Moule.*

MM.

## ÉTAT-MAJOR.

A. de la Clémantière, ✱, *commandant* ;  
 Coudroy de Lauréal ( Evremont ), *major* ;  
 Callard ( Alexandre ), *capitaine-aide-major*.

MM.

## CAPITAINES.

Maurel ;                    Sergent ;                    Lartigau Dubédou.

MM.

## LIEUTENANS.

Croquet ;                    D<sup>e</sup> Gondrecourt.  
 Vipare de Neuilly, *sous-lieutenant*.

---

*Anse-Bertrand.*

MM,

## ÉTAT-MAJOR.

Douillard Grandfond, *commandant* ;  
 Ruillier, ( L.-René ), *major* ;    N, *aide-major*.

MM.

## CAPITAINES.

Iphis Ruillier ;                    P.-Etienne Douillard.

MM.

## LIEUTENANS.

J.-B.te Douillard ;                    Edouard Ruillier.

---

*Port-Louis.*

MM.

## ÉTAT-MAJOR.

Ruillier Beauport, *commandant* ;  
 Babin Despréaux, *major* ;  
 Renard fils, *capitaine-aide-major*.

MM.

## CAPITAINES.

Barbotteau ✱ ;                    Belin.

Lenoir Le Borgne, *lieutenant*.

Godefroy, *sous-lieutenant*.

*Petit-Canal.*

MM.

ÉTAT-MAJOR.

Faujas de St-Fond \*\*, *commandant* ;  
 Bragelongne de Boisripeaux, *major* ;  
 Couppé de Kermadec, *capitaine-aide-major*.

MM.

CAPITAINES.

Desvarieux ; Leterrier ;  
 Couppé de l'Isle ; Pierre-Xavier Girard.

LIEUTENANS.

N ; N.

*Morne-à-l'Eau.*

MM.

ÉTAT-MAJOR.

Le ch. de Bragelongne \*\*, *commandant* ;  
 Eymar de Jabrun, *major* ;  
 De Saint Germain Cicéron, *capitaine-aide-major*.

MM.

CAPITAINES.

Salette ; St-Preux Cbastre ; Nicolas Arnaud.

MM.

LIEUTENANS.

Bougourd de Lamarre ; Maximilien de Lacroix ;  
 Jean Brosseau.

*Dépendances de la Guadeloupe.*

## MARIE-GALANTE.

M. le Commandant-particulier à Marie-Galante,  
*chef-principal de la milice de l'Isle.*

*Grand-Bourg.*

MM.

ÉTAT-MAJOR.

Le vicomte de Retz, *commandant* ;Romain Beauplan, *major* ;Partarrieu jeune, *lieutenant-aide-major*.

MM.

CAPITAINES.

Houlche ; Ducos ; Giraud ; Sibilly.

MM.

LIEUTENANS.

Bourjac ; David ; Murat ; Pélissier.

Dubois Beauplan ; Breton, *sous-lieutenans*.*Capesterre.*

MM.

ÉTAT-MAJOR.

Hotessier \*, *commandant* ;Lalung, *major* ; Vergé, *lieutenant-aide-major*.

MM.

CAPITAINES.

Pélissié de Montémont ; Boulogne fils.

MM.

LIEUTENANS.

Girard ; Boulogne St-Villiers ; Bonnetterre Roussel.

Sébastien Bellevue ; *sous-lieutenant*.*Saint-Louis.*

MM.

ÉTAT-MAJOR.

Hotessier Ravend, *commandant* ;Blanchard, *major* ; Cassier, *aide-major*.

MM.

CAPITAINES.

Prévost (Pierre) ; Lapalun.

Morancy fils ; Varrain Ballet ; Marguerie, *lieutenans*.

Les Dragons de la Milice de Marie-Galante forment une seule compagnie avec trois officiers.

Beaumenil Wachter , *capitaine* ;  
Cognet ( Rose ) , *lieutenant* ;  
Boulogne Fleury , *sous-lieutenant*.

---

**SAINT-MARTIN** (*partie-française*).

M. le Commandant-particulier à St-Martin , *chef-principal de la milice de l'Isle*.

MM. **ÉTAT-MAJOR.**

N , *commandant* ;  
N , *major* ; Devers , *lieutenant-aide-major*.

MM. **CAPITAINES.**

Crémomy ; Gumbes ; Durat ( Sébastien ).

MM. **LIEUTENANS.**

Louis Durat ; Dormoy ; Romney ; Louis Ralu.

---

**SAINTEs.**

M. le Commandant-particulier des Saintes , *chef-principal de la milice de cette dépendance*.

---

**Terre-de-Haut.**

La Milice de la Terre-de-Haut ne forme qu'une compagnie.

MM. Goullé de Lamotte , *lieutenant-commandant* ;  
Aurange [ Adolphe ] , *sous-lieutenant*.

*Terre-de-Bas.*

MM.

ETAT-MAJOR.

De Ste.-Marie Grizel , *commandant* ;

N , *major.*

NOTA. La Milice de la Terre-de-Bas des Saintes forme une seule compagnie sous le commandement direct du Major, avec 3 officiers.

MM.

St-Elme Grizel , *capitaine* ;

Fouquou , *lieutenant* ;

Ste-Marie Charrier , *sous-lieutenant.*

---

DÉSIRADE.

M. Revestre , *commandant.*

La Milice de la Désirade ne forme qu'une compagnie jusqu'à présent sous le commandement d'un seul officier.

M. L. Ruillier , *lieutenant.*

---

AGENT DES GOUVERNEMENTS DE LA GUADELOUPE ET  
DE LA MARTINIQUE , à *St.-Thomas.*

M. CHASSERIAU ( Étienne-Benoit ) , \*.

## LISTE

*de MM. les membres de l'ordre royal et militaire  
de SAINT-LOUIS et de l'ordre royal de la  
LÉGION - D'HONNEUR, en résidence dans la  
colonie de la Guadeloupe et dépendances.*

Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

MM.

*Commandeur.*

JEAN-JULIEN baron ANGOT DES ROTOURS, contre-  
amiral, Gouverneur pour le Roi, de la Guadeloupe  
et dépendances.

MM.

*Chevaliers.*

Le baron VATABLE, Louis-François, maréchal-de-camp,  
Commandant-Militaire.

OCHER DE BEAUPRÉ, colonel du 51<sup>e</sup> régiment.

De POSSON, lieutenant-colonel du 51<sup>e</sup> régiment.

Le chev. de VILLENEUVE LAROCHE-BARNAUD, Étienne-  
Alexis, lieutenant-colonel, commandant de place à  
la Basse-Terre.

AURANGE, Louis, lieutenant-colonel, commandant par-  
ticulier à Marie-Galante, [ en congé ].

MOUTON, Louis-Barthélemy-Martin, chef de bataillon,  
chef d'état-major du gouverneur.

COUCHAUX, Alexandre-Martin, lieutenant de vaisseau,  
aide-de-camp du gouverneur.

ST-JUÉRY, Pierre, chef de bataillon, commandant de  
place à la Pointe-à-Pitre.

STUCKER, chef de bataillon du Génie, sous - directeur  
des fortifications.

MM.

*Chevaliers.*

Le vicomte de CHABONS, cap. de port à la Basse-Terre.

CAUSSADE, Jean Louis, chef de bataillon d'artillerie, directeur à la Guadeloupe.

FONTAINE, capitaine d'artillerie.

ALLEYE de BILLON, chef de bataillon au 51<sup>e</sup> régiment.

MASSY, J.-M., chef de bataillon au 51<sup>e</sup> régiment.

ROZET, capitaine au 51<sup>e</sup> régiment.

JACQUIER, A.-N., capitaine de grenad. au 51<sup>e</sup> régiment.

DE LAUBIÈRE, Guy, capitaine au 51<sup>e</sup> régiment.

ISAAC, capitaine au 51<sup>e</sup> régiment.

CAROSSIO, capitaine au 51<sup>e</sup> régiment.

DU LYON DE ROCHEFORT, capitaine au 51<sup>e</sup> régiment.

PÉROT, capitaine au 51<sup>e</sup> régiment.

LEROY, Bon-Louis-Joseph, capitaine, commandant la compagnie de gendarmerie royale de la Guadeloupe.

BOLOGNE DE ROUGEMONT, Charles-Louis-Guillaume, capitaine, commandant particulier à Saint-Martin, (partie-française).

Le vicomte de LUPÉ, Marc-Antoine-Angélique, chef de bataillon honoraire, à St.-François.

AYMER DE LA CHEVALERIE, Dominique, directeur particulier des douanes.

FAUJAS DE ST.-FOND, Alexandre, maréchal-de-camp, chef-principal de la division du Nord et commandant au Petit-Canal.

Le comte Dubois d'ESTRELAN, chef principal de la division du N. O., commandant à la Baie-Mahault.

Le comte de BOUILLÉ François-Guillaume, maréchal-de-camp, chef principal de la division du Sud.

MM.

*Chevaliers.*

RIDE , commandant au Lamentin.

RAYNAL DE ST.-MICHEL, au Grand-Bourg Marie-Galante.

DE PONTEVÈS D'AMIRAT, à la Baie - Mahault.

Le chev. de BRAGELONGNE, commandant du quartier du Morne-à-l'Eau.

DE KERENSCOFF, Édouard de la Pommeraye.

DE VERMONT, Éloi-Lemercier, suppléant député de la Guadeloupe à Paris.

De la MELOUSE, Pierre-Silvestre, à la Capesterre.

Le comte VAULTIER DE MOYENCOURT, Jean.

BUDAN BOISLAURENT, Pierre-René, à la Baie-Mahault.

YVER DE VILLIERS, Charles-David, à St.-Anne.

CALBIAC, Guillaume, à Marie-Galante.

POIRIÉ, Bernard-Joseph, à Ste.-Rose.

De GALÉAN, Victor-Félix, Basse-Terre (Extra-Muros).

HURAUPT DE GONDRECOURT, L<sup>s</sup>-Edm., à la Capesterre.

BONNET, Nicolas-Olivier, à Ste.-Anne.

AURANGE, Jean-Baptiste, capitaine d'artillerie en retraite.

MERCIER, Jean-Bruno, commandant au Vieux-Fort.

Le chevalier DE FOUGÈRES, Raoul, capitaine de frégate en retraite, au Petit-Bourg.

BLOC DE FRIBERG, Alphonse-Benoist, à la Basse-Terre.

MONCHÉRY, Paul, chef principal de la division de l'est, à St.-François.

DE MAURET, Charles-Louis-Antoine, à Ste.-Rose.

MM.

*Chevaliers.*

BONBRAIN , chef d'escadron , commandant - particulier  
aux Saintes.

MORANCY , Jean-Abraham , à Marie-Galante.

BROU , René-Melchior , capitaine , adjudant de place , à la  
Basse-Terre.

GEOFFROY , Jean-Baptiste , à la Basse-Terre.

JOVASSE , Ignace-Francois , capitaine de milice au Gozier.

HOTÉSSIER , Robert-Athanase , commandant le quartier  
de la Capesterre , à Marie-Galante.

GALLARD DEZALLEU , Pierre , ancien commissaire-comman-  
dant au Petit-Canal.

Le comte VAULTIER DE MOYENCOURT , Charles-Thomas.

GOSSE , Louis , à la Pointe-Noire.

GOSSE GARDET , Jean-Baptiste-Angélique , à la Pointe-Noire.

Le vicomte DE TURPIN , capitaine de port à la Pointe-à-  
Pitre , ( en congè ).

STE.-AURY , Sébastien , capitaine aide-major de milice à  
Ste.-Rose.

MAINIÉ , Jean-Baptiste , contrôleur de marine de première  
classe , contrôleur à la Guadeloupe.

DRUEL , P<sup>re</sup>-Aug.-Théodore , Basse-Terre ( Ex.-muros ).

HUARD LANOIRAIX , chef principal de la division urbaine  
de la Basse-Terre.

De la CLÉMENDIÈRE , commandant du quartier du Moule.

BONNEVILLE , commissaire de la Marine.

MOREL , Major de la milice de la Pointe-à-Pitre.

Barlotteau , capitaine de milice au Port-Louis.

Borel , lieutenant au 5<sup>ie</sup> régiment.

## Ordre royal de la Légion d'Honneur.

MM.

*Commandeurs.*

JEAN-JULIEN baron ANGOT DES ROTOURS , contre-amiral , Gouverneur pour le Roi , de la Guadeloupe et dépendances.

Le baron Vatable , Louis-François , Maréchal-de-camp , commandant militaire à la Guadeloupe.

MM.

*Officiers.*

AURANGE , Louis , lieutenant-colonel , commandant particulier à Marie-Galante.

OCHER DE BRAUPRÉ , colonel du 51<sup>e</sup> régiment.

De POSSON , lieutenant-colonel au 51<sup>e</sup> régiment.

MM.

*Chevaliers.*

De MUYSSART , Charles-Emmanuel , commissaire-principal Ordonnateur à la Guadeloupe.

BILLECOCQ , Jules , directeur-général de l'intérieur à la Guadeloupe.

PROSPER CABASSE , procureur-général du Roi.

JOURAND , commissaire de la marine.

FAUJAS DE SAINT-FOND , chef principal de la division du nord , et commandant au Petit-Canal.

PAUVERT , Louis-Sébastien-Mondésir , à la Basse-Terre.

FILIARD , Jacques-François , à la Pointe-à-Pitre.

LUGNÉ , Étienne-Patrice , lieutenant de la compagnie de Gendarmerie royale de la Guadeloupe.

CHOPITRE , Emmanuel , deuxième chirurgien en chef de la Marine , chirurgien du Roi à la Guadeloupe.

AUBIN , Louis-François-Marie-Jean , chef principal de la division de l'ouest.

MM.

*Chevaliers.*

PRÉVOST DE TOUCHIMBERT , Éloi-Angélique.

GALLARD DEZALLEU , Pierre.

Le chevalier DE VILLENEUVE LAROCHE BARNAUD , Étienne-Alexis , lieutenant-colonel , commandant de place à la Basse-Terre.

TANDOU , Pierre-François , avocat à la Pointe-à-Pitre.

DELACROIX , François , négociant à la Pointe-à-Pitre.

BODÉ , Alexis , sous-commissaire de marine , à la Pointe-à-Pitre.

LOUSTEAU , Jean , lieutenant de milice de la partie française de l'île Saint-Martin.

SAINT-JUÉRY , Pierre , chef de bataillon , commandant de place à la Pointe-à-Pitre.

CHASSERIAU , Étienne-Benoît , agent du gouvernement de la Guadeloupe à St-Thomas.

HOUDET , Jean-Guillaume , à la Pointe-à-Pitre.

De VERMONT , Éloi-Lemercier , suppléant député.

VATABLE , Henry-Joseph , deuxième médecin en chef de la Marine , médecin du Roi à la Guadeloupe.

DE LAURÉAL , Jean-Baptiste-Nicolas , au Moule.

GAUDRIC , Hyacinthe-Joseph , président du conseil de ville à la Basse-Terre.

Le comte DUBOIS D'ESTRÉLAN , chef principal de la division du N. O. , commandant à la Baye-Mahault.

VIRE , Jacques-François , à Marie-Galante.

VIGUIER , Marie-Jean-Symphorien , lieutenant de milice à la Pointe-à-Pitre.

De STE-CROIX , capitaine d'état-major.

MM.

*Chevaliers.*

CAUSSADE, Jean-Louis, chef de bataillon d'artillerie,  
directeur d'artillerie à la Guadeloupe.

STUCKER, chef de bataillon du Génie.

BONBRAIN, chef d'escadron, commandant - particulier  
aux Saintes.

MASSY, J.-M., chef de bataillon au 51<sup>e</sup> régiment.

CAZAC, chef de bataillon au 51<sup>e</sup> régiment.

ROUX, capitaine au 51<sup>e</sup> régiment.

DU LYON de Rochefort, capitaine au 51<sup>e</sup> régiment.

JACQUIER, A.-N., capitaine de gren. au 51<sup>e</sup> régiment.

FORGET, François-Narcisse, capitaine au 51<sup>e</sup> régiment.

ROZET, André, capitaine au 51<sup>e</sup> régiment.

PÉROT, Nicolas, capitaine au 51<sup>e</sup> régiment.

PAOLI, Dominique, capitaine au 51<sup>e</sup> régiment.

BEUVELET, P.-A., lieutenant au 51<sup>e</sup> régiment.

CEBRON, Math.-Jean, lieutenant au 51<sup>e</sup> régiment.

JUSTE, capitaine-adjutant de place à la Pointe-à-Pitre.

DE FITE DE SOUCY, capitaine, officier d'ordonnance.

DE BEILAC, Pierre-Marie, directeur des douanes à la  
Guadeloupe.

DUPUY DESISLETS-MONDÉSIR, ex-conseiller à la cour royale  
de la Guadeloupe, président du tribunal de première  
instance à la Pointe-à-Pitre.

CHABERT DE LACHARRIÈRE aîné, conseiller à la cour  
royale de la Guadeloupe.

DE CHICOURT, sous-commissaire de marine, à la B.-Terre.

BRUNE DE CHATEAUBRUN, Aug.-Pierre-André, à Ste-Anne.

MM.

*Chevaliers.*

- HUREL , ingénieur en chef des ponts et chaussées.  
 DESMARAIS , conseiller-président de la cour royale.  
 PICOU de LISLE , président honoraire de la cour royale  
 LEDENTU , Jean-Alexandre, conseiller-colonial et membre  
 du conseil-général.  
 TOLOZÉ DE JABIN , président du tribunal de première  
 instance de la Basse-Terre.  
 LERAY , médecin civil, à la Basse-Terre.  
 OURSON , Auguste-Barthélemy , à la Pointe-Noire.  
 Maronniez , capitaine au 51<sup>e</sup> régiment.  
 André de LACHARRIÈRE , avocat-général.  
 THIONVILLE , notaire du gouvernement à la Pointe-à-Pitre.  
 MEUNIER , chirurgien-major du 51<sup>e</sup> régiment.  
 Lefébure de St.-Ildephont , médecin au Lamentin.  
 Stével , garde du génie.

LISTE des Médecins , Chirurgiens et Pharmaciens  
*pourvus de titres légaux , vérifiés au Conseil de  
 Santé , et autorisés à exercer leur profession à la  
 Guadeloupe et dans les dépendances.*

## DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	Résidences :
Vatable , ✱ ,	à la Basse-Terre.
Chopitre , ✱ ,	<i>idem.</i>
Mennier , ✱ ,	<i>idem.</i>
Gonnet ,	<i>idem.</i>

MM.

## DOCTEURS EN MÉDECINE.

- Dupuy , ( aux rapports ) à la Baie-Mahault.  
 Le Fébure de St.-Ildephont \* , au Lamentin.  
 Amic , à la Pointe-à-Pitre.  
 Vanauld , idem.  
 Lefèvre , idem.  
 James , idem.  
 L'Herminier ( Ferdinand ) , idem.  
 Champy. ( Pierre-Félix ) , idem.  
 Allenet , ( aux rapports ) à Sainte-Anne.  
 Bordier , idem.  
 Cicéron , ( aux rapports ) au Moule.  
 Maugès , idem.  
 De Bérard , idem.  
 Souques , ( aux rapports ) , à l'Anse-Bertrand.  
 Besson , idem.  
 Silvain-Montalègre , ( aux rap. ) au Port-Louis.  
 Canetto , idem.  
 Girardeau , idem.  
 Roaldès , ( aux rapports ) au Petit-Canal.  
 Poumeau , aux Saintes.  
 Blanc , à Marie-Galante.  
 Boudet ,  
 Duchambon.
-

MM.

CHIRURGIENS.

- Jeoffroy , ( à la Basse-Terre. )  
 Leray , Prudent , \* , idem.  
 Simonetti , idem.  
 Leray , Constant , idem.  
 Bonnefond , au Dos-d'Ane.  
 Guilloton , ( aux rapports ) aux Trois-Rivières.  
 Mercier , Alphonse , idem.  
 Mignard , au Petit-Bourg.  
 Ricord-Madiana , idem.  
 Mayol , au Lamentin.  
 Jaspard , idem.  
 Lacout , à Sainte-Rose.  
 Bichemin , ( aux rapports ) à la Pointe-Noire.  
 Brie , ( à Bouillante. )  
 Pétra , à la Pointe-à-Pitre.  
 Bouquin , idem.  
 Chalupt , idem.  
 Dubisson , à Sainte-Anne.  
 Colin , ( à Saint-François. )  
 Boutonnet , idem.  
 Loyarbree , idem.  
 Mouraille , à Marie-Galante.  
 Pesson Labry , idem.  
 Raiffer , idem.  
 Roques , idem.  
 Segond , à St.-Martin , partie-française.  
 Aubert.
-

## MM. PHARMACIENS.

Dupuy ,	à la Basse-Terre.
Beauperthuy père , ( aux rap. )	<i>idem.</i>
Davers ,	<i>idem.</i>
Angé ,	<i>idem.</i>
Deville ,	<i>idem.</i>
Potel ,	<i>idem.</i>
Bogaërs ,	<i>idem.</i>
Clayssen ,	<i>idem.</i>
Beauperthuy ( Pierre-Auguste ) ,	<i>idem.</i>
Jarige ,	à Ste.-Rose.
Chibourg ,	à la Pointe-à-Pitre.
Rosier , ( aux rapports )	<i>idem.</i>
Vigne ,	<i>idem.</i>
L'Herminier père ,	<i>idem.</i>
Page ,	<i>idem.</i>
Lauzier ,	<i>idem.</i>
Vidallet ,	<i>idem.</i>
Fallot ,	<i>idem.</i>
L'Herminier ( Dieudonné ) ,	<i>idem.</i>
Faudet ,	<i>idem.</i>
Champy ( Alexandre ) ,	à St.-François.
Manceau ,	<i>idem.</i>
Danjoï ,	au Moule.
Guillod ,	à Marie-Galante.
Souqual ,	<i>idem.</i>
Lemoine.	

## DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE

*De la Guadeloupe et ses Dépendances.*

LA Guadeloupe est une des plus grandes, des plus peuplées et des plus florissantes des Antilles. La ville de la *Basse-Terre*, est située à 15 degrés 59 minutes 30 secondes de latitude nord, et à 64 degrés 5 minutes 15 secondes de longitude ouest du méridien de Paris.

L'île est d'une forme très-irrégulière et a environ 80 lieues de circonférence : elle est partagée en deux parties presque égales par un canal de près de 2 lieues de long, nommé la *Rivière-Salée*, qui communique des deux côtés à la mer. Ce canal a depuis 15 jusqu'à 60 toises de largeur : son peu de profondeur à ses embouchures ne répondant pas à celle de son bassin, l'empêche d'être navigable pour de gros bâtimens.

A l'ouest de ce canal est la partie de l'île nommée la *Guadeloupe*, formée de hautes montagnes qui sont encore dominées par celle dite la *Soufrière*, élevée d'environ 800 toises au-dessus du niveau de la mer, et au S. O. de laquelle est établie la ville de la *Basse-Terre* ayant une rade ouverte, mais de bon ancrage, et protégée par un fort et des batteries ; c'est la résidence du Gouvernement.

L'*Anse-à-la-Barque* et la *baie de Deshaies* sur la côte ouest offrent de bons mouillages pour de grands bâtimens et même des vaisseaux de guerre ; la *Baie-Mahault* dans le N. E. peut recevoir des petits bâtimens seulement.

A l'est du même canal est la partie de l'île nommée *Grand'Terre*, généralement basse, à l'ouest de laquelle est située la ville de la *Pointe-à-Pitre*, qui croît de jour en jour, en étendue, en population et en richesse; elle possède un port très-sûr, susceptible de contenir une grande quantité de bâtimens de commerce, et de recevoir des frégates du premier rang. L'entrée du Port est défendue par des forts et batteries.

Dans l'est de cette partie de l'île est aussi le Port du *Moule*, où des bâtimens de 300 tonneaux peuvent entrer, et la baie du *Port-Louis* au N. E. qui est un mouillage assez sûr.

Les produits principaux des deux parties de l'île sont : beaucoup de sucre, du café, du coton, une grande quantité de fruits, et tous les vivres nécessaires aux noirs, tels que Banannes, Manioc, etc.

Il n'y a ni serpens ni insectes venimeux comme dans plusieurs des îles voisines.

La partie de la *Guadeloupe* renferme les paroisses de la Basse-Terre, de Saint-François, du Baillif, des Habitans, de Bouillante, de la Pointe-Noire, de Deshaies, de Sainte-Rose, du Lamentin, de la Baie-Mahault, du Petit-Bourg, de la Goyave, de la Capesterre, des Trois-Rivières et du Vieux-Fort l'Olive.

La partie de la *Grand-Terre* renferme celles de la Pointe-à-Pitre et des Abymes, du Gozier, de Sainte-Anne, de Saint-François, du Moule, de l'Anse-Bertrand, du Port-Louis, du Petit-Canal et du Morne-à-l'Eau.

La *Guadeloupe* a quatre autres îles sous sa dépendance : la première et la plus grande est *Marie-Galante*, à 6 lieues dans le S. E. Elle a 15 lieues de tour. et produit les mêmes denrées que l'île principale. Le seul mouillage fréquenté est au *Grand-Bourg*, situé au S. O.

La seconde dépendance est formée du groupe d'îlots des *Saintes* : il est situé à 3 lieues au sud-est de la pointe du Vieux-Fort de la Guadeloupe. Celui de ces îlots le plus à l'est, nommé la *Terre-de-Haut*, a, dans sa partie de l'ouest, une bonne rade pour les plus grands vaisseaux, laquelle est abritée par les autres îlots.

L'îlot le plus à l'ouest, nommé la *Terre-de-Bas*, produit beaucoup de café et de vivres.

La troisième dépendance est l'île de la *Désirade*, située à deux lieues au N. E. de la Pointe-des-Châteaux de la Grand'Terre. Elle a environ quatre lieues de tour, et n'est remarquable que sous le rapport d'un établissement pour le traitement des lépreux que le gouvernement y entretient.

La quatrième dépendance est la moitié de l'île de *Saint-Martin*, comprenant sa partie nord. Cette île est située à quarante-deux lieues au N. O. de la partie nord de la Guadeloupe. Les terres de cette possession ont environ sept lieues de tour; elles produisent principalement du sucre et du coton. Le meilleur mouillage est la baie du *Marigot*, où est établi le bourg de ce nom.

La partie sud appartient au gouvernement hollandais.

## MESURES MÉTRIQUES.

---

Le MÈTRE, ses multiples et sous-multiples décimaux pour la mesure des distances.

Le MÈTRE carré pour la surface des ouvrages et les petits terrains.

L'ARE, ses multiples et sous-multiples décimaux pour les mesures agraires.

Le STÈRE ou MÈTRE CUBE de dix décistères pour les volumes et bois de chauffage.

Le LITRE, ses multiples et sous-multiples décimaux pour les mesures de capacité.

Le GRAMME, ses multiples et sous-multiples décimaux pour les poids.

---

Mais pour plus de facilité dans le commerce, il est permis d'employer les mesures portant les dénominations suivantes ; Savoir :

La Toise ou Double-Mètre, laquelle se divise en 6 pieds ; le pied en 12 pouces ; et le pouce en 12 lignes.

L'Aune égale à 12 Décimètres et qui se divise en *demies*, *quarts*, *huitièmes* et *seizièmes*, ainsi qu'en *tiers*, *sixièmes* et *douzièmes*.

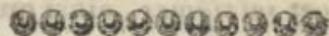
Le Baril pour le charbon, les grains, etc., lequel est égal à l'hectolitre ou 50 pots, et se divise en *demis*, *quarts*, *huitièmes*, *seizièmes* et *trente-deuxièmes*.

Le Pot ou Double-Litre, pour la vente en détail des grains et liquides, lequel se divise en *demis*, *quarts* et *huitièmes*; et le Gallon de 2 pots ou 4 litres.

La Livre ou Demi-Kilogramme, laquelle se divise en seize onces, l'once en huit gros, et le gros en soixante-douze grains.

Ainsi, la livre égale.	. 500	grammes.
la demi-livre.	. 250	
le quart de livre.	. 125	
le demi-quart.	. 62	5 décigrammes.
l'once . . . . .	31	2
la demi-once.	. 15	6
le quart d'once.	. 7	8
le gros, . . . . .	3	9

La Corde de quatre stères pour les bois de chauffage et qui se divise en deux voies.



## OURAGAN DES ANTILLES.

---

Des documents authentiques nous apprennent que l'ouragan a lieu uniquement dans une période fixe de cent quatre jours.

Voici une quarantaine d'ouragans, dont on a recueilli les dates mensuelles, et qui sont les plus désastreux qui aient éclaté dans les antilles, depuis la découverte du nouveau monde.

Il y a eu :

- 8 en Juillet, les 10—13—23—26\*—28—30.  
 15 en Août, les 1<sup>r</sup>-4-12-13-14-15-19-25-28-29-30-31.  
 11 en Septembre, les 1<sup>er</sup>--2--5--10--12--16--21--30.  
 9 en Octobre, les 1<sup>er</sup>--2--10--13--20--21.

---

43 ouragans. *Hist. Phys. des Antilles. An 1822.*

Par M. MOREAU de JONNÉS.

*fourier, 8, 1843, horrible trembl<sup>te</sup> de terre qui a détruit enante la Pointe-à-Pitre.*

---

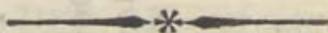
*Nota.* L'ouragan du 26 juillet, qui figure ici \*, est celui qui a éclaté en 1825; on l'a ajouté, quoiqu'il ne fût pas sur l'ouvrage de M. Jonnés, qui, ayant paru en 1822, n'a pu en parler.

Dans cet ouragan la dépression du baromètre a été de 21 lignes au-dessous de son niveau ordinaire.

TABLE pour convertir la livre coloniale et ses parties en centimes, et réciproquement.

Deniers.	C. <sup>es</sup>	Dix. <sup>es</sup>	Cent. <sup>es</sup>	Liv. <sup>s</sup>	S. <sup>s</sup>	Den. <sup>rs</sup>	Dix. <sup>es</sup>
1	0	2	1	0	0	4	4.
2	0	4	2	0	0	8	9.
3	0	7	3	0	1	1	3.
4	0	9	4	0	1	5	8.
5	1	1	5	0	1	10	2.
6	1	3	6	0	2	2	6.
7	1	6	7	0	2	7	1.
8	1	8	8	0	2	11	5.
9	2	0	9	0	3	4	0.
10	2	2	10	0	3	8	4.
11	2	5	20	0	7	4	8.
1 sou	2	7	30	0	11	1	2.
2	5	4	40	0	14	9	6.
3	8	1	50	0	18	6	0.
4	10	8	60	1	2	2	4.
5	13	5	70	1	5	10	8.
6	16	2	80	1	9	7	2.
7	18	9	90	1	13	3	6.
8	21	6	1 fr.	1	17	0	0.
9	24	3					
10	27	0					
1 liv. 54	0	0					

## CHANGE DE 185.



*Conversion des livres en francs ,*  
Depuis 1 livre jusqu'à 90 millions.

<i>Livres coloniales.</i>		<i>Francs et Centimes.</i>
10000000	-----	05405405
20000000	-----	10810810
30000000	-----	16216216
40000000	-----	21621621
50000000	-----	27027027
60000000	-----	32432432
70000000	-----	37837837
80000000	-----	43243243
90000000	-----	48648648

*Vice-Versa ,*

Depuis 1 franc jusqu'à 90 millions.

<i>Francs.</i>		<i>Livres coloniales.</i>
10000000	-----	18500000
20000000	-----	37000000
30000000	-----	55500000
40000000	-----	74000000
50000000	-----	92500000
60000000	-----	111000000
70000000	-----	129500000
80000000	-----	148000000
90000000	-----	166500000

TABLE pour réduire en Mesures agraires métriques les Carrés de la Guadeloupe de 10,000 pas carrés de chacun 9 pieds carrés, et réciproquement.

1000	carrés font	949	hectares	68	ares	59	centiares	8	centièmes.
100	"	94	"	96	"	85	"	91	"
10	"	9	"	49	"	68	"	63	"
1	"	0	"	94	"	96	"	86	"
1000	pas ou 10 <sup>e</sup> de c.	0	"	9	"	49	"	69	"
100	pas	0	"	0	"	94	"	97	"
10	"	0	"	0	"	9	"	50	"
1	"	0	"	0	"	0	"	95	"
1	pied carré	0	"	0	"	0	"	11	"
<hr/>									
1000	hectares font	1052	carrés	9797	pas carrés	18	centièmes.		
100	"	105	"	2979	"	72	"		
10	"	10	"	5297	"	97	"		
1	"	1	"	529	"	80	"		
10	ares	0	"	1052	"	98	"		
1	"	0	"	105	"	30	"		
10	centiares	0	"	10	"	53	"		
1	"	0	"	1	"	05	"		

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

*Contenues dans cet Almanach.*

	<i>pages.</i>
<b>A</b> DMINISTRATION des subsistances de la marine ,	24
Administration de la marine ,	45
Administration de la Justice ,	70
Aides-de-camp coloniaux de S. E. le Gouverneur ,	75
Abattoirs publics ,	54
Agent des Gouvernemens de la Guadeloupe et de la Martinique à St.-Thomas ,	88
Articles principaux de l'Annuaire ,	3
Avocats et Avoués , Notaires et Huissiers , près la Cour Royale et les Tribunaux de la Guadeloupe et dépendances ,	74 et 75
Avoués de la vacance ,	76
Avoués du domaine ,	54
Arpenteurs commissionnés ,	54
Banque de la Guadeloupe ,	61
Bâtimens civils et ponts et chaussées ,	42
Bâtiment attaché au service des douanes ,	57
Bibliothèque publique ,	54
Bureau de commerce et des colonies ,	27
Bureaux de l'Administration de la colonie ,	46
Bureaux de Bienfaisance ,	58
Bureaux du Procureur-général ,	73

	<i>pages.</i>
Calendrier ,	5
Chronologie des Rois de France ,	17
Chronologie des gouverneurs, intendants, etc. ,	29
Clergé de la Guadeloupe ,	66
Comités de Vaccine ,	55
Commandants des dépendances ,	39
Commissaires syndics du commerce ,	69
Commission de surveillance des habitations col.	60
Commission de liquidation, etc.	60
Concierges des prisons ,	68
Conseil d'Etat ,	25
Conseil d'Amirauté .	26
Conseil privé du gouvernement de la colonie ,	35
Conseil général de la colonie ,	39
Conseils de guerre et de révision ,	44
Conseils municipaux ,	53
Conservateurs des hypothèques ,	68
Contrôle colonial ,	48
Conversion des livres en francs et <i>vice-versa</i> ,	109
Corps royal d'artillerie ,	41
Cour royale ,	70
Courtiers et Agens de change ,	68
Curateurs aux successions vacantes ,	76
Dépôt général des cartes , plans , etc. ,	25
Député de la Guadeloupe ,	38
Description topographique de la Guadeloupe ,	102

Directions du personnel, des ports, des colonies, de la comptabilité des fonds et invalides,	23 et 24
Direction d'artillerie,	39
Direction du Génie,	40
Direction générale de l'intérieur,	52
Douanes de la Guadeloupe et dépendances,	56
Eclipses, Equinoxes, etc.,	2
Encanteurs publics,	68
Entrepreneur des hôpitaux,	51
Etalonneurs publics,	68
Etat-major-général,	38
Etat-major des places,	39
Famille Royal de France,	19
Fêtes titulaires des paroisses,	4
Gendarmerie royale,	41
Gouvernement de la Guadeloupe,	34
Huissiers du domaine,	54
Huissiers,	74 et 75
Imprimerie royale,	52
Imprimeries et Librairies,	69
Inspections générales,	25
Instituteurs et Institutrices,	63
Interprètes des langues étrangères,	76

Justices de paix de la Guadeloupe et dépendances ,	72
Maison royale d'éducation des jeunes demoiselles ,	59
Marguillers ,	67
Médecins, chirurgiens et pharmaciens ,	98 à 101
Médecins vétérinaires du gouvernement ,	54
Mesures métriques ,	105
Milices de la Guadeloupe et dépendances ,	76 à 90
Ministère de la marine et des colonies ,	23
Ministres secrétaires d'état ,	22
Monarchie française ,	19
Notaires de la Guadeloupe et dépendances ,	74 à 75
Notaires de la vacance ,	76
Officiers-généraux du corps royal de la marine ,	27
Officiers d'administration ,	45
Officiers de l'Etat-civil ,	64
Ordonnateur de la colonie ,	45
Ordre judiciaire de la colonie ,	70
Ordre royal et militaire de St-Louis ,	91 à 94
Ordre royal de la Légion d'honneur ,	95 à 98
Ouragan des Antilles .	107
Position de la Guadeloupe ,	2
Postes aux lettres ,	69

Régiment spéciale des colonies , ( 51.<sup>e</sup> de ligne ) , 42

Secrétariat du Gouvernement , 36

Service de santé , 50

Service marine , 49

Service des ports , 41

Signes pour les Décorations , 2

Sœurs hospitalières , 51

Table pour convertir les parties de la livre coloniale  
en centimes , et *vice-versa* , 108

Table pour réduire en mesures agraires métriques  
les carrés de la Guadeloupe , 110

Trésor royal , 49

Tribunaux de la colonie et dépendances , 71

Tribunaux de Police , 53

Voyers particuliers , 65

Fin.



# NOTICES

## *Historiques et Statistiques*

SUR LA

Guadeloupe et Dépendances.

---

---

*Omnemque suorum  
Fortè recensebat numerum, carosque nepotes,  
Fataque, fortunasque virum, moresque, manusque.*

Virgile Eneid. Lib. VI. V. 681.

---

Il fixait tour à tour  
Ce peuple de colons qui devait naître un jour ;  
Il remarquait déjà les mœurs, les caractères,  
Les vertus, les exploits des enfans et des pères.

*Delille. Trad. de l'Énéide, liv. VI. V. 913.*

N° 1111

Administration de l'Instruction Publique

Paris

Chaque jour, de 10 heures à 4 heures

Le Directeur de l'Administration de l'Instruction Publique, M. le Ministre de l'Instruction Publique, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 10 courant.

Il vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de sa haute et respectueuse considération.

NOTICES  
HISTORIQUES ET STATISTIQUES.  
SUR LA  
GUADELOUPE ET DÉPENDANCES.

---

*Première Partie.*

NOTICES HISTORIQUES.

---

1<sup>o</sup>. *Découverte de la Guadeloupe, etc.*

CHRISTOPHE COLOMB, qui avait découvert l'Amérique dans la nuit du 11 au 12 octobre 1492, partit de Cadix le 25 septembre 1493, avec 17 vaisseaux de diverses grandeurs pour faire un second voyage. Le dimanche 3 novembre, le jour commençant à peine à paraître, on aperçut à 7 lieues à l'ouest une île couverte de hautes montagnes; il la nomma la *Dominique* parce qu'elle avait été découverte un dimanche. Mais on ne trouva point d'endroit commode pour jeter l'ancre à l'est de cette île, et on s'arrêta à une autre que Colomb appella *Marie-Galante*, du nom du vaisseau qu'il

montait. Ce fut dans cette île qu'il descendit à terre, et qu'avec les solennités d'usage, il confirma la prise de possession qu'il avait faite des îles et du continent au nom du Roi et de la Reine d'Espagne. La première terre qu'il avait appercue dans ce second voyage, avait été nommée par lui *Deséada* ou la Désirée; c'est aujourd'hui la *Désirade*.

Le lundi 4 novembre, il fit route au nord vers une grande île qu'il nomma *Sainte-Marie de la Guadeloupe*, conformément à la promesse qu'il en avait faite aux religieux d'un couvent du même nom en Espagne. Il vit à quelques lieues du rivage « un roc fort élevé qui se termine en pointe, « et d'où sort une quantité d'eau avec un bruit « prodigieux, » la *Soufrière* en éruption. Quelques hommes descendirent à terre, et trouvèrent une espèce de ville que les habitans avaient abandonnée, n'y laissant qu'un petit nombre d'enfans dont les espagnols ornèrent les bras de quelques bagatelles pour marque d'amitié; ils y virent différentes sortes de fruits inconnus, du coton, des hamaes, des arcs, des flèches et autres choses auxquelles ils ne touchèrent point afin de donner bonne opinion de leur modération aux habitans.

Le lendemain 5, l'amiral envoya deux chaloupes avec ordre de prendre quelques habitans pour en avoir les éclaircissemens qui lui étaient nécessaires. On lui amena deux jeunes hommes qui lui firent entendre qu'ils étaient d'une autre île, et avaient été faits prisonniers par les habitans de la *Guadeloupe*. Les chaloupes étant retournées pour amener quelques personnes de l'équipage restées à terre, on trouva six femmes réfugiées vers eux, qui demandèrent d'être conduites à bord. L'amiral, après leur

avoir donné des chapelets et de petites sonnettes, les renvoya à terre, contre leur inclination; mais d'abord qu'elles y furent les habitans les dépouillèrent de ces ornemens à la vue des espagnols.

Quelques tems après, la chaloupe étant encore revenue à terre, ces pauvres femmes sautèrent dedans, implorant la protection de l'équipage contre la cruauté des habitans qui les retenaient en esclavage après avoir mangé leurs maris. Cependant un capitaine étant descendu avec 8 hommes, sans la permission de l'amiral, on fut obligé d'envoyer le capitaine Boyéda avec 40 hommes à leur recherche, et pour parcourir le pays et en remarquer les productions. A leur retour, ils racontèrent que dans six lieues de terrain qu'ils avaient parcourues, ils avaient traversé 26 rivières. Il paraît qu'ils avaient été trompés par l'inégalité du pays qui les avait obligés de traverser plusieurs fois les mêmes rivières.

L'amiral descendit lui-même à terre et entra dans quelques maisons. Il y trouva quantité de coton filé et non filé, avec beaucoup de crânes et d'os humains dans des corbeilles suspendues; il observa aussi que les habitans étaient bien mieux logés et avaient beaucoup plus de provisions et de choses utiles à la vie que ceux des îles qu'il avait vues dans son premier voyage. Enfin le 10 novembre, il leva l'ancre et quitta la Guadeloupe où il était resté six jours.

En 1496, le dimanche 10 avril, Christophe Colomb aborda encore à la Guadeloupe. Les habitans parurent sur le rivage, envoyèrent plusieurs volées de flèches sur les chaloupes, se mirent en embuscade dans les bois voisins, d'où ils furent bientôt

chassés par le canon des vaisseaux. Ils abandonnèrent aussitôt leurs maisons et leurs effets. Tout fut pillé et détruit par les Espagnols qui, sachant la façon de préparer leurs vivres, se mirent à l'ouvrage, et firent une quantité suffisante de pain (cassave) pour fournir à leurs besoins. Dans ces maisons qui étaient carrées, contre la pratique des autres îles, ils trouvèrent des perroquets, du miel, de la cire, des haches, de la toile, et ils virent un bras d'homme qui rotissait à une broche.

L'amiral remit à la voile le 20 d'avril, après avoir muni ses vaisseaux de pain (cassave), de bois et d'eau, fait des présens aux habitans qu'on avait pris, et après les avoir remis à terre, excepté la principale femme et sa sœur, lesquelles préférèrent passer en Espagne avec *Caunabo* qui était né aux îles *Caraïbes*, quoiqu'il fût Cacique à *Hispaniola* ou *Saint-Domingue*.

## 2°. *Noms de l'Isle et de ses habitans.*

Le pays était alors habité par un peuple qui l'appelait *Karukera*, ( *Carriceura* ou *Caricueira* ) et qui se nommait lui-même *Caraïbe*, mot qui signifie : hommes forts et vaillans. Ce peuple avait aussi d'autres noms; on l'appelait encore *Oubao-Bonon*, c'est-à-dire, habitant des îles, pour le distinguer de ceux du continent qui s'appelaient *Baloué-Bonon*, c'est-à-dire, habitant de terre-ferme. On les nommait *Galibis*, selon quelques écrivains. La tradition nous oblige d'admettre la co-existence de deux nations à la Grand-Terre, même à une époque bien postérieure à la découverte des colonies;

*Les Caraïbes*, hommes petits et de moyenne gran-

deur, peu robustes, ayant les cheveux noirs, assez longs, et le teint d'un brun assez foncé, occupaient les paroisses de *St-François*, de *Ste-Anne*, et une partie du *Moule*.

*Les Galibis* (1), hommes de haute stature, très-forts, ayant également les cheveux noirs et très-longs, mais le teint d'un jaune olivâtre, même un peu basanés, habitaient les paroisses de *l'Anse-Bertrand*, du *Port-Louis*, du *Petit-Canal*, et partie du *Moule*; la rivière de ce nom servait de ligne de démarcation convenue entre ces deux peuples.

Un carbet existait au bord de la mer entre le vieux bourg du *Moule* et *l'Anse-à-Dents*, au lieu même où l'on a extrait des squelettes incrustés dans la pierre. On rapporte que vers les années 1710 ou 1711, les deux nations combattirent en cet endroit, qu'un grand massacre s'ensuivit, que les *Galibis* furent battus et dispersés, tandis que les *Caraïbes* vainqueurs restèrent maîtres du champ de bataille, il se fit sans doute alors, une émigration des *Galibis* qui survécurent à cette défaite, car il ne fut plus mention d'eux depuis cette époque,

### 3°. *Origine des habitans.*

Suivant une tradition fort ancienne parmi eux, ils se croyaient originaires de la *Guyane*. Ils se disaient issus des *Galibis* leurs alliés et leurs amis, et cette opinion est fondée sur la conformité de langage, de mœurs et de coutumes. Ils racontaient diverse-

---

(1) L'existence de deux nations nous paraît certaine, mais nous doutons si le nom de GALIBIS est le vrai nom de la seconde de ces nations. Quoiqu'il en soit, nous l'employons à l'imitation d'autres personnes qui l'ont introduit dans cette occasion.

ment leur histoire. Suivant les *Caraïbes de Saint-Vincent*, leurs pères se retirèrent d'abord à *Tabago* et de là dans les autres îles pour fuir la tyrannie des *Arouacas* ou *Arouagues* auxquels ils étaient soumis. Suivant ceux de la *Dominique*, leurs ancêtres sortirent d'entre les *Galibis* pour faire la guerre à une nation d'*Arouagues* qui habitait les îles. Tous s'accordaient à dire : 1°. qu'ils étaient sortis de la terre-ferme, et d'entre les *Galibis*; 2°. qu'ils détruisirent presque entièrement les *Arouagues* leurs ennemis, autres sauvages plus petits de corps et moins braves; 3°. qu'ils épargnèrent les femmes et les prirent pour eux-mêmes, et que par ce moyen, ils repeuplèrent les îles. C'est ce qui fait qu'encore aujourd'hui les femmes *Caraïbes* ont un langage différent de celui des hommes en beaucoup d'expressions, et conforme en plusieurs points à celui des *Arouagues* du continent. Il paraît donc que les premiers habitans étaient *Arouagues*, et qu'après la conquête on appela et les vainqueurs et les vaincus *Caraïbes*, c'est-à-dire hommes forts et vaillans.

Quelques écrivains, entr'autres l'auteur des annales de la Martinique, prétendent que les *Caraïbes* des *Antilles* y sont venus de la *Floride*; mais cette opinion ne nous paraît pas fondée. En effet, elle contredit la tradition des *Caraïbes* eux-mêmes qui ont dû conserver quelque souvenir de leur origine, quoique le défaut d'annales et de monumens ait dû produire quelques variations dans le récit particulier de leur extraction, dans les causes et les circonstances de leur émigration, dont ils ignoraient l'époque.

De plus, les habitans de la *Floride* adoraient le soleil, faisaient des prières et des sacrifices, ils avaient des rois, et on ne trouva rien de tout cela parmi les

*Caraïbes des Antilles.* Enfin on conçoit difficilement, vu l'état de leur navigation, qu'ils aient pu venir de la *Floride*. Le passage est périlleux et les vents sont ordinairement contraires.

#### 4°. *De la figure des Caraïbes.*

Les *Caraïbes* étaient bien faits et bien proportionnés, assez agréables, d'une mine riante, de moyenne taille, larges d'épaules et de hanches, presque tous ayant assez d'embonpoint, et robustes. Ils avaient le visage rond et ample; les joues marquées de deux petites fossettes dans le milieu; la bouche médiocrement fendue; les dents blanches et serrées; le teint olivâtre, les yeux noirs, un peu petits, mais vifs et pénétrants; le front et le nez aplatis par artifice, c'est-à-dire par une pression continuée. Il y avait parmi eux de belles femmes, témoin Madame de ROSSELAN, femme du gouverneur de *Ste.-Alousie* (*Ste.-Lucie*).

Leurs cheveux étaient noirs, mais droits, plats et fort longs; ils les peignaient et les huilaient soigneusement; ils les tressaient par derrière et les faisaient aboutir en une petite pointe au milieu de la tête; les femmes les laissaient tomber sur les côtés et les hommes les tiraient sur le devant et sur le derrière de la tête.

Ils n'avaient ni barbe, ni aucun poil sur le corps; ils allaient entièrement nus, mais après s'être lavés le matin, ils se roucouaient ou peignaient en rouge avec du Roucou (*Bixa-Orellana* L.) et de l'huile, et ils se faisaient des cercles noirs autour des yeux avec le suc des fruits du Génipa (*Genipa Americana* L.). Cette peinture leur servait d'ornement et de vêtement.

Ils décoraient leur tête de plumes de diverses couleurs, perçaient le lobe des oreilles et la cloison des narines, et ils y portaient comme ornement des arêtes et des os de poisson. Ils portaient aussi des bracelets, les hommes au gros du bras près de l'épaule, les femmes aux poignets. Ils avaient encore des espèces de jarretières, et les femmes portaient des demi-bottines qui descendaient jusqu'à la cheville du pied et qui étaient tissées en place et à demeure, de jonc et de coton. Ils suspendaient à leur cou des sifflets d'os, des chaînes de dents d'agouï. Ils portaient également en cérémonie des écharpes et des ceintures de plumes.

Mais leur principal ornement était ce qu'ils appelaient des *Caracolis* (1); c'était une espèce de croissant bien poli, sans aucune gravure, brillant comme de l'or, enchassé dans quelque bois solide et dur; ils le portaient au cou, et il était la marque distinctive des capitaines.

### 5°. De leur Langue.

Les *Carâibes* avaient trois sortes de langages :

1°. Le commun ou général, qui était le même dans toutes les îles, avec quelques variétés dans le dialecte. Tout le monde le parlait, et à l'époque de leur commerce avec les Européens, ils s'en formèrent un bâtard ou mélangé, pour communiquer avec les étrangers. Le langage commun était celui des hommes.

2°. Les femmes avaient une langue que les hommes entendaient, mais qu'ils rougissaient de parler. Elles

---

(1) CARACOULI, terme générique que les Galibis donnaient aux objets de cuivre de peu de valeur.

ne s'en servaient qu'entr'elles, et elles employaient le langage des hommes en parlant à leurs maris.

3°. Il y avait un langage secret ou de guerre entendu seulement des vieillards et que les femmes et les jeunes gens ne comprenaient pas; il servait pour la guerre et pour les assemblées importantes.

La langue commune et générale était pour le fond la même que celle des *Caraïbes* du continent, mais plus douce, se prononçant presque toute des lèvres, quelque peu des dents et presque point du gosier. Le père Raymond BRETON, dominicain, en a fait une grammaire et un dictionnaire; il a aussi traduit en cette langue le catéchisme et les prières du matin et du soir. Nous avons en outre un petit vocabulaire de cette langue, dans l'histoire naturelle et morale des Antilles, par ROCHEFORT.

La lettre P n'y est guère en usage, mais toutes les autres consonnes y sont employées. Voici quelques unes des propriétés de cette langue.

1°. Pour former les cas, personnes, modes, genres, ils n'ont point d'articles, etc., mais ils allongent les mots de quelques lettres au commencement ou à la fin, ou ils en changent quelques unes, ainsi :

*B-ayoubaka*, marche, (impératif).

*N-ayoubakaym*, je marche, (indicatif).

2°. Les noms absolus et indéfinis sont peu en usagé. Les personnes se marquent :

La première par N au commencement du mot.

Exemple : *N-ichic*, ma tête.

La deuxième par B. exemple : *B-ichic*, ta tête.

La troisième par L. exemple : *L-ichic*, sa tête.

et le sens absolu par T. ex. : *T-ichic*, la tête.

3°. Ils donnent des noms différens aux personnes en leur parlant ou en parlant d'elles ; ainsi : *Baba*, père, en lui parlant ; *Youmaan*, père, en parlant de lui. *Bibi*, mère, en lui parlant, *Ichanum* en parlant d'elle.

4°. Leurs noms propres ont souvent une signification ; ex : *Oulien-banna* (feuille de raisinier), nom d'une fille à la Dominique.

5°. Ils nomment les mois des lunes , et les années des *poussinières*.

6°. Dans leurs conversations avec les français , ils appelaient *Compère* (1) leurs amis et leurs alliés. Ainsi ils disaient : *Compère Gouverneur*, ils eussent dit : *Compère Roi*, dans l'occasion.

### 6°. *De leurs Mœurs et de leur Caractère.*

Les *Caraiïbes* étaient d'un tempérament triste , rêveur et mélancolique. Cependant ils se montraient gais , agréables , enjoués et même facétieux dans leur conversation. Leurs entretiens roulaient sur la chasse , la pêche , la culture , la guerre , etc. Leur caractère était doux et benin ; ils vivaient sans ambition , sans chagrin , sans désir de richesses. « *Ta terre est sans doute bien mauvaise*, disaient-ils aux Européens , « *puisque tu la quittes pour venir prendre la mienne.* » Semblables aux enfans , ils désiraient tout ce qu'ils voyaient et ils s'en dégoûtaient ensuite sans motif.

Ils ne connaissaient point le vol ; ils n'avaient ni portes à leurs maisons , ni clôtures à leurs terres. Ils vivaient en grande union et ils avaient fort peu

---

(1) En Galibi les mots ami , allié s'exprimaient par BANARÉ.

de querelles et d'inimitiés parmi eux; mais quand ils étaient offensés, ils ne pardonnaient point et ils se vengeaient cruellement.

Ils respectaient et écoutaient les vieillards. Ils étaient chastes, et les jeunes gens ne fréquentaient ni filles ni femmes que quand ils étaient mariés.

### 7<sup>o</sup>. *De leur Simplicité naturelle.*

Ignorans et à peine civilisés, les *Caraïbes* étaient d'une grande simplicité, et ils étaient surpris de tout ce qu'ils voyaient de nouveau. Ils craignaient beaucoup les canons: mais ils redoutaient bien plus les fusils, parce qu'ils voyaient mettre le feu aux premiers et non aux seconds; ils croyaient que c'était *Mabouya* (l'esprit malin) qui les faisait partir.

Ils croyaient que *Mabouya* (1) mangeait la lune dans les éclipses; ils regardaient la poudre à canon comme une graine, et quoiqu'on les eût désabusés, ils en semèrent. Ils ne mangeaient point de porc, de peur que leurs yeux ne devinssent petits comme ceux de cet animal; et ils ne mangeaient point de tortue, de peur d'en contracter la lourdeur et la stupidité.

### 8<sup>o</sup>. *De la Religion.*

Ces peuples admettaient deux principes ou deux sortes d'esprits, les uns bons et les autres mauvais. Les bons étaient leurs dieux (*Icheiric, Chemiin*), chacun avait le sien, résidant en haut. Le mauvais esprit se nommait *Mabouya*, ou plutôt *Mapouya*,

---

(1) MABOUYA ou MABOYA, ce mot est caraïbe. Les Galibis, pour exprimer l'esprit malin ou diable, disaient HYOROKAN.

( car le *B* se prononçait durement comme le prononcent les Allemands ). Mais ils n'avaient ni temples, ni autels, ni cérémonies, ni sacrifices, ni invocations, ni aucune assemblée de dévotion.

Cependant ils avaient des *Boyés* ( magiciens et médecins ), qui évoquaient les bons esprits pour demander vengeance de quelqu'un; pour être guéri de quelque maladie; pour savoir l'issue d'une guerre; et pour chasser *Mabouya* ( l'esprit malin ). Ces évocations se faisaient toujours la nuit, sans feu, sans lumière, par des chants et des paroles accompagnés de la fumée du tabac, et en employant des os de morts enveloppés dans du coton. On mettait ensuite des fruits, etc., comme offrande (*Anacri*) qui étaient réputée si sainte, que les vieillards et les plus considérables seuls en mangeaient. On sent bien que ces *Boyés* étaient des gens rusés et d'adroits coquins; mais ils étaient grandement estimés et respectés.

Les *Caraïbes* croyaient aussi aux *Piayés* ( 1 ) ou sorciers qui, disaient-ils, jetaient sur eux des charmes et des sorts funestes par le moyen des os de morts, etc. Ils tuaient ces sorciers quand ils pouvaient les joindre. Une tradition montre qu'ils ont eu ( depuis leur découverte ) connaissance d'une puissance supérieure qui prenait soin d'eux. Ils racontaient que leurs ancêtres vivaient misérablement dans les bois, sans maisons, se nourrissant des fruits que la terre produisait d'elle-même. Un homme blanc leur apparut descendant du ciel, leur enseigna l'usage des pierres aigues et trachantes, leur apprit à couper les arbres, et à

---

Le mot *PIAYÉ*, chez les Galibis, était le nom que portaient ceux qui s'occupaient de l'art de guérir.

*PIAYÉ AMITANQUE*, aller chercher le médecin. BIET, 408.

construire des maisons , et rompant enorceaux son bâton , il ordonna à un vieillard de le planter ; en un mot , il lui apprit à en former une nourriture en convertissant sa racine en cassave. Ils ne savaient ni le nom , ni la qualité de ce céleste bienfaiteur , et ils ne lui rendaient aucuns honneurs.

Ils croyaient avoir autant d'âmes qu'ils sentaient de battemens d'artères. La principale était le cœur et était désignée par le même mot (*Anichi*) ; après la mort , elle s'en allait avec son bon esprit ou son Dieu , pour y vivre dans les plaisirs connus ici-bas. Aussi tuaient-ils les esclaves du mort quand ils pouvaient les attraper ; et ils les envoyaient pour le servir dans l'autre monde. Les plus vaillans étaient , disaient-ils , transportés dans des îles fortunées , où ils étaient servis par les *Arouagues* , et vivaient dans les délices ; les lâches , au contraire , servaient les *Arouagues* dans des pays déserts et stériles , au-delà des montagnes.

Ils redoutaient extraordinairement le tonnerre , qu'ils appelaient *Tr-Tr-Quetteny*. Ils le regardaient comme la voix de *Mabouya* fâché contre eux.

### 9°. *De leurs Habitations et Ménages.*

Les *Caraïbes* avaient leurs habitations ou demeures rapprochées et disposées en villages , ordinairement sur une petite montagne près de la mer , des rivières ou ruisseaux , ces peuples se lavant tous les matins avant de se *roucouer* (peindre en rouge).

Leurs cases étaient faites en ovale , de pièces de bois plantées en terre , et couvertes d'herbes qui descendaient jusqu'à terre. Ils faisaient des palissades avec de petits roseaux entrelacés pour servir de

murailles , et ils formaient au dedans autant de séparations qu'ils voulaient de chambres. Une natte remplaçait nos portes , nos verroux , nos serrures. Ils tenaient cette demeure très-propre. Leur *Karbet* ou maison publique servait pour les assemblées et les réjouissances. Une réunion de maisons ou village se nommait *Anthe* ou *Hanthe* et une maison *Toubana*. Outre le corps du logis , chaque famille un peu considérable avait encore deux petits bâtimens , l'un servait de cuisine et l'autre de magasin , pour conserver ce qu'ils possédaient.

Leurs meubles n'étaient ni nombreux ni somptueux ; c'étaient :

1°. Des lits oscillants (*Hamac* ou *Akat*, nom employé par les hommes ; *Nékéra*, nom employé par les femmes ). Ces lits étaient faits avec des espèces de couvertures de coton suspendues. Ceux qui n'avaient point de *Hamac* avaient des *Cabanes*, espèces de claies suspendues avec des cordes de mahaut, et couvertes de feuilles de balisier ou bananier.

2°. De petits sièges de bois (*Halachn*).

3°. De petites tables (*Matoutou*) tissées de feuilles de latanier.

4°. Ils avaient deux espèces de vaisselle et de vases ; des *Couis* ou vases dealebasses de différentes formes et grandeurs ; des *Canarys* ou *Taumali-akaë*, pots de terre qu'ils savaient façonner et cuire en des fourneaux comme nos potiers.

Les hommes regardaient comme indigne d'eux de s'occuper des soins du ménage. Ils faisaient le travail du dehors , chassaient , pêchaient , et les femmes allaient ramasser le gibier et le poisson. Elles travaillaient sans relâche , et elles étaient plutôt des

esclaves que des compagnes. Au reste, plus tard, quelques-uns eurent des nègres pour esclaves et ils s'en firent bien obéir.

Pour s'éclairer la nuit, ils se servaient du bois chandelle. Ils savaient le secret d'exciter du feu avec deux morceaux de bois, un dur et un mou frottés rapidement l'un contre l'autre.

### 10. *De leurs Repas.*

Les *Caraïbes* étaient sobres et propres. Ils mangeaient assis sur un siège, ayant chacun son *Matoutou* ou petite table à part. Quelquefois ils mangeaient à terre, accroupis sur leurs talons, et en rond les uns auprès des autres. Les femmes ne mangeaient point que leurs maris n'eussent fini leur repas.

Leur nourriture était les patates douces, les bananes, etc., et la cassave après l'introduction du manioc; les lézards, le poisson (excepté la tortue), des végétaux, des crabes, des burgaux, et autres coquillages, des fruits. Aux jours de réjouissance ils assaisonnaient leurs mets avec de la graisse des *Arouagues* leurs ennemis.

Leurs boissons étaient l'eau et des espèces de vins, tels que le *mabi*, préparé avec des patates cuites et fermentées; le *Ouicou*, préparé avec la cassave bouillie et fermentée; et le *Couscou* ou vin de bananes.

### 11°. *Occupations et Divertissemens.*

Leurs occupations étaient la chasse et surtout la pêche. Ils ne chassaient guère que les lézards, et ils les tuaient avec des flèches, car ils ne sortaient jamais sans leur arc et leurs flèches. Ils étaient fort

habiles à pêcher à l'hameçon , à la flèche et à la main. Dans quelque cas rares , ils employaient le bois à énivrer (*Piscidia Erythrina*) qui engourdissait le poisson mais qui causait de grands dégâts.

Ils faisaient aussi leurs *hamacs* avec le coton que filaient les femmes sans quenouilles ni fuseaux. Ils faisaient des paniers de différentes couleurs; des sièges (*Halachen*), des *Matoutous* ou tables, des *Hibichets* ou tamis, des *Catolis*, espèces de hottes, des vases, des ornemens comme ceintures, couronnes de plumes, etc.

Ils s'appliquaient surtout à faire et à façonner leurs arcs et leurs flèches, leurs *Boutous* ou massues, leurs pirogues (*Canoua*) ou vaisseaux de guerre, et leurs canots (*Couliala*); quelques-unes de leurs pirogues portaient jusqu'à 50 hommes avec leurs munitions, et pourtant leurs instrumens n'étaient que des haches de pierre dont on trouve encore un grand nombre dans le pays.

Pour se divertir, ils élevaient des perroquets et des perruches auxquels ils apprenaient à parler.

Ils avaient plusieurs instrumens de musique, par exemple :

Certains tambours faits d'un arbre creux et couverts d'une peau d'un seul côté;

Une espèce d'orgue composée de calébosses avec des cordes de pitte ;

Des flûtes de bambous ou d'os de leurs ennemis ;

Des *Ouaouas* ou calébosses remplies de pois ou de pierres, et traversées d'un bâton.

Ils chantaient aussi quelques airs avec des refrains assez agréables, et même des chansons dont il nous reste quelques fragmens.

C'était surtout en leur *Karbet* (maison publique) qu'ils tenaient leurs assemblées. On les appelait *Quicou*, du nom de leur boisson, et elles étaient assez fréquentes. On les tenait par exemple : pour un conseil de guerre ; au retour d'une expédition ; à la naissance du premier enfant mâle ; à la coupe des cheveux des enfans, etc.

Ils étaient aussi de grands jeûneurs. Ils jeûnaient rigoureusement quand ils entraient en adolescence ; quand on les faisait capitaines ; à la mort de leurs père et mère, maris ou femmes ; et quand ils avaient tué un *Arouague*.

### 12<sup>o</sup>, *Traitement fait aux Étrangers.*

Des sentinelles placées sur des éminences avertissaient dès qu'elles apercevaient une chaloupe ; aussitôt de petits canots avec trois hommes allaient reconnaître et héler les étrangers. Étaient-ils ennemis : on se saisissait des avenues, on plaçait des embuscades, on combattait. Dans quelques îles on rassemblait jusqu'à environ 1500 hommes. Si l'on était pressé par l'ennemi, on fuyait pour se réunir à 100 ou 200 pas plus loin, ou pour se rallier à des rendez-vous fixes. Les étrangers étaient-ils amis : le capitaine ou son lieutenant les recevait sur le rivage, les conduisait au *Karbet*, présentait un siège et du tabac, puis on servait à manger ; en un mot on les traitait avec toute sorte de courtoisie et de témoignages d'affection tout le temps qu'ils restaient, surtout si ces étrangers étaient de leur nation ou des confédérés.

### 13<sup>o</sup> *Gouvernement.*

Chacune des îles avait plusieurs sortes de chefs ou capitaines. Il y avait :

Le capitaine de village ou de famille (*Tiouboutouli-Hanthe*).

2°. Le grand capitaine (*Ouboutou*) que les Espagnols nommaient *Cacique*. Il était toute sa vie, depuis son élection, le général de leurs armées, et on lui rendait toujours les plus grands honneurs. Il n'y en avait que deux au plus dans une île. Quand il parlait, on faisait silence, et il était élu avec des cérémonies fort curieuses. C'est le grand capitaine qui commandait dans toutes les occasions, et qui représentait son peuple. Il avait un lieutenant qu'on appelait *Tiouboutou mali arici*, c'est-à-dire la trace du capitaine. Mais aucun de ces grands capitaines ne commandait à toute la nation, et n'avait d'empire sur les autres. Quand on allait à la guerre on choisissait parmi les grands capitaines un général d'armée, pour la campagne seulement.

3°. Il y avait aussi des capitaines de pirogue, (*Tiouboutouli Canaoua*), et enfin :

4°. Un capitaine de mer ou amiral (*N Haléné*), qui commandait à toute la flotte.

Il n'y avait point de tribunaux parmi eux. Ils n'avaient pas même de mot pour signifier justice et jugement; mais les divisions et les querelles étaient fort rares, et chacun se vengeait et vengeait les siens d'une injure ou d'un affront. Un frère vengeait son frère et sa sœur; un mari, sa femme; un père, ses enfans; les enfans, leur père. Le mari tuait sa femme infidèle.

#### 14°. De leurs Guerres.

C'était ordinairement dans leurs festins publics que les *Caraïbes* prenaient leurs résolutions de faire

la guerre et qu'ils en fixaient l'époque. Au jour fixé chacun se trouvait au bord de la mer pour l'embarquement, et se munissait d'un bon arc (*Oullaba*) et d'un faisceau de flèches de roseau, armées d'un os de poisson et empoisonnées. Ils portaient aussi leurs *Boutous* ou massues.

Les munitions de bouche étaient du poisson rôti, des fruits, des bananes, et dans les tems postérieurs de la farine de manioc. On attachait le tout au bâtiment. Leurs voiles étaient faites de toile de coton ou de nattes. Ils avaient aussi des canots qui accompagnaient les pirogues et qu'on manœuvrait avec des *Pagayes* ou avirons.

Ils allaient d'îles en îles pour s'y rafraîchir, y prendre des vivres et s'y joindre à ceux qui pouvaient les accompagner. Le soir ils mettaient leurs bâtimens sur le sable, et avec des branches et des feuilles ils formaient un *Aioupa* ou abri. Une ou deux fois par an, ils allaient aussi attaquer les *Arouagues*, quoique de la dernière des îles caraïbes l'île *Ay-ay* (Ste-Croix) aux terres de ces *Arouagues*, il y ait environ 300 lieues.

Ils tâchaient toujours de surprendre leurs ennemis. S'ils étaient découverts, ils se retiraient froidement et remettaient l'attaque à une autre fois; s'ils n'étaient pas aperçus, ils tombaient à l'improviste sur l'ennemi, épuisaient toutes leurs flèches, puis ils avaient recours à leurs *boutous*. Après la bataille, ils s'en retournaient chez eux, sans profiter de leur succès pour conquérir des terres.

#### 15°. *Traitement des Prisonniers.*

Quand ils faisaient des prisonniers, ils les emmenaient chez eux, et si c'était des *Arouagues*, ils

les mangeaient après les avoir fait jeûner quatre ou cinq jours. Hors ce cas là, ils n'étaient point anthropophages. Les femmes et les filles captives devenaient esclaves.

### 16°. *Des Mariages.*

Les *Caraïbes* n'avaient ni tems ni âge pour se marier. Quand ils voulaient le faire, ils avaient droit de prendre leurs cousines germaines. Il leur suffisait de dire qu'ils les prenaient pour femmes, et ils les emmenaient dans leurs maisons sans autre cérémonie. Elles étaient regardées comme leurs femmes légitimes. S'ils n'avaient point de cousines germaines, ils choisissaient des filles de leur classe, mais il fallait les demander à leurs pères et mères, et dès qu'elles leur étaient accordées, elles étaient leurs femmes. La Polygamie était en usage chez eux; mais ils tenaient leurs femmes en des cases, souvent en des lieux, ou même en des îles séparés. En cas d'adultère, le mari tuait sa femme. Ils avaient l'inceste en horreur.

### 17°. *Naissance et Éducation.*

Les femmes caraïbes accouchaient facilement. Dès le jour même elles allaient se laver à la fontaine avec leur enfant, puis elles se remettaient au travail du ménage. Le mari entrait au lit, se plaignait, et faisait ce qu'ils appelaient la *Couvade*. On lui faisait faire diète pendant plusieurs jours, puis on lui scarifiait les épaules avec une dent d'Agouti. Cela n'avait pourtant lieu que pour le premier né.

Les mères applatissaient le front de leurs enfans, et on les laissait sans aucun linge sur leur petite couche de feuilles.

Douze à quinze jours après la naissance, on appelait un homme et une femme qui perçaient à l'enfant les oreilles, la lèvre inférieure et la cloison des narines. On donnait aussi à l'enfant un nom tiré de leurs devanciers, d'un arbre, d'une rencontre. Ces noms n'étaient pas pour toute la vie, ils en changeaient quand ils étaient recus soldats, quand ils avaient tué un chef d'*Arouagues*, et quelquefois dans leurs festins.

Les mères allaitaient elles-mêmes leurs enfans qu'on laissait libres de tous liens, se rouler tout nus par terre, et on en voyait qui à 6 ou 8 mois marchaient sans appui. A deux ans on leur coupait les cheveux, ce qui était une grande fête pour la famille. On leur apprenait à tirer juste, à nager, à pêcher, et quand ils étaient d'âge, on les recevait soldats avec beaucoup de cérémonies. Quelques-uns étaient destinés par leurs pères à être *Boyés*.

Les *Caraïbes* vivaient long-tems, mais comme ils n'avaient point d'annales et ne savaient pas compter on n'a pu estimer leur âge que par des marques qu'ils fournissaient. On en a vu qui se rappelaient l'arrivée des premiers Espagnols, d'où l'on a conclu qu'ils devaient avoir environ 160 ans; mais ces cas devaient être fort rares, si toutefois ils sont vrais.

### 18°. *De leurs Maladies et Remèdes; Morts et Funérailles.*

Dans leurs maladies qui étaient fort rares, les *Caraïbes* employaient des plantes de diverses sortes, et ils avaient des remèdes contre la piqure des serpens. Ils étaient sujets aux *Pians*, à de gros apostumes, à des clous, à des charbons, etc. Ils

n'employaient pas la saignée, mais ils pratiquaient des scarifications avec des dents d'Agoutis, ils employaient aussi des bains artificiels. Ils étaient fort jaloux de leurs secrets en médecine, quoiqu'ils traitassent volontiers les européens.

Si le malade empirait, ils avaient alors recours à leurs *Boyés*, qui pratiquaient des enchantemens et employaient des amulettes pour chasser ou apaiser *Mabouya*. Ils feignaient de tirer des endroits douloureux des os, des épines, causes prétendues des maladies; ils suçaient diverses parties, et frottaient le corps avec du suc de *Génipa*.

Quand le malade déclinaît, ils lui annonçaient que son *Icheirikou* (bon esprit) ayant pitié de lui, voulait bien l'emmener dans un lieu de délices.

Les *Caraiïbes* prenaient grand soin de leurs pères et mères âgés; cependant on en a vu avancer leur mort pour les délivrer de leurs infirmités. Un vieux capitaine que les français nommaient le *Pilote* (et de qui un quartier de la Martinique a tiré le nom de *Case-Pilote*), disait avoir rendu ce service à plusieurs de ses ancêtres.

On lavait, on *roucouait* (peignait en rouge) les morts, on les peignait, puis on leur pliait les jambes contre les cuisses, on plaçait les coudes entre les jambes, on leur courbait le visage sur les mains et on les enveloppait dans un *hamac* neuf. Ils faisaient la fosse ordinairement dans la case du défunt profonde de 4 à 5 pieds, de figure ronde, en forme de tonneau; au fond, on plaçait un petit siège, sur lequel on asséyait le corps dans la posture déjà décrite.

On faisait alors un grand feu autour de la fosse,

et les hommes s'y accroupissaient derrière les femmes, pleurant et chantant. Deux fois le jour, pendant dix jours, on apportait au mort à boire et à manger. Au bout de ce tems, ou quelques fois beaucoup plus tard, on remplissait la fosse sur laquelle on brûlait tous les effets du mort, et l'on tuait ses esclaves si l'on pouvait les attraper.

### 19°. *État de la Guadeloupe à cette époque.*

Tels étaient les *Caraïbes* à l'époque de la découverte de ces îles par les Européens. Nous avons déjà observé qu'ils n'étaient pas les premiers habitans du pays. Nous ajouterons une observation aux preuves que nous en avons déjà données. On sait que les *Caraïbes* habitaient non loin des bords de la mer. Cependant on a trouvé dans les montagnes et bien avant dans les terres d'anciens *habitués* (défrichés), qu'on tient avoir été faits par les naturels du pays, qui s'y retiraient pour éviter leurs ennemis. Dans ces *habitués*, on a trouvé des pots cassés, quelquefois même des restes de figures de terre ou de bois de leur bon esprit ou de *Mabouya*. Les *Caraïbes* qui détruisirent ces peuples, à l'exception des femmes, furent à leur tour expulsés et détruits par les Européens.

A l'époque où ceux-ci abordèrent aux Antilles, ils les trouvèrent couvertes de grands arbres, liés et enlacés les uns aux autres par des lianes. Ces arbres avaient des racines qui pénétraient au plus à deux pieds de profondeur, mais qui s'étendaient beaucoup en superficie. Ceux qui croissaient dans les montagnes étaient extrêmement durs. Les vallées au contraire étaient couvertes de bois mous.

Un sol libéral fournissait naturellement des racines excellentes. Les principales étaient le *Chou caraïbe* l'*Igname* et la *Patate douce*. Ces plantes saines mais insipides, étaient assaisonnées avec du piment. En les mêlant à du gingembre et au fruit acide d'une espèce d'oseille, on les faisait fermenter quelques jours aux rayons du soleil, et on en obtenait une liqueur forte, une espèce de vin.

Il y avait aussi une grande variété de fruits, dont les principaux étaient l'*Ananas*, et le plus utile la *Banane* que les lianes semblaient fuir, tandis qu'elles enlaçaient les arbres stériles.

Parmi les plantes potagères, ils n'employaient guères que le *Pourpier*, le *Cresson*, etc.

Il n'y avait point de volailles domestiques. On ne comptait que cinq espèces de quadrupèdes, tous bons à manger, mais très petits : l'*Opossum*, les *Savaris*, le *Tatou*, l'*Agouti*, et le *Pilori*. (On trouve encore l'*Agouti* à la Guadeloupe, et le *Pilori* à la Petite-Terre). Les oiseaux étaient extrêmement brillans par leur plumage; mais peu avaient le chant agréable, presque tous étaient maigres et de fort peu de goût. Le poisson y était très commun. Les plantes médicinales y étaient aussi fort communes.

### 20°. *Établissement des Français.*

L'établissement de nos Colonies Françaises fut traversé par mille évènements imprévus. Elles ont été souvent à la veille d'être ensevelies dans leur berceau. Les morts toutes tragiques de MM. PONCET DE BRETIGNY et DE ROYVILLE, le naufrage de M. DE BRAGELONGNE, etc., étaient plus que suffisans pour rebuter et abattre le courage, et les obstacles eussent éloigné des hommes moins résolus que ceux qui en jetèrent les premiers fondemens.

loupe , Marie-Galante , la Désirade et les Saintes , pour le prix de 60,000 livres, et 600 livres de sucre fin par an. Il céda la moitié de son marché à M. HOUEL, son beau-frère

### 23°. Gouvernement monarchique des seigneurs.

Ces nouveaux possesseurs furent tout à la fois propriétaires et souverains. L'agriculture fit des progrès pendant ce second état de la colonie, mais les Hollandais en faisaient seuls le commerce. Ils envoyaient par an 60 à 80 navires chargés de comestibles, vêtemens, outils et ustensiles de toute espèce, pour la Martinique et la Guadeloupe. Un arrêt défendit ce commerce pour six mois, et cette interruption occasionna la plus grande misère.

Cependant on était continuellement inquiété par les *Caraïbes*; on était presque toujours en guerre avec eux. Nous avons déjà parlé de la première qui commença en 1626, il y en eut une seconde en 1655, et une troisième en 1658. L'indifférence des deux métropoles (Londres et Paris), détermina leurs sujets du nouveau monde à faire eux-mêmes une convention qui assurait à chaque peuple les possessions que les événemens de la guerre lui avaient données. Cet acte fut accompagné d'une ligue offensive et défensive pour forcer les naturels du pays à accéder à cet arrangement, ce que la crainte leur fit faire. La paix fut signée le 31 mars 1660, à la Guadeloupe, dans le château de M. HOUEL, par des députés de la Martinique, et par les RR. PP. DU VIVIER, jésuite, et BEAUMONT, dominicain, avec quinze des principaux *Caraïbes* de toutes les îles.

Par ces traités, la France conserva la Guadeloupe, la Martinique, la Grenade, etc. L'Angleterre eut la Barbade, Nièves, Antigue, Mont-Serrat, etc. et les Caraïbes furent concentrés à la Dominique et à St.-Vincent où tous les membres épars de cette nation se réunirent. Leur population n'excédait pas alors 6000 hommes. St.-Christophe resta en commun aux Français et aux Anglais.

Depuis cette époque on n'a plus eu de guerre avec les Caraïbes dans les colonies françaises. Il n'y est même resté que peu de Caraïbes, cependant il y en a encore quelques-uns aujourd'hui, particulièrement au quartier du Gros-Cap, vers l'Anse des Corps à la Grand'-Terre. On retrouve parmi eux les cheveux noirs et lisses, les yeux gros et saillans, les formes épaisses de leurs ancêtres. Ils ressemblent assez aux mulâtres avec lesquels ils sont confondus par le langage, les mœurs, la manière de vivre et les habitudes.

#### 24<sup>o</sup>. *Digression sur la fin de l'Histoire des Caraïbes.*

La paix de 1763 soumit l'île de St.-Vincent à l'Angleterre, mais les Caraïbes virent avec peine céder une île qui leur appartenait si légitimement. Ils firent une guerre cruelle qui dura jusqu'en 1773. Alors une espèce de paix fut faite et des médailles frappées. On leur assigna pour limites toute la partie de l'île située depuis la rivière *Bayra* jusque dans les hauteurs du château *Bélaïr*. Mais en 1779, ils reprirent les armes et aidèrent la France à s'emparer de l'île qui fut rendue aux Anglais par la paix de 1783.

En 1790, ces *Caraïbes* étaient au nombre d'environ

1800 dont 200 ou 300 originaires du pays et nommés *Parias* dont la couleur est d'un rouge basané, cuivré, un peu moins foncé que le tan. Les autres étaient de vrais nègres, dont les ayeux achetés en Guinée, et destinés pour la Grenade, firent naufrage sur les côtes de St.-Vincent qui n'était alors habitée que par les *Caraïbes* originaires, dont ils furent, au nombre de 500, accueillis avec humanité. Ces nègres adoptèrent une partie des usages des *Caraïbes*, et ils se propagèrent à un tel point que peu de tems après, ils firent des guerres sanglantes à leurs bienfaiteurs qu'ils traitèrent avec barbarie. Ils les obligèrent à se réfugier en un seul quartier de l'île nommé *Ouya*. En 1790, ils paraissaient vivre dans la meilleure intelligence.

Tous ces *Caraïbes* originaires ou exotiques, reconnaissaient alors pour chefs, trois de leurs camarades de la race noire, dont le pouvoir était peu étendu, quoiqu'il fût à vie. Les noms de ces chefs étaient *Chateaugé* ou *Chatouillé*, général; *Dufond*, commandant; *Duvalet*, major. Leur langage était uniforme, c'était celui des rouges à qui il ne restait que cette marque de leur ancienne splendeur et souveraineté.

En 1794, ce peuple, excité par les révolutionnaires français, se souleva avec les mauvais sujets du pays, contre les Anglais, et fut vaincu. Le reste de la nation fut alors exporté dans les îles de *Bonay* et d'*Aruba* près de Curaçao.

### 25<sup>o</sup>. *État de la Colonie sous ses Seigneurs.*

A cette époque, (vers 1658) la Basse-Terre avait plusieurs rues, avec des édifices en charpente, la

plupart à deux étages, l'église paroissiale, les maisons des jésuites, des carmes. Le gouverneur résidait près de la ville, en son château qui était en maçonnerie, à quatre faces, muni d'éperons avec des batteries de canon (c'est le donjon du fort St.-Charles). Non loin était une haute montagne (le Houelmont) où l'on avait fait une espèce de citadelle avec des logemens pour les troupes, etc. La Capesterre avait aussi un fort considérable (qui contenait tout ce « quartier en assurance. Il était bâti en un lieu qu'on « nommait autrefois la *Case au borgne*. On l'appela » ensuite le Fort Sainte-Marie.

Parmi les principaux officiers et habitans « qui y ont fait dresser des moulins à sucre, » on comptait MM. de BOISSERET, HOUEL, HINSELIN, du BLANG, DUMÉ, DESPREZ, POSTEL, D'AUCOURT, etc.

Il y a eu aussi plusieurs fiefs à la Guadeloupe, les principaux étaient :

*Le Marquisat de Sainte-Marie*, avec château et résidence de M. BOISSERET de SAINTE-MARIE, un des seigneurs propriétaires de la colonie. C'est aujourd'hui l'habitation Poyen, nommée vulgairement les Poiriers.

*Le Marquisat de Brinon*, qui passa dans la maison de Senneterre. C'est l'habitation Moyencourt Petit-Mont, à la Capesterre.

*Le Marquisat de Houelbourg*, borné par la rivière du Coin, la rivière Saléc, la grande rivière à Goyaves et la mer, érigé par M. HOUEL. Maintenant l'habitation Houelbourg, appartenant à M. Reimoneng J. J<sup>es</sup>.

*Le Marquisat de Marie-Galante*, appartenant aux enfans de M. Boisseret.

*Le Comté de Lohéac*, qui appartint ensuite au comte de CRAPADO. C'est aujourd'hui l'habitation Zénon le Mesle, etc., à Ste-Rose.

*Le fief d'Arnonville*, qui est aujourd'hui l'habitation Duquérny, à M. Dubuc de Marentille.

*Le fief de Saint-Denis*, aujourd'hui l'habitation Crane, à la Capesterre.

Plus tard, M. HOUEL de VARENNES établit une sucrerie à la pointe d'Antigue. C'est l'habitation Barbotteau, près le Bourg, au Port-Louis.

Dans les premiers tems, on ne cultivait que le *Petun* ou tabac. Ce ne fut qu'en 1653 que l'on fit du sucre à la Guadeloupe, sous la direction des Hollandais qui s'y réfugièrent après leur dérouté du Brésil. (1) On cultivait la canne apportée aux Antilles de Madère et des îles Canaries. M. GANSPOEL qui s'établit à la Guadeloupe en 1657, y a introduit le

(1) Voici à ce sujet ce que dit le père BIET, prêtre, curé de Sainte-Geneviève de Senlis, dans son voyage à la terre équinoxiale en 1652 et 1653. Liv. 2. p. 313.

« Ce fut un bonheur pour M. Houel que le malheur des Hollandais qui furent contraints de quitter le récif dans le Brésil, quand ils en furent chassés par les Portugais. Ils se sauvèrent emportant avec eux le meilleur de ce qu'ils pouvaient emporter, avec quelque nombre d'esclaves et de métis qui les voulurent suivre. Ils s'embarquèrent dans autant de barques qu'ils purent, grandes ou petites. Ils étaient environ 1200 personnes, entre lesquelles il n'y avait pas 50 hollandais naturels, tous les autres étaient métis ou esclaves nègres. Il faut remarquer que cette flotte désolée se présenta à la Martinique, d'où ils furent renvoyés, M. du PARQUET, gouverneur, ne voulant pas les y recevoir; ils furent contraints de venir jusqu'à la Guadeloupe, où M. Houel les reçut à bras ouverts comme un grand bien que Dieu lui présentait pour le ferme établissement de son île; parce que tous ces gens-là étaient parfaitement experts pour la fabrique du sucre. Ils entrèrent dans cette île environ un mois ou six semaines avant moi (1 avril 1653). Ces gens y apportèrent tant de commodités, que c'est la richesse de cette île.

plant de cannes du Brésil, et peu avant la révolution française, on y introduisit celle d'Otaïti que l'on y cultive aujourd'hui.

En 1660, un juif, *Benjamin d'Acosta*, introduisit la culture du cacao; et en 1726 M. de CLIEUX apporta les premiers plants de café.

En 1658, on labourait déjà la terre avec la charrue dans la colonie, et les Dominicains y avaient les plus beaux établissemens formés par le R. P. Raymond BRETON.

Il y eut des troubles fréquens amenés par la conduite des seigneurs propriétaires de l'île. M. HOUEL voulut jouir seul et régner seul au détriment de ses neveux et co-seigneurs MM. D'HERBLAY et de THEMERICOURT, enfans de M. de Boisseret. Il en résulta des différens qui « avaient réduit la pauvre

« L'on voit bien maintenant la grande affaire que M. le gouverneur a faite, en introduisant les brésiliens dans son île. Car pour dire vrai, cette île était languissante avant leur arrivée, ce n'était que pauvreté, parce que tout le trafic de cette île était le tabac, qui commençait à dégénérer beaucoup, d'autant que la terre commençait à se lasser de produire cette marchandise, qui est d'ailleurs sujette à corruption, et ainsi les pauvres habitans perdent souvent leur temps, leur peine et celle de leurs gens; ce qui leur cause beaucoup de perte.

« Mais après qu'un des principaux hollandais eut bien considéré l'île il la trouva si propre pour faire du sucre qu'il assura que la terre du Brésil n'est pas meilleure. Aussitôt M. le gouverneur lui fit avoir une habitation à la Capesterre, où il employa ses esclaves pour la défricher, labourer et y planter des cannes de sucre. Ensuite de quoi il a disposé ses sucreries et bâtimens, et à son imitation M. le gouverneur et tous les habitans en ont fait de même, de sorte que selon le rapport de ceux qui viennent de ce pays, cette île n'est plus ce qu'elle était, chacun étant fort à son aise, y ayant des habitans qui font dix milliers de sucre par semaine. Ils ont maît enant des cours si pleines de toutes sortes de bestiaux et de volailles que cela n'est pas croyable. Tous les habitans sont des micux montés et font les petits seigneurs, au lieu qu'auparavant ils étaient extrêmement pauvres.

» île Guadeloupe dans un tel état qu'elle paraissait  
 « une vive image de la France désolée par la ligue. »  
 M. HOUEL, au lieu de 100 livres de petun ou de sucre  
 prenait le 10.<sup>e</sup> de toutes les marchandises, et au lieu  
 d'un pour cent sur le poids, il prenait un et demi.  
 M. D'HERBLAY, outre les 100. livres qu'il levait comme  
 propriétaire et gouverneur, avait imposé un droit  
 particulier de 50 livres par chaque habitant. L'île  
 était menacée d'un bouleversement entier.

26°. *Etablissement d'une nouvelle  
 Compagnie.*

Dans cet état de choses, le grand COLBERT déter-  
 mina le Roi à acheter, par arrêt du 17 avril 1664  
 la Guadeloupe et dépendances, pour la somme de  
 125,000 francs. Malheureusement on établit une  
 nouvelle compagnie sous le nom de *Compagnie des  
 Indes occidentales*. On lui accorda les plus grands  
 privilèges, et pourtant elle n'eut pas un seul moment  
 d'éclat. Ses agens furent infidèles et les colons étaient  
 désespérés. Pour y remédier, en décembre 1674, le  
 Roi se détermina à payer les dettes de cette com-  
 pagnie, montant à . . . . . 3,523,000 liv  
 et à rembourser son capital de . 1,287,185

formant un total de . . . . 4,810,185 liv.

27°. *Réunion de la Guadeloupe  
 au domaine du Roi.*

La Guadeloupe fut alors réunie au domaine du  
 Roi, et tous les français eurent la liberté d'y com-  
 mercialiser. La colonie pouvait s'élever à une fortune  
 prompte et sans bornes, mais il y eut des obstacles

insurmontables. Nous en indiquerons seulement trois principaux :

*Le premier*, fut le fardeau des impôts. La capitation était de 100 livres de sucre brut par chaque homme libre ou esclave ; l'obligation d'aborder seulement dans certains ports de France ; le privilège exclusif de faire la traite accordé à des compagnies qui s'en acquittaient mal ; et les impositions lourdes exorbitantes sur les denrées, forcèrent d'abandonner plusieurs cultures.

*Le deuxième obstacle*, c'est qu'on soumit cette île à la Martinique où résidaient les principaux chefs dont toutes les affections furent pour le chef-lieu. La Guadeloupe fut abandonnée à des subalternes sans considération, sans force, sans pouvoir, et quelquefois sans volonté de faire le bien.

La Guadeloupe fut soumise à la Martinique jusqu'en 1759, puis de 1769 à 1772, qu'on l'en retira pour l'y remettre six mois après. Enfin, en 1775, elle eut des chefs indépendans et elle fut entièrement et définitivement séparée.

*Le troisième obstacle* à sa prospérité, ce furent les guerres que nous allons succinctement rappeler.

Le 2 août 1666, Lord WILLOUGBY arriva sur les côtes de la Guadeloupe avec 18 bâtimens chargés de troupes, et envoya s'emparer des Saintes où les capitaines DES MEUNIERS et BARON se défendirent vaillamment. Un ouragan qui eut lieu dans la nuit du 4 au 5 et qui dura 24 heures, fit périr en entier cette flotte avec son chef et ses équipages. Ses débris échouèrent sur la côte de la Capesterre et aux Saintes. La colonie souffrit aussi beaucoup, sa perte fut évaluée à plus de 10,000,000 livres de sucre, ou à 1,500,000 francs.

Après le coup de vent, le gouverneur M. Du LYON se porta aux Saintes, et le 15 août les Anglais furent obligés de se rendre à discrétion.

Parmi ceux qui se distinguèrent dans cette occasion, on remarque MM. de la MORANDIÈRE, de SURMONT, de la BOISSIÈRE, et de la ROQUE. En mémoire de cette victoire, M. Du Lyon fonda un *Te Deum* le 15 août. Le 20, on prit encore 3 navires et 200 hommes que M. Henry WILLOUGBY, neveu du feu lord, menait au secours de ses compatriotes.

En 1691, les Anglais, commandés par le général CODRINGTON, firent une descente à l'Anse-à-la-Barque. » Ils ne pouvaient pas choisir un endroit plus propre » pour se faire tailler en pièces; » mais le chevalier HINSELIN, gouverneur, était malade et ne pouvait agir; l'aide-major BORDENAVE, homme brave et capable, fut tué, et le major DU CLER fit une faute grave.

Les Anglais réussirent alors contre toute attente et assiégèrent pendant 35 jours le fort St.-Charles que M. DE LA MALMAISON défendit très-vaillamment. Le marquis d'Eragny, gouverneur de la Martinique, fit lever le siège, mais l'ennemi avant d'abandonner son entreprise brûla la Basse-Terre, enleva des nègres et ravagea les habitations.

En 1703, on éprouva une nouvelle invasion sous le général CODRINGTON, fils du précédent. Repoussé aux Saintes et à l'ilet à Goyaves, il descendit aux Anses du Val-de-Loge et du Gros-François, au quartier des Habitans, pénétra jusqu'à la Basse-Terre, occupa le fort St.-Charles que défendait encore M. de la Malmaison, et qui fut abandonné mal-a-propos par ordre de M. de GABARET, lieutenant-général des

îles, venu de la Martinique. Malgré cela l'ennemi fut repoussé aux Trois-Rivières et battu à la rivière du Galion derrière laquelle les habitans s'étaient retirés. Il fut enfin obligé d'abandonner son entreprise, après un siège de 56 jours dans lequel il perdit 2,000 hommes par les combats, la dissenterie et le mal de Siam ou fièvre jaune, mais il avait brûlé les quartiers des Habitans, du Baillif, de la Basse-Terre, etc. Du 18 mars au 3 avril, les français n'eurent que 1408 hommes à opposer à l'ennemi. A cette époque il arriva au port de Ste.-Marie 12 compagnies de la Martinique, montant à 820 hommes.

En 1759, le 22 janvier, le général HOPSON et le chef d'escadre MOORE débarquèrent 6,000 hommes de troupes, ils écrasèrent de bombes la Basse-Terre et le fort St.-Charles. La garnison et les habitans avec le gouverneur, M. NADAU DU TREIL, se fortifièrent derrière la rivière du Galion et y tinrent jusqu'au 1.<sup>er</sup> mai, après 99 jours de défense. Les Anglais avaient attaqué la Grand-Terre et pris le fort Louis.

Cependant il est probable qu'ils eussent succombé, si le général BARRINGTON qui prit le commandement après la mort du général Hopson, n'eût attaqué successivement les habitations le long des côtes, ce qui joint à la disette de vivres et de munitions, fit tomber les armes des mains des habitans. Le nombre des français, soldats et milices ne s'éleva jamais à 2,000 combattans, et pourtant ils firent une très belle défense, et ils obtinrent une capitulation très-honorable.

Cette capitulation venait d'être signée quand M. le marquis de BEAUHARNAIS, gouverneur de la Martinique, débarqua à Ste-Anne un renfort composé

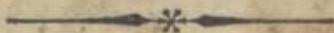
de 1948 hommes « si ce renfort était arrivé une  
 » heure plutôt; la conquête de l'île eût été très-  
 « difficile, pour ne pas dire impossible. Aussitôt  
 « qu'il sut que la capitulation était signée, il se  
 « rembarqua. »

La Guadeloupe fut rendue à la France par la  
 paix de 1763, bien plus florissante qu'elle n'était  
 à l'époque de sa prise, les Anglais qui espéraient  
 la garder, y ayant versé beaucoup de capitains et  
 introduit 18,721 nègres. Elle continua de croître  
 et de prospérer, et malgré un ouragan terrible qui  
 la ravagea le 6 septembre 1776, malgré la guerre  
 pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique, elle  
 était parvenue, au moment où la révolution éclata,  
 au plus haut degré de splendeur et de prospérité.



## MESURES MÉTRIQUES

*Nouvellement établies dans les Colonies.*



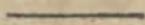
Le MÈTRE, ses multiples et subdivisions décimales pour la mesure des distances, surfaces et solides moindres que le mètre.

L'ARE, l'HECTARE, leurs multiples et subdivisions décimales pour les mesures agraires.

Le STÈRE, ses multiples et subdivisions décimales pour les volumes, bois de chauffage.

Le LITRE, ses multiples et subdivisions décimales pour les mesures de capacité.

Le GRAMME, ses multiples et subdivisions décimales pour les poids.



Mais pour plus de facilité dans le commerce, il est permis d'employer les mesures portant les dénominations suivantes ; Savoir :

La Toise ou Double-Mètre, laquelle se divise en 6 pieds ; le pied en 12 pouces ; et le pouce en 12 lignes.

L'Anne égale à 12 Décimètres et qui se divise en *demie*, *quart*, *huitième* et *seizième*, ainsi qu'en *tiers*, *sixième* et *douzième*.

## Remarque concernant Bordeaux

Mon père y éprouva en 1770  
des Déboires inouis

La première fois que j'y passai,  
p.<sup>r</sup> rejoindre le 28<sup>e</sup> où j'étois adjud. maj  
mon cheval se cassa une jambe; et  
led. intérêt me remit l'ordre ministé-  
riel qui arrête mon voyage sur ma-  
g<sup>r</sup> (1823) pour m'envoyer au dépôt  
à Chartres.

La seconde fois, en 1860 j'y attrape  
une fluxion de poitrine, en allant  
voir l'ami Cadou et mad<sup>e</sup> Hulbert.

Le 3<sup>e</sup> fois, en 18... j'e suis  
adieuusement trompé par une dame  
Wanderlindin qui me vend son p<sup>r</sup>  
prière. Je suis obligé de donner  
6000<sup>t</sup> pour résilier ce malheureux  
contrat!

La 4<sup>e</sup> fois (mais réellement la seconde)  
ma femme y meurt

Édouard y a manqué deux  
mariages.



Dans la nuit du 15 octobre, dit l'*Avenir de la Guadeloupe*, la commune du Lamentin, située au pied de la chaîne des montagnes volcaniques qui traversent la Guadeloupe du nord au sud, a été le théâtre d'un de ces événements météorologiques qui se reproduisent assez souvent dans notre colonie, où se trouvent réunis tous les contrastes. Depuis une quinzaine de jours, le quartier de la Grande-Terre, qui est celle des plus nombreuses, des plus importantes sucreries, et qui comprend à peu près toutes les communes où se cultive la canne à sucre, était et est encore désolé par une sécheresse qui compromet gravement la récolte future de 1855. A huit heures du soir, on aperçut tous les nuages que le vent avait chassés de l'est à l'ouest groupés et amoncelés sur les flancs est des montagnes de la Guadeloupe. Tout le quartier de la Grande-Terre était embrasé de moment en moment par des éclairs lumineux, vifs et prolongés, mais sans bruit; de temps en temps, cependant, on entendait un petit roulement sourd comme celui qui produit le coup de canon dans les mille échos des montagnes; le vent était frais et soufflait avec violence du sud-est au nord-ouest.

Les habitans de la Grande-Terre regrettaient la pluie qui allait tomber sur les montagnes qui n'en avaient aucun besoin, au lieu de tomber sur leurs cannes desséchées, mais ils ne se doutaient pas que la commune du Lamentin était le siège d'un affreux sinistre. En effet, les nuages amoncelés les uns sur les autres se sont précipités dans les gorges des montagnes et surtout dans celles qui donnent naissance à la petite rivière du Lamentin, si paisible d'habitude. La pluie est tombée avec l'impétuosité d'un déluge, et cette petite rivière s'est trouvée transformée en torrent dévastateur. Dire que les petits ponts, que les embarcations à son embouchure ont été emportés, c'est dire ce qu'il était facile de prévoir avec une crue d'eau subite de six mètres, dans une petite rivière encaissée et bordée de roseaux. Ce qu'il a de plus fâcheux, c'est que les paisibles habitans de ses bords ont vu leurs demeures envahies par des ondes furieuses, qui ont tout emporté, meubles et maisons, au milieu de la mer, et quelques habitans aussi qui n'ont pu en sortir à temps. On a retrouvé quelques cadavres. Dieu veuille que le nombre n'en soit pas plus considérable.

